







Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU DOUBS

HF
P4596b



BROYE-LEZ-PESMES

HISTOIRE — STATISTIQUE — LANGAGE

PAR

M. le docteur Ch. PERRON.

Séance du 12 décembre 1888.

107027
29/12/10

BROYE-LEZ-PESMES

§ I. — VESTIGES D'ANTIQUITÉ.

PAYS D'AVANT-POSTE.

Broye-lez-Pesmes, en Franche-Comté, est situé au confluent de deux importantes rivières, la Saône et l'Ognon, dans un angle de terrain dont les côtés extérieurs confinent à droite et à gauche le duché de Bourgogne. De sorte que le territoire de cette commune pénètre comme un coin dans l'ancien pays des Eduens dont il est séparé au nord, par la Saône, et au midi, par l'Ognon (1).

Comme ces deux cours d'eau sont guéables en plusieurs endroits, la traversée n'en a jamais été très dangereuse. C'était comme une barrière naturelle pour les deux pays. En rendant les communications difficiles, cette barrière pouvait, jusqu'à un certain point, être un obstacle pour les relations d'affaires, mais non pour des incursions d'une rive à l'autre. La facilité du passage des deux rivières était même une invite aux agressions entre Eduens et Franc-Comtois.

(1) A cet égard, la plupart de nos cartes sont fautives. Elles indiquent mal les limites de la Franche-Comté, en attribuant à cette province les deux rives de la Saône et de l'Ognon jusqu'au confluent de ces deux rivières.

Il est donc à présumer que les champs de Broye ont été le théâtre de bien des luttes sanglantes et de plus d'un exploit guerrier à une époque où l'esprit de conquête et de rapine prédominait si fort sur les sentiments d'humanité et de justice. Car c'est par ce coin de terre qu'on pouvait le plus facilement pénétrer par surprise en Séquanie.

Je ne crois pas qu'avant la conquête romaine, on ait songé à fortifier les gués de nos rivières. En vertu de leur caractère imprévoyant et de leur crânerie traditionnelle, les Gaulois, dont nous sommes les fils, étaient plus portés à conduire des attaques qu'à se garer des surprises. Ils estimaient qu'il y a plus de gloire à surmonter des obstacles qu'à en accumuler devant ses ennemis.

La stratégie des Romains était autre. Ces conquérants modèles n'ont donc pas manqué d'établir à Broye un double système de défense sur la rive droite de l'Ognon et sur la rive gauche de la Saône.

DÉFENSE DES PASSAGES DE L'OGNON.

Il y a trente ou quarante ans, le ravage des eaux courantes mit à découvert, sur la rive droite de l'Ognon, presque en face de Chassey, au lieu dit *redoute du Grand-Bruyant*, une double rangée de gros pieux espacés d'un mètre environ et plantés à égale distance les uns des autres, suivant le cours de la rivière. Ils formaient deux lignes droites de plus de cent pas d'étendue ; et ils avaient dû servir à soutenir quelque endiguement destiné à fermer le passage du gué en cet endroit.

Aucune trouvaille archéologique n'a été faite jusqu'ici qui puisse servir à nous indiquer l'utilité ni l'époque de ce travail remarquable.

À cette époque indéterminée, mais déjà lointaine, puisque le sol de la vallée de l'Ognon était alors de trois mètres plus bas que le niveau du sol actuel, les belles grasses prairies,

qui font aujourd'hui la richesse et l'ornement du pays, n'existaient pas. A la place d'un pâturage herbeux, il y avait une vaste forêt sillonnée de *mortes*. Ces mortes, anciens lits de rivière, formaient de nombreux îlots boisés, désignés comme *iles* au cadastre, et reconnaissables par des noues que le temps n'a pas encore comblées (1).

Quand les eaux de l'Ognon sont très basses, le lit de la rivière, en aval de l'endigement dont nous venons de parler, paraît établi sur un fouillis d'arbres de toute grosseur, couchés ou renversés les uns par dessus les autres, en long et en travers. C'est une véritable substructure de chênes dix-huit fois séculaires, à demi fossiles, dont quelques rares tronçons sont encore debout (2).

C'est la constatation de ce fait, facile à vérifier, qui m'a permis de dire tout à l'heure que le niveau du sol était de trois mètres au moins plus bas qu'il n'est à présent.

A quoi ce bouleversement, qui s'est opéré dans un temps fort court, doit-il être attribué ?

Est-il le résultat d'un cataclysme quelconque ?

A-t-il été produit intentionnellement ?

Ce dernier sentiment me paraît préférable.

On peut en effet, sans invraisemblance, rattacher la destruction de cette ancienne forêt à des mesures de sécurité pour ceux qui occupaient le pays. Les Romains avaient peur des forêts profondes : *Non se hostem vereri*, disaient-ils à César, *sed angustias itineris et magnitudinem sylvarum*, ils ne craignaient rien tant que les défilés et le silence des grands bois.

Les îlots nombreux, dont j'ai parlé plus haut, devaient être, avant cette destruction, des lieux couverts très faciles à

(1) On connaît trois de ces îles en amont de Broye, au dessus du gué dit le *Grand-Bruyant*, et cinq en aval, à l'embouchure de l'Ognon, dans les bois de la Vaivre.

(2) Il serait facile d'en extraire de belles billes, que l'art de nos ébénistes pourrait utiliser. Mais Broye est un pays perdu !

défendre ; des abris où un ennemi invisible pouvait attendre de pied ferme les assaillants, et se rire de la marche serrée d'un corps de troupe.

Deux de ces îlots sont appelés *îles des refeux* ; n'est-ce pas *refeugs* qu'il faudrait écrire ? Car il est à présumer que plus d'une fois les défenseurs du sol ont dû y chercher un abri en s'y réfugiant.

* * *

Une autre fortification paraît avoir été établie plus bas sur l'Ognon, vers l'emplacement de l'église du village. C'est ce que les anciens nommaient la forteresse ou le château du Fousset.

Il y a eu là certainement des constructions à l'embouchure de la Résie (1), sur une roche compacte qui dominait les alentours, gardant, comme un poste à sentinelle, le passage de la rivière guéable en cet endroit.

On a retrouvé des dalles, des pilotis, non loin du lieu dit le *meix de la tour*.

DÉFENSE DES PASSAGES DE LA SAÔNE.

Les Romains avaient aussi établi sur la rive gauche de la Saône, au port Guerrin, non loin du port Saint-Pierre, à deux kilomètres du village, un *castellum* ou petit fortin, d'où il était facile de surveiller au loin, en aval et en amont, le cours de la rivière qui est peu profonde en cet endroit. Ce *castellum* est encore appelé à Broye le Châtelot.

C'est une éminence en terre d'environ mille pas de superficie (2) ; elle est entourée d'un large fossé à talus, et située en contre-bas du finage sablonneux de Saint-Pierre où se

(1) Petit affluent de l'Ognon.

(2) Le Châtelot avait plus d'étendue autrefois ; mais le courant en a détruit déjà une partie.

voyait encore au siècle dernier une petite chapelle attenante à un très vaste cimetière.....

Ce fortin était sans doute l'avancée d'un établissement militaire plus considérable dont nous parlerons plus loin.

A la vérité, il ne reste rien des constructions ou baraquements qui auraient abrité un corps d'observation ; mais à défaut de constructions, il y a des vestiges évidents du chemin ou de la voie romaine qui y aboutissait. Un chemin n'aurait pas eu de raison d'être s'il n'avait eu un groupe d'une certaine importance à desservir.

Ce chemin est connu des gens du village sous le nom de *vie* de Sauvigney. Il se dirige en effet de l'emplacement de Saint-Pierre en droite ligne sur Sauvigney, et sans doute bien au-delà, vers Salins, après avoir traversé la Résie au gué des Laies. La chaussée en est si dure, qu'elle n'a pu être détruite par la charrue, et qu'il est facile encore aujourd'hui d'en suivre la direction sur une distance de plusieurs kilomètres. On remarque que, sur le parcours de cette voie stratégique, dans la forêt des Chazeaux, les futaies ne sont pas de belle venue, et le taillis y reste rabougri, étouffé par les broussailles.

Quoiqu'on l'ait dit, ce chemin ne figure sur aucune des cartes modernes indiquant le réseau des voies romaines en Séquanie (1). C'est certainement une lacune imputable à ce que nos antiquaires ont négligé d'explorer l'intéressant pays dont nous nous occupons ; et M. Suchaux fait erreur quand il écrit : « A la limite orientale du territoire de Broye, entre » cette commune et celle d'Aubigney, vestiges d'une voie

(1) La carte dressée et donnée comme fragment de la carte théodosienne, par Ed. CLERC, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, indique fort mal les confins de la Séquanie, qui, d'après ce document, auraient embrassé les deux rives de la Saône et de l'Ognon jusqu'au confluent de ces deux rivières. En réalité, le pays Eduen possédait la rive droite de la Saône jusqu'à l'embouchure de la Vingeanne, et l'embouchure de l'Ognon jusqu'à Chassey.

» romaine qui se dirigeait du Nord au Sud, et qui paraît
» avoir été la ligne Gallo-Romaine de Langres à Dammartin,
» laquelle traversait l'Ognon entre Pesmes et Broye (1) ».

C'est une complète erreur. Au lieu d'aller du Nord au Sud, notre voie Romaine allait de l'Est à l'Ouest ; prolongée elle n'aurait pu traverser l'Ognon qu'à Banne ou à Marnay.

TROUVAILLE D'OBJETS ANTIQUES.

Ce n'est pas le seul indice qui semble dénoter qu'une station militaire importante avait été établie sur l'emplacement de Saint-Pierre. Car on retrouve de nombreux tuileaux caractéristiques dans les champs d'alentour, des fragments de briques, de poterie, etc.

On a aussi recueilli dans ces parages une grande quantité de monnaies à l'effigie des Antonin, et surtout de nombreux Posthumes bien conservés (2). « Il y a beaucoup de médailles » de Broye au médaillier du collège (des Jésuites) de » Besançon ; on y conserve une petite statue en bronze de la » Fécondité, qui est très curieuse et très rare, et qui a été » trouvée près de l'ancienne église de Saint-Pierre (3) ».

J'ai entendu dire qu'on aurait encore trouvé à Saint-Pierre beaucoup d'autres objets curieux qui ont été perdus ou qui sont enfouis dans des collections particulières. « En 1770, » on a déterré à Broye-lez-Pesmes un superbe vase dans » lequel étaient plus de quatre mille médailles romaines de » différents métaux. On dit que le vase est au Musée de » Besançon (4) ».

(1) *Dictionnaire historique, topographique et statistique* des communes du département de la Haute-Saône, p. 94.

(2) J'ai fait don au Musée de Besançon d'un petit Posthume d'argent trouvé à Saint-Pierre, ainsi que beaucoup d'autres médailles distribuées à des amateurs de rencontre.

(3) E. Goyot-Briot, notice manuscrite.

(4) *Dictionnaire de la Haute-Saône*, par J.-A. MARC, Gray, 1815, imprimerie Barbizet.

* * *

A Broye, on n'attache guère d'importance à ces choses là.

Vers 1835, Joseph Perron faisait creuser les fondations d'un hangar devant sa maison. Enfants, nous sortions de classe comme la pioche d'un ouvrier venait de mettre à découvert une grande quantité de ferraille, une grosse brassée de vieille ferraille.....

On exhume cette découverte sous nos yeux : on l'examine. C'était des faux en assez bon état de conservation ; mais des faux étranges dont l'emmanchure était directe au moyen d'une douille, et non à coude avec une virole, comme celles d'aujourd'hui. On s'étonna de cette particularité dont un assistant fit la remarque, ce dont je me souviens très bien. Puis, la ferraille fut remise par les soins du propriétaire. En ce temps-là, le fer était cher.

Ayant rencontré par hasard, à vingt ans de là, Joseph Perron, je lui demandai s'il avait encore quelques-unes de ses faux. *Eh ! non*, me dit-il, *et j'en ai bien regret. J'en ai conservé longtemps sur le cul de mon four ; mais comme chacun m'en demandait pour faire des pendants de charrue — coutres, — ma provision a fini par s'épuiser... Ah ! quel fameux acier c'était !... Et quels pendants on faisait avec un acier pareil !...*

Je raconte ce souvenir uniquement pour montrer le peu de cas qu'on fait au village de toutes les vicieries qui ne servent plus.

Un exemple encore. On a retiré du vieux cimetière de Saint-Pierre une certaine quantité de sarcophages monolithiques. Si des cercueils pareils n'avaient pas pu être utilisés comme saloirs ou comme auges à abreuver le bétail, croyez bien qu'on en aurait fait du cassage pour servir aux prestations. « Coquibus et son fils aîné ont mis à découvert, » en 1872, un cercueil en pierre paraissant appartenir à une

» époque antérieure au XII^e siècle. Cette tombe a la forme
» d'une auge à bestiaux, plus rétrécie aux pieds qu'à la tête,
» véritable grès en deux morceaux d'une coïncidence
» parfaite..... Le cercueil dont il s'agit sert de crèche pour
» abreuver les canards et les oies du fermier (1) ».

§ II. — TRADITIONS ET LÉGENDES.

EMPLACEMENT D'AMAGÉTOBRIE.

Notre vieux Gollut a écrit ceci : « Besançon n'hat esté
» première et capitale, ains seulement la plus grande et la
» plus forte au temps de César, comme précédemment
» Broye l'estoit ».

Et plus loin : « Brennus estoit de Proux, comme diet
» Strabon, ville de laquelle nous n'avons aucune mémoire,
» si ce n'est celle que les auteurs Allemands appellent
» Broïa (2) ».

Proux, c'est presque Broue avec la prononciation germanique. Du reste on se redit à Broye de grand-père à petit-fils que Broye, jadis Broïac, avait été une ville fameuse, une ville capitale.

Des auteurs sérieux, comme Dunod l'historien, comme Amédée Thierry, ont aussi prétendu que Broye était situé sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Amagétobrie.

Ce serait donc à Broye que les Eduens auraient éprouvé une défaite sanglante et perdu toute leur noblesse, leur sénat, leur cavalerie, *omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum amisisse*.

Il ne faut accepter cette opinion que sous toute réserve, malgré l'affirmation de nos savants historiens. Comment

(1) F. GUYOT-BUOT, notice manuscrite.

(2) *Mémoires de la République Séquanoise*, pp. 6 et 18.

admettre en effet qu'une grande armée ait été acculée au confluent de deux rivières en somme peu profondes et se soit laissé anéantir quand il lui était si simple de les traverser ?

Il est vrai que suivant certains auteurs, Arioviste n'aurait pas acculé les ennemis ; il leur aurait tendu un piège, cachant ses troupes dans Amagétobrie, la *Ville des Marais*, et, surprenant leur arrivée, l'aurait détruite par détachements isolés. C'est la version donnée par Ed. Clerc dans son essai sur l'histoire de Franche-Comté.

La Ville des Marais, c'est bien la dénomination qui devait convenir à Broye dans ce temps-là. Il y avait bien là des marais ; mais la ville, où était-elle ? Comment n'a-t-on pas jusqu'ici retrouvé les monuments de terre élevés à la mémoire de tant et de si nobles guerriers tombés au champ d'honneur ? Où sont les armures, les lances, les boucliers perdus dans la bataille ? Où, les tibias et les fémurs ? Où, les brimborions et les colliers de bronze ?....

Il ne nous déplairait pas qu'à notre cher village se rattachât quelque souvenir de l'antiquité ; qu'un fait mémorable s'y fût accompli. Mais nous craignons bien que nos graves auteurs, en plaçant Amagétobrie *inter Ararim et Lignonem confluentes*, n'aient lu et rapporté sans vérification la conjecture historique d'un chroniqueur peu scrupuleux.

Quoi qu'il en soit, la plupart des annotateurs des *Commentaires* de César ont répété, l'un suivant l'autre, cette assertion dont ils se sont contentés de varier la formule.

*
* * *

Peu importe le nom que notre localité ait porté chez les Celtes et chez les Romains, il est constant, il est évident même qu'elle avait une importance stratégique et peut-être commerciale assez considérable.

A quoi en effet aurait répondu un cimetière de plus de quinze mille mètres de superficie, situé sur un plateau sablon-

neux dominant la Saône, à deux kilomètres du village actuel, s'il n'y avait eu sur ce point un groupe peuplé de quelque importance ? On ne consacre pas un hectare et demi de terrain clos pour les sépultures d'une petite bourgade de quatre ou cinq cents manants. Sans compter qu'à quelques pas de notre cimetière il existe un emplacement dit *les Champs de feu*, où les milices de certaines nationalités devaient brûler leurs morts...

Il existait donc à Saint-Pierre un gros centre de population. Car c'est-là, c'est à Saint-Pierre et non au village actuel, que la voie romaine, que la *vie* de Sauvigney aboutissait. Elle ne traversait pas la Saône où il n'existe aucun vestige de pont. C'était un chemin spécial se rendant au port Guerrin et qui avait pour point terminus le camp de Saint-Pierre.

C'est le sentiment de l'auteur anonyme de la découverte de la ville d'Antre.

CASTRUM EBRODUNENSE.

Les notices du P. Sirmond et de J. Scaliger mentionnent dans la Séquanie cinq grandes cités ou villes de premier rang, sièges d'évêché ou d'administration civile ; et quatre camps, ou villes moins importantes, mais principales cependant, quoique de deuxième rang, qui sont :

- 1^o *Castrum rauracense*,
- 2^o *Castrum argentoriense*,
- 3^o *Castrum ebrodunense*,
- 4^o *Castrum viridunense* (1).

Suivant l'auteur anonyme que nous venons de citer, le *castrum ebrodunense* aurait été la ville de Broye au *confluent* (sic) de la Saône et de l'Ognon.

E-Bro-dunum, dune ou hauteur de sable près de Broye, ou Brohe, ou Broue (vieille orthographe). L'étymologie ici

(1) *Découverte de la ville d'Antre*, t. II, p. 118 (Amsterdam, MDCCIX).

est tout à fait conforme à la réalité des objets. L'emplacement dont il s'agit est en effet un plateau sablonneux qui domine au loin le cours de la Saône.

« La belle situation de la ville de Broye, les débris qu'on y voit, la tradition qui s'en est conservée, les auteurs qui en parlent, les médailles romaines qu'on y trouve, et qu'on y a toujours trouvées, sont les arguments convainquants qu'il y eut en cet endroit une ville qui n'était pas citée, mais qui était assez grande et considérable à cause de son commerce, et qui servait de forteresse sur la Saône contre les Eduens..... Le nom de Broye qu'elle a conservé est une autre preuve que c'est *castrum ebrodunense* de la notice..... (1) ».

Et plus loin : « ... Au milieu du port de la Saône, il y avait un château qui dominait sur la rivière et qui servait de forteresse. On en voit encore les fossés où la Saône entre quand elle grossit. La place s'appelle encore le *Chatelot*, le port Guerrin... ». Ce qui est exact.

*
*
*

C'est par là qu'on exportait sur Lyon les froments des plaines de la Saône et de l'Ognon, réputées les plus fertiles de toutes la Gaule, *ager optimus totius Galliae*. C'est aussi par là qu'on devait en importer dans les temps de disette pour le ravitaillement des postes militaires dispersés dans la Séquanie.

La grande affaire, pour une expédition si lointaine, c'était de *comparare rem frumentariam*, de se procurer des vivres, d'avoir du pain ; et les approvisionnements n'en étaient guère assurés dans des contrées couvertes de bois et semées de mauvais pas.

C'est pourquoi les Romains, jusqu'à l'établissement des

(1) *Ibid.*

Burgondes en Séquanie, ont entretenu un grand service de navigation organisé sur le Rhône et sur la Saône. Une véritable flotte de bateaux ravitaillait leurs places de guerre et les troupes campées à l'intérieur de la province séquanais. Il y avait un commandant spécial chargé de présider à la conduite de cette flotellerie impériale remorquée par des chevaux : c'était le *Præfectus classis aravicæ cabalioduno*.

Si j'osais, pour résumer, exprimer mon sentiment dans cette affaire, je dirais : oui, c'est à Broye qu'on doit chercher l'emplacement du *castrum ebrodunense*, à Broye où se trouvait un port militaire, un port de guerre.

D'ailleurs ce qui vient corroborer mon opinion, ce sont les nombreux cadavres qui ont été exhumés au cimetière de Saint-Pierre dans ces temps derniers et qui sont à peu près tous des cadavres d'adultes à la mâchoire bien garnie (1).

LA CONQUÊTE FRANÇAISE.

Nul doute, comme nous l'avons dit, que le territoire de Broye n'ait été exposé à bien des incursions, n'ait été ensanglanté dans bien des luttes. Mais il ne pouvait guère, à cause des nombreux cours d'eau qui l'arrosent, servir de théâtre à une action entre deux grandes armées.

Les Romains avaient eu la précaution, si l'on s'en souvient,

(1) Il est bien regrettable que ce cimetière n'ait pas été fouillé méthodiquement. On n'en a exhumé qu'accidentellement des ossements et des cercueils, sans attacher d'importance aux objets de bronze ou aux fragments de poterie qu'on trouvait.

M. Vacher, le propriétaire actuel du terrain, n'a jamais pu retrouver une hachette en bronze qu'il avait mise de côté quelques jours avant ma visite. Il la croyait sans valeur. *Il sait*, dit-il, *des endroits où il y a des manceaux de cadavres rangés les uns contre les autres.*

Il opère en ce moment la démolition des fondations en ciment de l'ancienne chapelle pour en extraire des matériaux de construction. « Dans ces fondations, on dirait que les squelettes ont été scellés dans la maçonnerie d'une solidité remarquable. » (Note de M. Charpillet.)

de faire élever quelques travaux de défense à Saint-Pierre, sur la rive gauche de la Saône ; et, sur la rive droite de l'Ognon, en face de Chassey, une redoute, ainsi qu'un château ou fortin à l'embouchure de la Résie ; c'est-à-dire sur les points où nos rivières étaient guéables. C'est précisément par ces trois points que les troupes françaises ont envahi la Franche-Comté en 1674.

Le duc de Navailles, chargé de conduire les premières opérations de la guerre Franco-Espagnole, après avoir inspecté nos deux rivières, reconnut que le passage de l'Ognon présentait moins de difficultés que celui de la Saône.

En conséquence, il arriva d'Auxonne le 12 février 1674 ; et afin de distraire la petite troupe qui était venue de Gray pour défendre nos rives, il fit mine de jeter un pont volant sur la Saône, juste en face de Saint-Pierre. Ses adversaires l'attendaient là en force et bien retranchés.

Pour n'avoir pas l'air de renoncer à cette tentative, il laissa quelques troupes s'escarmoucher, pendant que dans la nuit, à la tête des cuirassiers du Roi, des gardes de Condé et du régiment de Villeroi, il se portait par Cléry sur la rive gauche de l'Ognon.

Il franchit cette rivière, non sans peine, par un temps pluvieux et froid, en face de l'endroit où les Romains avaient jadis construit l'endigement défensif dont nous avons parlé.

Aucune précaution n'avait été prise par le capitaine Espagnol qui commandait la place de Pesmes, pour s'opposer à ce passage ; et nos défenseurs, qui s'escarmouchaient sur la Saône, se voyant pris en flanc et débordés, se retirèrent sans combattre. Ce qui permit au reste des troupes françaises de passer la Saône à Saint-Pierre, et l'Ognon, au gué de Broye (1).

(1) *Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté, 1674, 1815*, par Léon ORDINAIRE (Besançon, 1856).

Quelques vieillards ont encore entendu parler de cette invasion d'il y a deux siècles. On montre encore l'endroit où les Français ont effectué le passage de la rivière, en face de Chassey (1).

UN MARIAGE CELTIQUE.

Nous avons conservé à Broye une tradition druidique relative à une fontaine sacrée.

La source sort à mi-côte des terrains sur lesquels s'élevait autrefois l'ancien ermitage de Saint-Pierre (2).

Cette fontaine sacrée était encore, il y a moins de cent ans, l'objet d'une très grande vénération. C'est là que les jeunes gens se rendaient, avant la révolution, pour s'y fiancer ; ou mieux, pour y contracter un véritable mariage à la mode des Celtes, *la confarréation*.

Les futurs choisissaient pour cette cérémonie, le jour de la Chandeleur, parce que le matin de ce jour-là le père leur avait dit : *c'est aujourd'hui la Chandeleur : bonjour, bonne œuvre !*... Ils apportaient donc à la fontaine de Saint-Pierre des gâteaux de pâte cuits dans une tourtière, et qui figuraient *grosso modo* un homme et une femme ayant chacun les attributs extérieurs de son sexe, comme ces petits bons-

(1) A propos de Chassey, une autre tradition rapporte que, à une époque très reculée, bien avant le vieux duc de Navailles, bien avant les quatre fils Aymon, époque historique pour les gens des campagnes, il y avait sur le lieu dit *Champ Jean Leblanc*, dans la forêt des Chazeaux, une petite bourgade qui aurait été un beau jour assaillie, détruite et expulsée par une troupe d'envahisseurs. Les débris de cette bourgade se seraient sauvés dans les îles où ils se sont fixés. D'où le nom de *Chassey*.

Il est vrai que le nom de Chazeaux donné à la forêt indique qu'il y a eu là, dans les anciens temps, des habitations dont il ne reste absolument aucune trace.

(2) Outre cette source sacrée, on compte trois autres sources intarissables qui émergent du plateau sablonneux de Saint-Pierre pour se jeter dans la Saône.

On voit qu'un camp établi dans ces conditions était abondamment pourvu d'eaux potables.

hommes de pain d'épices qu'on vend sur les foires. Puis, après s'être mutuellement donné leur foi, nos amoureux trempaient dans l'eau leurs gâteaux pour les purifier, les échangeaient ensuite et les mangeaient. Les fiançailles étaient consommées.

Le mariage à la farine fut importé en Italie par les Gaulois. Il était encore très usité à la fin de la République romaine dans la Gaule Cisalpine et parmi le petit peuple du *Latium*. Mais il n'avait pas assez de solennité pour les riches Romains qui le laissaient à la populace.

La gravité touchante et honnête d'une cérémonie aussi simple devait répondre au sentiment religieux des paysans, des hommes des champs.

Voilà pourtant ce qui se faisait encore à Broye il y a moins de quatre-vingts ans ! Quelle race opiniâtre que celle des laboureurs ! Et comme elle assure la continuité des temps !

Une autre pratique superstitieuse dont je me souviens encore, paraît s'être conservée jusqu'à nos jours..... « Il y a » quelques années, écrit M. Charpillet, la personne à qui » était confié le soin d'ensevelir les morts ne manquait pas » de leur mettre dans la main une pièce de monnaie, sans » doute pour qu'ils puissent payer la barque à Caron ».

J'ai vu mettre un sou dans la bouche d'un enfant décédé. C'est ce qui explique sans doute qu'en relevant d'anciens cadavres on ait trouvé si souvent des pièces à l'effigie de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV.

LES ORVALS DE SAINTE ANNE AU PORT SAINT-PIERRE.

On croit que la chapelle de Saint-Pierre, où sainte Anne fut autrefois vénérée, aurait été construite sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire consacré à quelque faux Dieu.

On n'ignore pas qu'en effet, pour détruire peu à peu le levain des superstitions païennes, saint Grégoire-le-Grand avait prescrit de substituer partout aux noms du paganisme

les noms de saints vénérés dans la catholicité. Le culte de sainte Anne aurait ainsi succédé chez nous au culte de Diane ou d'Hélène (la lune), que les Gaulois adoraient. Un clou chasse l'autre.

Nous ne savons ce que vaut cette opinion fondée sur des altérations étymologiques assez vraisemblables. Toujours est-il que sainte Anne était en grande vénération à Saint-Pierre, où elle avait sa statue depuis un temps immémorial. Un beau jour, on ne sait trop pourquoi, cette sainte prit la résolution d'abandonner la Franche-Comté pour la Bourgogne. Il y a plusieurs siècles de cela.

Un matin on trouva l'image ou la statue de notre sainte dans les champs d'Éilley, de l'autre côté de la Saône.

On s'empressa de la réintégrer pieusement dans la chapelle. Mais comme on se disposait à passer la Saône en barque, il s'éleva une violente tempête qui rendit la traversée fort pénible.

Le lendemain la statue fut de nouveau transportée comme par miracle, osons le dire, par un vrai miracle, au lieu où on l'avait trouvée la veille.

Cette fois encore, on voulut la rapporter à Saint-Pierre. Mais alors il se fit sur la Saône un ouragan si épouvantable qu'on aurait juré que la barque allait s'engloutir avec ceux qui la conduisaient.

Comme pour la troisième fois, l'image fut encore retrouvée à Éilley, il devint évident que c'était là que la sainte entendait être honorée.

C'est donc à Éilley, à quelques pas du village que sainte Anne a maintenant sa chapelle; c'est là qu'elle opère de temps en temps quelque guérison, si l'on en juge par les béquilles et les *ex-voto* qui sont appendus aux murs de l'intérieur et à la voûte de l'édifice.

Et vous remarquerez, me disait naguère un bon vieillard de Broye, que tous les ans, à la même époque, au mois de juillet, il s'élève sur la Saône des tourbillons, des coups de

vent, des orages, ce que nous appelons ici les orvals de sainte Anne.... Jamais les orvals de sainte Anne n'ont manqué au port Saint-Pierre, soyez-en sûr (1) !

AUTRES CROYANCES SUPERSTITIEUSES.

Une sorte de crainte superstitieuse s'attache à tout ce qui touche au petit territoire de Saint-Pierre.

On nous racontait, quand nous étions enfants, et on raconte encore, je crois, qu'une vouivre gardant ses trésors se tient cachée dans les souterrains du Châtelot ; que l'enfant d'un pâtre âgé de sept ans la surprendra et découvrira ses trésors, et qu'alors

Grande défense il y aura,
Ou la vouivre le mangera !

Je me souviens qu'on se demandait, quand on allait jouer sur les prés du port Guerrin : *Quel âge as-tu ?* Oubliant que nous n'étions pas les enfants d'un pâtre.

On n'en finirait pas si l'on voulait rapporter toutes les idées superstitieuses qui avaient cours il y a cinquante ans dans ce beau et riche village de Broye ; village perdu, faute de voies de communication ; où l'on allait, mais où l'on ne passait pas.

Grâce à leur isolement, nos Broyens ont encore conservé leur physionomie à part, un certain air d'antiquité. Ils n'ont guère modifié leur caractère, un peu défiant, ni perdu leurs croyances et leurs habitudes, ni surtout oublié les traditions de leur pays.

(1) *Orvalia*, dans Ducange, est une expression franc-comtoise pour dire orage, ouragan, cyclone, etc. (voir ce mot au Glossaire).

On voit souvent dans les vieux baux de nos pays des réserves stipulées en cas d'orvals.... « Il n'y auroit qu'en cas d'orvals (*sic*), comme gresles, » gelées et incendies qu'on devoit diminuer les charges, etc.... » (*Arch. de l'Intendance*, C. 114.)

Ils sont demeurés simples, comme autrefois, laborieux, peu dépensiers. Ils ne sont, en général, ni présomptueux, ni sots ; c'est-à-dire qu'ils ne se croient pas tout de suite plus sages ni plus éclairés que leurs parents, quoiqu'ils sachent mieux lire dans les gazettes ; et qu'ils n'acceptent pas une innovation, même en culture, sans un sérieux examen.

Cette réserve, composée de défiance et de scepticisme, suivant moi, les honore, parce qu'elle donne en général beaucoup plus de solidité à leur jugement.

§ III. — LE VILLAGE.

EMPLACEMENT PRIMITIF DU VILLAGE.

La communauté de Brohe, de Broue ou de Broye dans le principe paraît avoir été formée par plusieurs petits centres de population. Et cela se conçoit. Comme il n'y avait pas de château féodal sous les murs duquel les manants du lieu pussent abriter leur chaumière, ils la construisaient naturellement là où les commodités de la vie semblaient pour eux plus faciles : dans les forêts ou au voisinage des prairies, s'ils élevaient des troupeaux ; auprès de la rivière, s'ils vivaient de pêche. C'est ainsi qu'un petit groupe de pêcheurs s'était établi autour du château du Fousset, là où est l'église actuelle du village (1).

Le hameau de Saint-Pierre, au dire de quelques anciens, aurait été le noyau principal de la communauté.

(1) Une rue transversale qui passe derrière l'église, allant au pâquin du *Mauclerc*, porte le nom de rue de la Jus. Elle est à droite et à gauche desservie par six ou sept treiges.

La famille Forquet ou Fourquet, la plus considérable et la plus persistante de ce groupe, a duré jusqu'au XVIII^e siècle. Elle a laissé son nom à une forme de bateau de pêche, très léger, qu'on appelle encore à Broye *une forquette* (voir ce mot au Glossaire).

Il est constant qu'on a toujours désigné par le mot de *bout de lai velle*, côté du village, le groupe de maisons qui se rapproche le plus du finage de Saint-Pierre. Du reste, comme le cimetière et une petite chapelle existaient vers le port Saint-Pierre depuis la plus haute antiquité, c'était une raison pour que l'habitant s'y établît.

Il n'en est pas moins sûr que depuis mille ans peut-être le centre du village de Broye occupait son assiette actuelle.

Huc ou Huon, le poète troubadour de l'empereur Barbe-rousse, était de *Broie-Selves* (1) *sur l'Ognon*, et non de Broye sur la Saône...

Dans une requête présentée à l'intendance au nom du village, en 1688, il y a juste deux cents ans, à l'effet d'obtenir que la maîtrise des Eaux et Forêts les autorise à vendre quelques grands bois, il est dit que c'est *pour enclore leur cimetière et pour réparer l'église*. L'officier du baillage de Gray, P. Balahu, commissaire à l'enquête, reconnaît le bien fondé de la demande : « L'église, dit-il, avait besoin d'être » replanchéiée dans la nef du milieu et reblanchie, les murs » en étant tout noirs de vétusté. D'autre part, le cimetière » qui était à Saint-Pierre, distant de plus de deux mille pas » du village, et où il existait une ancienne chapelle, était un » enclos désert et en friche où les bêtes de la forêt pouvaient » entrer librement (2)... »

Le village, il y a plus de deux cents ans, n'était donc plus sur la Saône ; et depuis bien longtemps la chapelle de Saint-Pierre n'était plus l'église consacrée au culte de la paroisse, si jamais elle l'avait été.

Il y a autre chose encore. L'existence d'un village eût nécessité des rues, des trages, des chemins latéraux ; et rien de cela n'existe à Saint-Pierre, qu'un chemin parallèle

(1) La prairie des Sèves se trouve à présent sur la rive gauche de l'Ognon, par suite du déplacement du lit de la rivière.

(2) *Archives de la Haute-Saône*, B. 1869.

au cours de la Saône, et deux autres chemins qui vont de celui-là vers le port Guerrin.

INSÉCURITÉ DES GUERRES.

Quelle a été l'importance de notre village pendant la féodalité et jusqu'au règne de Louis XIV ?

Nos renseignements à cet égard sont très incomplets. Les registres de paroisse antérieurs à 1684 ont disparu et beaucoup d'autres documents font défaut.

A Saint-Pierre, comme nous l'avons dit, un centre de population considérable a dû exister avant l'invasion des barbares, puisqu'il avait nécessité un champ de sépulture de plus d'un hectare et demi ; et que les Romains avaient jugé utile d'y construire une voie particulière y aboutissant. Mais depuis, ce centre de population a disparu.

Après la guerre de trente ans, et les fléaux de peste et de famine qui l'ont accompagnée ou suivie, la ruine de Broye était complète.

En 1657, notre pauvre village n'avait plus que cent vingt-cinq habitants dont voici la nomenclature :

Roule des manans et habitans de tous aages des villes, bourgs et villages du ressort de Gray, faict par ordre du Parlement, en l'an 1657, pour le règlement ordinaire du sel (1).

Noël Burillard, sa femme, un valet..... ..	3
François Oudin, sa femme, quatre enfants.....	6
Claude Burillard, sa femme, trois enfants, un valet.....	6
Jacq. Fourquet, sa femme.....	2
Gaspard Vuillemenot, sa femme, deux enfants.....	4
Grégoire Verne, sa femme, un enfant, un valet.....	4
François Hugon, sa femme, un enfant.....	3
	<hr/>
	<i>A reporter.</i> 28

(1) Archives départementales du Doubs, carton C. 270.

	<i>Report.</i>	28
Claude Hugon, sa femme, deux enfants.....		4
Claude Vuillemenot, sa femme, deux enfants.....		4
François Verne.....		1
Nicolas Verne, sa femme, trois enfants.....		5
Jean Blanc, sa fille.. .. .		2
Claude Thomas, trois enfants.....		4
Jean Lépagnot, sa femme, un enfant.....		3
Jean Guaymey, sa femme, deux enfants, une servante....		5
Claude Perron, sa femme, un enfant, une servante.....		4
Antoine Roussel, sa femme, trois enfants, une servante...		6
Perrine Gardot.....		1
Barbe Verne.....		1
Nicolas Gardot.....		1
Isabel-Blanc.....		1
Bénigne Gin, sa femme, deux enfants.....		4
Bénigne Ripart, sa femme.. .. .		2
Jos. Masson, sa femme, deux enfants.....		4
Jacques Masson, sa femme, six enfants.....		8
Claude Thomas, sa femme.....		2
Jean Fidon, sa femme, un enfant.....		3
Jacques, dit Cerne, sa femme, un enfant.....		3
Claude Fourquet, sa femme, deux enfants.....		4
Edme Thopin, sa femme, deux enfants.....		4
Jos. Laloy, sa femme, deux enfants.....		4
Jos. Fidon-Verne, sa femme, un enfant.....		3
Gérard Clave, sa femme, quatre enfants.....		6
Jean Lambert, sa femme, un enfant.. .. .		3
Edme Charmay, un enfant.....		2
Fr. Rollin, sa femme, un enfant.....		3
		<u>125</u>

Le présent roole fait et indiqué par Gaspard VUILLEMENOT et Cl. HUGON, eschevins dudict Broye, lesquels ont attesté (15 février 1657.)

Cent vingt-cinq habitants ! Le dénombrement général qui ne fut fait au comté de Bourgogne que trente ans après donne déjà une population trois fois plus considérable.

On peut constater cependant, à vue des reconnaissances des terriers, qu'une paix de quelques années, ce qui était rare autrefois, rendait la vie et la prospérité à notre cher pays ; et que chaque nouvelle guerre qui survenait entre la France et la maison d'Autriche ou d'Espagne y amenait la dépopulation. On avait peur et on se sauvait, cherchant un abri derrière les murailles de quelque place fortifiée.

Pendant le xvi^e siècle, la Franche-Comté n'ayant pas eu à craindre d'invasion, le nombre des familles résidant à Broye s'élevait, en 1585, à plus de cent cinquante. Vingt ans plus tard, en 1606, à cause de nos prises d'armes en faveur de la ligue, le nombre des feux tomba à quarante-cinq : puis à trente-six seulement après la guerre de trente ans.

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

La population continua donc de s'accroître sous la domination française qui assurait au pays la sécurité.

De trente-six feux ou ménages mentionnés en 1657, à Broye, on remonte à soixante, en 1688 ; puis à cent dix, en 1750.

En l'an II (1803), l'annuaire de la Haute-Saône porte à 711 le nombre des habitants de Broye-lez-Pesmes. Ce chiffre depuis n'a cessé de décroître à chaque recensement.

Jusqu'à la Révolution de 1789, sur les cent maisons du village, on peut assurer que quatre-vingt-dix-neuf, c'est-à-dire toutes, sauf le presbytère, étaient de pauvres baraques ou des huttes bâties en bois, en torchis ou en clayonnage, et enduites de terre glaise *intus et extrâ*. Cela résulte évidemment des déclarations reçues au bailliage en 1750, quand il fut question d'établir l'impôt du vingtième (1).

Ces habitations rustiques étaient adossées ou appliquées les unes contre les autres. Il y avait ainsi une immense

(1) Archives départementales de la Haute-Saône.

toiture de chaume, formant une seule maison, pour abriter cinq ou six ménages de pauvres gens qui se tenaient chaud pendant l'hiver.

Toutes ces chaumières étaient pourvues d'un auvent, d'une *rabattue*, d'une avancée de toit qui descendait très bas. Outre que cet auvent servait à remiser le bois à brûler et les récoltes d'automne, comme haricots, turquie, etc. ; il préservait encore la maison des vents pluvieux et du grand soleil.

Du soleil et de l'air, on en prenait bien assez tous les jours dans la campagne ! Il faut, pensait-on, que l'*outau* soit chaud en hiver et frais en été, comme une taissonnière !...

Les paysans puisent volontiers des leçons d'hygiène dans les exemples fournis par les bêtes du bon Dieu.

Quoi qu'il en soit, quand le feu se déclarait dans une agglomération de maisons pareilles, il formait en un clin d'œil un ardent brasier. Les incendies de Broye de 1737 et de 1768 n'ont pas été moins terribles que ceux de 1825 et de 1854.

On s'en souvient encore dans la Franche-Comté.

§ IV. — COMMERCE ET INDUSTRIE.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE.

Ces grossières maisons de chaume ne dénotaient pourtant pas la misère autant qu'on le pourrait croire. Par rapport aux pays voisins, Broye-lez-Pesmes était un bon village de culture.

Le dénombrement de 1688 que nous avons déjà cité, pièce très curieuse, relève la population de chaque commune de la Franche-Comté en hommes, femmes et enfants ; en serviteurs et servantes ; il donne le comptage des bœufs, des vaches, des chevaux, des chèvres, des cochons, etc.

Sur les 354 habitants du village de Broye, il y avait

quarante-six valets des deux sexes. Cette quantité de serviteurs à gage dénote que la population de ce village était en général dans une aisance relative, et que l'ouvrage ne manquait pas à qui en voulait trouver.

Pas plus alors qu'aujourd'hui Broye n'exportait les travailleurs.

Mais cette aisance relative des anciens serait la misère grise pour nos contemporains. Qu'on en juge.

A peine comptait-on dans ce riche pays de culture trente bœufs pour labourer la terre et quatre-vingts petits bidets de tout âge.

Trois cents têtes de bétail, ou plus exactement 297 vaches, veaux et génisses, formaient la proie rouge de la communauté (1).

Toutefois on n'en était plus à Broye, comme à Pesmes ou à Valay, à compter les chèvres au demi cent, ce qui montre bien l'état de pauvreté de ces localités. On ne s'amuse pas à tenir des chèvres quand on peut avoir une vache à l'écurie !...

Le paysan ne se livrait pas à l'élevé du bétail, parce qu'autrefois la consommation de viande n'était pas générale comme aujourd'hui.

De toutes les communes du bailliage de Gray, celle de Broye, avec ses 297 têtes de bétail, était pourtant la plus riche comme productive de lait et de chair à manger. Le village de Baujeu, qui venait après, ne comptait que 268 têtes de bétail ; Champlite, 208 ; Chargey, 200 ; toutes les autres communes, moins de 180.

On élevait à Broye une grande quantité de pores qui étaient livrés vivants au commerce. On mettait ces animaux à la glandée dans les belles forêts de la Vaire, du Fahy et des Chazeaux, qui appartenaient à la commune usufruitière, et qui comprenaient plus de cinq cents arpents.

(1) Aujourd'hui on ne compte pas à Broye moins de 600 bœufs et vaches.

Chaque famille avait au moins une laie ou truie à goret — *goraille* (1) — dont les portées étaient vendues comme *nourrins* ou petits cochons à engraisser, aux foires de Pesmes ou de Valay.

DIFFICULTÉ DES RELATIONS COMMERCIALES.

La difficulté des communications, la rareté et le mauvais état des chemins, ne permettaient guère que les gens d'un pays qui était séparé du monde par ses rivières et perdu dans ses forêts, pussent se livrer à un commerce un peu suivi.

Il y a cinquante ans, la commune n'avait de pont ni sur la Saône, ni sur l'Ognon. Il n'y avait qu'un seul chemin un peu empierré et praticable aux chariots dans la bonne saison : c'était le chemin *foiret* — ferré ou empierré, — où de temps en temps on déchargeait, aux mauvais endroits, quelques voitures de prestation. Les autres chemins existant présentement comme ceux d'Aubigny et de Montseugny, de Perrigny, etc., ou n'existaient pas du tout, ou n'étaient que des voies de défrichement, que des chemins sablonneux, étroits, effondrés, bordés de haies vives et de buissons.

On n'y faisait aucun frais d'entretien.

Parfois cependant un paysan obligé de passer avec sa voiture par des nécessités d'exploitation, jetait sur les creux et dans les ornières des fagots d'épines pour servir comme d'un pont volant ; et cette réfection était faite pour plusieurs années.

Il n'existait pas même de sentiers pratiqués pour se rendre, soit à Clery et à Perrigny, soit à Cœlley, à Maxilly et à Talmay, localités qui sont distantes de Broye de deux, trois ou quatre kilomètres, tout au plus.

Dans des conditions pareilles, le seul commerce possible, c'était la culture.

(1) Voir ce mot au Glossaire.

CULTURE DES CÉRÉALES.

Comme aujourd'hui, nos gens de Broye étaient, par la force même des choses, des travailleurs de la terre, des laboureurs ou des manouvriers de cette grande famille du labourage, robuste et saine, qui assure aux races la durée et la stabilité.

La culture principale était celle des céréales.

D'après un état fourni à l'Intendance (1) en 1759, et établi en vue d'indiquer les possessions en terres des ecclésiastiques et des seigneurs dans chaque communauté, le territoire de Broye comprenait 1800 journaux de terres labourables, 552 faux de prés et 522 arpents de bois dont 138 étaient mis en réserve.

La récolte annuelle s'élevait en moyenne à 4,500 mesures de froment, 4,500 mesures de seigle, 2,250 mesures d'avoine et autant de menus grains.

On avait toujours soin, dans ces sortes de déclarations, de minorer ses recettes et de s'appauvrir, afin de ne pas exciter la cupidité des agents du fisc. Mais on peut être sûr que le rendement des terres était bien loin d'égaliser celui d'aujourd'hui.

On paraît avoir essayé la culture de la vigne, puisque nous voyons mentionné dans un acte de partage fait en 1707 un *journal en nature de vigne situé près du Breuil* (2)...

Cette culture ne paraît pas avoir donné de bons résultats, puisqu'elle a été abandonnée tout à fait. Quoi qu'il en soit, le terrain situé près du Breuil a conservé le nom de *lai veignotte*, la petite vigne.

(1) *Archives départementales du Doubs*, carton C. 411.

(2) *Archives départementales de la Haute-Saône*, B. 1868.

CULTURES INDUSTRIELLES.

Après la culture des céréales, celle du chanvre était certainement la plus intéressante de toutes. On consacrait à faire venir la plante textile un temps considérable, et surtout à préparer et à utiliser les produits de cette précieuse denrée.

On semait au printemps la graine récoltée l'année précédente, dans une terre de choix, dans la terre la plus plantureuse, la mieux préparée, la mieux fumée, qu'on appelait la chenevière. On en confiait la garde à la vigilance des enfants ou d'un bon chien chargé d'en éloigner la volaille et les oiseaux qui sont très friands de chenevis, comme on sait.

On arrachait le chanvre à la fin d'août pour le rouir.

Pour faire l'opération du rouissage, on a employé à Broye jusqu'après 1830 exclusivement la méthode par voie humide. Trente ou quarante gerbes de chanvre étaient empilées dans la rivière entre quatre pieux solidement plantés, et liées entre elles de manière à résister au courant. Dix ou douze jours après, on retirait le chanvre *nâsi* et on le faisait sécher pour ensuite le décortiquer ou le teiller.

Ce procédé de rouissage était répugnant à cause de l'odeur infecte que répandait la plante putréfiée.

Le teillage se faisait dans les veillées d'automne. A peine était-il fini, qu'on voyait arriver, après la Toussaint, des troupes de Bressands, — les *pignards* ou les *foirtoux*, — qui savaient peigner le chanvre et qui avaient l'art de préparer la belle œuvre et les bonnes étoupes. On les payait bien et on les nourrissait grasement, dans l'espoir que l'ouvrage serait soigné et l'œuvre facile à filer.

Dans les soirées d'hiver les femmes étaient occupées à faire tourner les rouets, à filer l'œuvre et les étoupes. Que de temps consacré à cette besogne !

Mais c'était si bon d'avoir une provision de beau linge de ménage !

La tâche des fileuses achevée, on remettait au tisserand d'un village voisin les *riètes* — paquets de fil, — qu'on avait bien soin de peser.

Mais on avait beau peser ; les tisserands étaient si voleurs !

Etonnons-nous après cela que nos vieux parents aient été si fiers de leur beau linge, de leur fin nappage, de leurs serviettes ouvragées, et de leurs armoires où les chemises en toile d'œuvre et les draps étaient empilés et bien rangés.

C'était leur luxe.

Le fait est qu'une table garnie d'une belle nappe blanche flatte bien mieux les sens et l'appétit, que si elle était recouverte d'une affreuse toile goudronnée, si bien peinturlurée soit-elle.

On tenait à l'œuvre et aux étoupes à ce point que, dans l'abandon de ses biens par donation, on réservait *tant de blé et de lard pour sa pitance, et tant de livres d'œuvres et autant d'étoupes préparées, prêtes à être filées.*

Et dire qu'aujourd'hui la culture du chanvre est à peu près abandonnée dans nos villages....

. . .

Une autre culture qui fut jadis très répandue, et qui a disparu depuis longtemps déjà, c'est celle du millet.

Chaque petit ménage avait sa *meillotière* — son champ à millet, — dont les produits étaient consommés habituellement à la maison, comme la farine de maïs l'a été après.

Le millet faisait d'excellentes bouillies. Avant de le cuire avec du lait, on le pilait grossièrement dans un mortier. D'où le nom de *pilé* ou de *plâ* sous lequel il était connu.

Je crois que les enfants de Comté en pilent encore dans leurs jeux, quand ils se soulèvent et se renversent alternativement, dos à dos, les bras entrelacés, et qu'ils chantent :

Pilez les gran !

*I n'en peux pu!
Pilez le plâ!
I n'en peux mâ!*

Les nourrices font aussi semblant d'en piler sur le front des bébés quand elles disent, pour les distraire :

*Groue willot,
P'tiot willot,
Toqu'meillot!*

Le dernier marchand de millet parcourait mélancoliquement, après 1830, les rues de Besançon, avec sa petite voiture, où était attelé un vieux cheval qui avait nom Bayard, comme celui de Renaud, l'ainé des quatre fils Aymon. De temps en temps l'attelage s'arrêtait à un carrefour et le pauvre marchand glapissait :

*Au plâ! au plâ!
Tro sous! tro ias!
Quat'sous moins in ia!*

Et, après un petit temps d'arrêt,

Hue, boyâ!

La vente n'allait déjà plus. La mode était aux fécules exotiques qui ont un nom plus distingué... Le millet, c'était bon pour les gens d'autrefois !

§ V. — ADMINISTRATION.

PAYS DE MAIN-MORTE.

La féodalité n'ayant pas jugé à propos d'élever un castel à Broye-lez-Pesmes, les gens du pays n'ont jamais eu à souffrir du voisinage d'une maison seigneuriale sous aucun rapport. De sorte que, quand ils avaient payé l'impôt aux décimateurs et aux collecteurs de tailles, ils étaient à peu près quittes.

La plupart des terres et des maisons du village n'avaient pas été affranchies. Elles sont restées biens de main-morte jusqu'en 1789.

Mon aïeule paternelle, Jeanne-Bapt. Lefranc, pour sauvegarder ses droits dans la succession de ses parents, dut mettre en œuvre M^e Guillaume, notaire à Pesmes, le 26 janvier 1789, à l'effet de constater par acte authentique « que » comme elle était obligée, par les lois divines et humaines, » de suivre son mari en sa résidence, et par là, quitter la » communion de ses père et mère, voulant user et profiter » du remède et de la faveur accordés par la coutume générale de la province aux filles de condition main-mortable, » elle a, à cet effet, en présence desdits notaire et témoins, » bu et mangé en la maison résidentielle desdits Lefranc et » Guyot, pour manifester la volonté qu'elle a de ne point » rompre la communion d'avec ses père et mère, et par là, » pouvoir leur succéder de la même manière que si elle était » restée en leur communion jusqu'à leur mort, laquelle communion, nonobstant ledit mariage, elle entend et prétend » conserver, de tout quoy elle a eu besoin de l'autorité de » son mary, présent et l'autorisant, etc.... »

Contrôlé à Pesmes, le 26 janvier 1789. Reçu 15 sous.

Signé : MILLOT, et, plus bas, GUILLAUME, notaire.

On appelait cela un acte de respect, sans doute pour couvrir un peu ce que des exigences pareilles avaient d'ignominieux.

DES IMPOTS SANS AFFECTATION.

Les charges de la commune consistaient en ce que chaque ménage faisant feu devait au seigneur une poule en temps de carême entrant ; et, pour chaque meix et maison de la contenance d'une faulx de pré, *deux gros* (1) ; pour chaque

(1) Valeur des monnaies en Franche-Comté, d'après Dom Grappin :

faux de pré main-mortable, aussi *deux gros* ; pour chaque journal de terre, *trois blancs* ; le tout *taille à eux, payable audit Broje, le jour de feste Saint-Michel*.

Les fours et moulins bannaux étaient de partage entre le baron de Pesmes et le commandeur de Montseigny. Comme les fours étaient acensés annuellement à raison de 300 livres, chaque ménage ou feu était imposé à 3 livres 7 sous.

Tous ces droits en somme étaient plus avilissants, plus blessants ou contrariants que lourds à supporter.

L'intervention de l'autorité, quelle qu'elle soit, pour surveiller et même pour régler les agissements des individus dans la société, est légitime, ne sert-elle qu'à établir qu'il y a quelque chose de supérieur à nos intérêts particuliers ou corporatifs : la justice et l'intérêt de tout le monde. On comprend donc que cette autorité coûte à ceux à qui elle profite ; c'est-à-dire au corps social.

Mais si les charges imposées et destinées à payer des services ne répondent plus à leur fin ; si les services ne sont plus rendus, et que les charges subsistent quand même, il y a fraude. C'est drainer une terre qu'on n'arrose pas. C'est par conséquent la dessécher.

Aurait-on crié autant contre les tailles et les redevances, si elles avaient été employées à des œuvres d'utilité générale, comme à la création de routes, au développement de l'instruction, etc.

L'autorité civile, sous ce rapport, négligeait un peu ses devoirs. On aurait dit qu'elle ne tenait qu'à ses droits domaniaux, qu'au produit pécuniaire de la seigneurie ! Elle n'intervenait pour ainsi dire jamais dans les affaires de la communauté, si ce n'est pour mettre son *veto* aux changements et aux réformes qu'on aurait pu faire.

Le franc = 13 sous et 4 deniers, monnaie de France ;

Le gros = 1 sou, 1 denier et un tiers de denier ;

Le blanc = 3 deniers et un tiers de denier ;

Le sol = 8 deniers.

De temps en temps pourtant, après la conquête française, le sub-délégué de Gray rendait compte à l'intendant de la province de la situation matérielle qui était faite aux manants de l'endroit ; mais en réalité il se bornait à transcrire, en les annotant, les états que les échevins lui fournissaient sur des questions générales.

L'état dressé en 1759 par ce fonctionnaire déclare que les charges des habitants de Broye sont suffisantes. *Il n'y aurait qu'en cas d'orvales, comme gresles, gelées et incendies qu'il conviendrait de les diminuer. La communauté ne serait pas suffisamment imposée pris égard aux autres, qui l'avoisinent, et à l'étendue et bonté de son territoire ; mais j'estime écrit le sub-délégué, qu'elle l'est suffisamment par la généralité de main-morte dont elle est affectée, ainsi que des autres redevances (1).*

LIBERTÉS COMMUNALES.

En apparence on ne pouvait guère rêver une liberté municipale plus complète. Écoutez !

Les manants et habitants de Broye avaient le droit *de s'assembler toutes fois qu'il en était besoin pour la résolution des affaires de la commune, sans, pour ce, demander licence aucune à qui que ce soit.*

Ils avaient le droit *d'élire pour chaque année deux prud'hommes échevins chargés de négocier ces affaires et d'assurer dans le pays une bonne police.*

Et comme ces échevins avaient qualité *pour relever les contraventions aux arrêtés pris par les assemblées générales et pour punir les contrevenant de telle peine que bon leur semblerait, cette peine devant être applicable aux besoins de la fabrique et au profit de la communauté, sauf les trois sous estevendants qui revenaient à la seigneurie,* il résulte

(1) Etat de ce qu'ont les Ecclésiastiques et Seigneurs dans chaque communauté de la subdélégation de Gray. — Carton C. 114.

de tout cela, qu'en vertu de leur constitution communale, les échevins étaient chargés d'assurer les volontés des gens du village, comme les consuls de Rome de faire exécuter les décrets du Sénat et du peuple romain.

La communauté avait aussi le droit de *présenter chaque année un personnage bien qualifié et sans reproche à l'agrément de la prévôté du lieu pour être assermenté messier, c'est-à-dire pour faire le devoir requis à la conservation des fruits, tant du finage que des prairies* :

C'était, comme on voit, une liberté municipale très grande. C'était l'autonomie, puisque nos manants de Broye pouvaient régler leur police, se prescrire des lois et nommer leurs juges.

Décidément, ce qui paraissait leur manquer, ce n'était pas la franchise politique, mais bien la capacité de s'en servir.

D'abord ils n'étaient guère en état de saisir toute l'importance des améliorations dont nous jouissons aujourd'hui, ni des réformes dont ils avaient peur ; ensuite ils n'étaient pas non plus dans des conditions à les appliquer. Ils n'avaient, en un mot, ni l'esprit d'initiative qui conçoit, ni la force matérielle qui exécute.

Autonomie illusoire, d'ailleurs, puisque nos manants étaient de *condition mainmortable comme aussi leur meix, maisons et héritages, tant envers ledit baron que d'autres particuliers ayant droit de seigneurie, tailles, cens ou redevances audit Broye, chacun d'eux endroit soy*.

Ce charabia du Terrier de 1660 prouve que Broye ne s'appartenait pas ; chaque habitant n'y était que le tenancier de sa terre. Il ne pouvait disposer de rien.

On déclarait que le paysan était maître dans sa commune ; on en faisait quasiment un petit souverain... Mais ce pauvre souverain était tenu de *reconnaître et confesser, pour lui et les siens, qu'il restait homme originel et juridique de condition servile, taillable, corvoyable, etc.* ; et tout cela à perpétuité.

Sa servitude devait être éternelle.

Combien nous devons bénir à Broye la révolution salubre de 1789 ! Elle nous a débarrassés de toutes ces perpétuités qui sont une image de la mort.

MONSIEUR LE CURÉ.

En fait, l'autorité des échevins était nulle, parce que les manants de Broye ne pouvaient leur en conférer que ce qu'ils en avaient eux-mêmes, c'est-à-dire zéro ; leur autorité était nulle, dis-je, parce qu'ils étaient sans prestige ; parce que, n'étant rien par eux-mêmes, ils n'étaient pas la représentation d'un pouvoir fort et conséquemment respecté.

Il y avait une seule autorité sérieuse et agissante dans la commune : c'était l'autorité ecclésiastique. Le seul maître et seigneur, c'était le curé.

Sans lettres patentes et sans investiture, en vertu de son caractère sacerdotal, le prêtre était devenu dans sa paroisse l'œil et l'oreille du pouvoir séculier. Il suppléait ce pouvoir absent ; il le représentait ; et il avait fini par en exercer les principales attributions.

C'est bien lui qui réglait et qui surveillait la police des mœurs ; qui maintenait la décence dans les fêtes publiques et privées ; qui autorisait ou qui faisait prohiber les jeux et les amusements frivoles.

C'est lui encore qui dirigeait l'instruction de la jeunesse ; qui stylait et qui gourmandait les recteurs d'école ; qui prescrivait l'enseignement qu'on pouvait donner et les exercices scolaires auxquels il était permis de se livrer.

C'est lui toujours qui tenait note, dans ses registres de paroisse, des actes de la vie civile, et qui célébrait les naissances, les mariages et les sépultures, s'associant ainsi à tous les événements mémorables et touchants de chaque famille ; chose énorme.

Son domaine était spirituel. Mais le spirituel est dans tout, s'étend à tout et domine tout.

Auxiliaire du Christ et ministre de Dieu sur terre, l'autorité d'un prêtre était bien autrement solide et inattaquable que celle d'un haut baron, mortel en définitive comme les autres.

L'importance d'un curé dans la commune était énorme.

Il est dans la nature des choses du reste que si un membre prend des développements excessifs, c'est presque toujours au détriment des autres parties du corps.

L'autorité du prêtre éclairée, disciplinée et surtout sagement organisée, avait fini par s'imposer absolument. Elle avait grandi peu à peu, absorbant celle des autres pouvoirs établis, des pouvoirs élus surtout qui n'étaient que ses créatures et ses très humbles serviteurs.

Un pasteur avait tant de petits moyens pour diriger la charrie administrative, sans avoir l'air d'y mettre la main !

Il avait donc pris sans beaucoup de peine la direction absolue de l'ordre politique et moral qui, croyait-on, ne pouvait exister sans lui ou en dehors de lui.

Le 30 janvier 1790 avait lieu l'élection des officiers municipaux de Broye-lez-Pesmes. Sous l'influence de l'esprit de révolte qui soufflait partout, des éléments hostiles au clergé furent élus.

Une élection aussi insolite bouleversait toutes les traditions. Aussi l'abbé Descourvières, curé du lieu, tonna-t-il en chaire contre les gens qu'on avait choisis pour administrer les affaires de la commune. *Ils ne sont pas faits pour remplir de telles places, dit-il, ce sont des hommes captieux et de réputation équivoque, qui ne sachant pas se conduire, étaient incapables de conduire la communauté. Ceux qui les ont nommés ont chargé leur conscience, et volé la veuve et l'orphelin, etc.*

Bref, le bon abbé déclara le scrutin nul et convoqua tous les électeurs de la paroisse pour le dimanche 7 février suivant, à l'effet de procéder à de nouvelles opérations électorales.

Ce fait donna lieu à une longue procédure.

Je ne sais ce que l'affaire devint ; et cela importe assez peu. Elle montre seulement combien était grande l'ingérence du curé dans l'administration de la commune.

Comme nous l'avons dit, l'intervention de l'Etat était nulle, ou peu s'en faut, dans les choses des communautés ; et le rôle des échevins, livrés à eux-mêmes, se bornait à amodier des pâquis : l'intendance se chargeait d'aménager leurs forêts, et l'église de manger leurs revenus.

Ce n'est pas que la cure de Broye fût très riche (1), ni que les titulaires qui l'occupaient fussent des hommes d'argent, non ; car la plupart ont été de bons prêtres. Mais le service

(1) La cure avait en propriété quinze journaux de terres labourables et neuf faux de prés.

Il était dû au curé, en dehors de cela, deux gerbes de blé par feu et par ménage, sans compter la gerbe qui était due comme dîme par journal de chaque espèce de grains.

Un arrêt du Parlement (30 mai 1785) réglait les droits curiaux de Broye-lez-Pesmes.

Le curé devait recevoir pour droit de mariage et de lettres de *recedo* par les riches, trois livres, par les médiocres, deux livres, et par les pauvres, une livre ; *sans qu'il puisse exiger double droit lorsque les deux mariés sont de sa paroisse.*

Les droits mortuaires sont également de trois livres pour les *chefs d'hôtel riches* ; deux livres pour les médiocres, et une livre pour les pauvres. Par chefs d'hôtel on entendait le mari et la femme, et, à leur défaut, le plus ancien de la famille.

Dans ce curieux document, dont je dois la communication à mon dévoué compatriote Goyot-Briot, nous voyons qu'il est défendu au curé de s'approprier les pièces d'or et d'argent qu'on faisait bénir par lui à l'occasion du mariage.

On payait pour tout, pour la procession des Rogations, pour la bénédiction des maisons neuves, des ruchers, des croix, fontaines et puits publics, etc. Chaque ménage était tenu de payer une gerbe de trois pieds de tour pour la récitation de la Passion *dès l'une des fêtes de sainte Croix à l'autre* ; sans compter le reste.

du culte, avec tout ce qui s'y rattache, a besoin d'apparat, de décorum, d'un certain luxe extérieur...

Les dépenses faites en vue d'une amélioration communale quelconque sont simplement utiles, vous dira sérieusement un théologien ; celles qui sont relatives au culte, sont les seules nécessaires : *porrò unum est necessarium*.

Des hommes imbus d'idées pareilles sont de bien mauvais administrateurs.

La conquête française a apporté une atténuation sensible à l'omnipotence du clergé dans nos campagnes. Mais ce ne fut pas sans peine.

Ainsi, après 1674, l'Administration française voulut imposer au clergé franc-comtois la tenue des livres de paroisse, de registres spéciaux pour les baptêmes, les mariages et les sépultures, comme cela se pratiquait dans les autres parties du royaume. Or, pour exercer sur la tenue de ces registres un contrôle presque dérisoire, l'Intendance et le Parlement, et même l'Archevêché, furent obligés d'agir avec énergie et persévérance.

Les membres du clergé n'entendaient pas subir le contrôle de qui que ce fût, même dans un service évidemment d'ordre public. Ils tenaient à leur indépendance.

A cet égard, les événements de 1789 la leur ont donnée complète ; puisqu'aujourd'hui ils peuvent tenir leurs livres de paroisse comme ils l'entendent et sans visa de personne.

§ VI. — EDUCATION ET DRESSEMENT (1).

LES VIEUX LABOUREURS.

Bronzés par le soleil et les intempéries, amaigris par suite d'un travail excessif, d'excès et de privations, négligés dans

(1) Tous nos renseignements sont puisés dans des souvenirs ou dans les

leur tenue, flétris avant l'âge, les paysans d'autrefois ressemblaient plus à des êtres demi-sauvages qu'à des hommes civilisés.

Toutefois, on aurait tort de les juger tout à fait d'après leur accoutrement et sur la mine.

Nos vieux parents avaient leurs défauts sans doute, et des vices dont nous faisons bien de nous corriger ; mais ils avaient aussi quelques qualités que nous devons tâcher de ne pas laisser perdre.

Leur système d'éducation s'adaptait très bien aux conditions de demi servage dans lesquelles ils étaient maintenus.

Leur indifférence n'était qu'à la surface. Sous des dehors d'apathie se dérobait leur sensibilité, qu'il aurait été peu convenable, croyaient-ils, et quelquefois dangereux de laisser paraître.

Leur bonhomie, leur air en dessous, leur aspect sauvage, tout cela n'était le plus souvent qu'un masque qui servait à cacher une âme ordinairement maîtresse d'elle-même.

Les paysans étaient habitués à cette volonté énergique dès le jeune âge, se gardant bien de faire montre des sentiments qu'ils éprouvaient. Ils avaient doublement, et comme campagnards et comme Comtois, cette timidité défiante qui rend nos compatriotes en général gauches et peu adroits.

. . .

Ils se résignaient souvent sans approuver ; car résignation n'est pas assentiment. Ils réglait leur conduite sur des nécessités d'ordre social et sur la force des choses. Il fallait bien se courber, obéir aux prescriptions de la loi et subir les institutions au moyen desquelles les castes nobiliaire et

récits du passé, qui nous ont été faits par les hommes d'avant la Révolution ; dans les proverbes et les chansons du vieux temps ; en un mot dans des documents le plus souvent inédits.

sacerdotale avaient espéré éterniser le régime féodal à leur profit.

Ces pauvres gens ne craignaient rien tant que la licence dans le gouvernement de leurs affaires. Et cette crainte les empêchait de rêver plus d'indépendance qu'ils n'en possédaient.

Ils ne couraient donc pas après les libertés politiques, lesquelles ne vont pas sans une certaine capacité morale qui leur manquait. Ils estimaient avoir assez de libertés comme cela.

Ils étaient persuadés du reste, et cette croyance avait alors, comme elle a encore à présent, beaucoup d'apparence de raison, ils étaient persuadés qu'un régime de licence, qui est la liberté des inconscients, engendre plus de désordre et de perturbations, plus de misères en somme qu'une servitude administrative appuyée sur des réglemens de bien public.

RESPECT DE L'AUTORITÉ.

L'éducation qu'ils donnaient aux enfants était fondée sur cette maxime morale *qu'une crainte respectueuse est le principe de la sagesse*. On ne discutait pas l'autorité établie ; on n'osait même pas raisonner contre elle.

On morigénait dès le jeune âge en faisant sentir aux enfants la nécessité d'obéir à leurs parents, et de se montrer soumis et respectueux vis-à-vis de ceux qui avaient qualité pour commander.

Obedientia felicitatis mater, on se trouve bien d'obéir. Tout joug est plus ou moins lourd à supporter ; et nous sommes naturellement enclins à nous y soustraire.

L'esprit d'obéissance a donc besoin d'être façonné par une longue discipline, que les parents le sachent bien, et aussi par l'exemple, pour qu'on s'y habitue ; tandis que l'esprit d'insubordination pousse assez de lui-même chez tout le monde, ou peu s'en faut.

De ces deux habitudes opposées, l'une est bien moins que l'autre compatible avec la tranquillité sociale et l'ordre public, moins favorable même au bien-être particulier.

Aussi les gens sages de tous les temps se sont-ils efforcés de prémunir l'enfance contre cette tendance naturelle de l'esprit à l'insoumission.

ESPRIT DE CORPS.

Une autre règle de conduite chez nos aïeux, c'était de ne pas vilipender leur profession. En toute circonstance, au contraire, on tâchait d'inculquer à la jeunesse le sentiment de la dignité du corps d'état auquel on se faisait gloire d'appartenir.

Mauvais métier qui fait honte à son maître, a dit un vieux proverbe. Et bien à plaindre celui qui a honte du métier qu'il fait, ajouterons-nous ; car il travaille sans plaisir, sans entrain, sans courage. Il n'est pas soutenu par ce qu'on appelle le feu sacré ; et comme ces soldats qu'on fait marcher à l'ennemi avec la persuasion d'une défaite, il est vaincu d'avance.

Sous ce rapport, nos grands-pères avaient au moins le sentiment de la convenance.

Étaient-ils sincères ? Ils ne voyaient rien de plus honorable, partant rien de plus beau, que l'état de laboureur. Et ils élevaient, comme nous le disions tout à l'heure, leur monde dans ces idées-là ; bien différents de ces parents maladroits qui se répandent en plaintes contre les misères de leur profession, comme si toutes les professions n'en avaient pas.

Ces deux systèmes d'éducation, absolument opposés, doivent produire des fruits bien différents. L'un raffermi le moral des enfants, pendant que l'autre jette l'amertume et le découragement au cœur des jeunes citoyens, et, chose plus grave, les empêche de se plaire au monde.

HABITUDES DE TRAVAIL.

Il y a cinquante ans à Broye, dès les minuit, un chef de famille était debout. Dans la belle saison, c'était pour se rendre au labour avec son petit valet ; dans la mauvaise, c'était pour battre à la grange. On battait à la grange et on labourait à la lanterne.

A sept heures, l'*apliée* (1) finie, on rentrait à la maison pour déjeuner et pour envoyer les bêtes aux champs (2).

Cela fait, la besogne ne manquait pas. Car par nécessité ou par économie, c'est le laboureur qui réparait ou qui fabriquait tout son matériel de culture, ses chariots, sa charrue, sa herse, ses rateaux, etc. Et ce matériel primitif et grossier, comme on pense, se détraquait bien souvent.

Le bûcheron de la commune mettait dans chaque moule de l'affouage des bois à toutes fins ; des billes d'orme pour faire des essieux, des perches pour entretenir la toiture ou pour regarnir les *chamaris* (3).

Après cela, vous savez, un bon chrétien ne se faisait pas faute d'aller cueillir en forêt, pendant que les gardes dormaient, les matériaux dont il pouvait avoir faute. Voler la communauté, c'est ne voler personne.

Pas n'était besoin d'un charron pour remettre à neuf la queue ou les oreilles de la charrue, pour ajuster des *bresots* (1) de voiture ; pas plus que du forgeron pour les ferrer. Charron, maréchal et forgeron, tout ce monde d'artisans coûtait trop cher !

Le maréchal surtout !... C'est à cause de cela que dans nos pays de sable, on ne ferrait jamais les chevaux qui s'en allaient nus-pieds, comme leurs maîtres du reste.

(1) *Aiplée*. (Voir ce mot au Glossaire.)

(2) *Champs, Champoy*. (Voir au Glossaire.)

(3) Voir ces mots au Glossaire.

* * *

Le vieux paysan, vrai Jean *Fait-Tout*, s'arrangeait autant que possible pour n'avoir besoin de personne.

Homme de rude labeur, il suffisait à tout. Et il savait utiliser son monde, je vous en réponds.

Dur pour lui-même, il n'était pas tendre non plus pour ses compagnons de misère. Sa femme l'appelait *notre maître*, et ses enfants n'osaient lui parler qu'à la troisième personne : *le père veut-il qu'on fasse ceci !... Ou simplement : veut-il qu'on aille là ?... IL*, c'était lui.

Il donnait à tous l'exemple d'une sobriété phénoménale et d'une activité infatigable.

Chiche, il l'était même pour ses terres auxquelles il montrait le fumier plutôt qu'il n'en répandait.

Pour lui, un sou était un sou. Il était à cheval sur ses droits, et il se serait fait étriper pour un quart de gerbe au partage de la dime.

Son rêve, nous l'avons dit, c'était de pouvoir se passer d'aides. On n'est pas toujours sûr d'en avoir à l'heure du besoin, même en payant.

Ce rêve chimérique avait pourtant été réalisé en partie par notre laboureur de Broye.

Son jardin lui donnait des légumes que le lard de son saloir assaisonnait. Sa femme pétrissait et cuisait la mouture. Ses filles façonnaient son linge de corps, lui tricotaient des *chausses* et lui confectionnaient des vêtements avec un droguet dont la trame avait été filée à la maison.

De vin, on s'en passait. Quant à la viande, on n'en mangeait chez nos gens qu'aux grands jours de fête et pour les réjouissances de famille.

On n'achetait presque rien.

L'argent était si rare !

* * *

On peinait beaucoup et on ne récoltait guère.

Les champs d'abord rapportaient peu, parce que la terre manquait d'engrais, ou qu'elle était mal préparée, ou que la saison avait marché de travers.... Et quand un laboureur avait mis de côté la graine nécessaire pour les semailles prochaines et pour la consommation de son ménage, le produit du surplus suffisait à peine pour payer les tailles, le valet et une petite redevance au vieil usurier de Pesmes à qui il avait emprunté cent écus depuis l'année où tout son bétail avait péri.

Aussi quand le pauvre homme passait le long des mares, il entendait les crapauds qui lui chantaient ce refrain monotone et bien vrai : *pour'houme !... pour'houme !... pour'houme !!!* pauvre homme !

* * *

Ces mœurs simples et rudes, cette existence austère, toute de privations, de modestie et de travail, nous avons encore été témoins de tout cela.

Et ces braves gens ne récriminaient pas tout haut contre la destinée ; ils ne maudissaient pas la vie ; ils aimaient au contraire avec une passion jalouse leur pauvre toit de chaume et leur pays, et ils bénissaient Dieu de les avoir mis au monde.

§ VII. — CARACTÈRE ET MŒURS.

AMOUR DU CLOCHER.

Ils aimaient leur pays.

Amantes beati : aimer, c'est être heureux. Leur existence

se passait généralement dans ce petit coin de terre et dans cette chaumière paternelle où ils étaient nés. Ils y avaient tout, souvenirs, affections, habitudes. Ils y étaient connus ; ils y étaient à l'aise et ils s'y trouvaient bien. Partout ailleurs, on aurait dit qu'ils portaient le monde sur leurs épaules.

Ce manque de vie extérieure, l'habitude de se confiner dans les limites de sa communauté, développait chez nos gens de labour un sentiment tout particulier. Ils étaient jaloux de leur village comme des abeilles le sont de leur ruche.

Chaque étranger qui venait y prendre résidence était accueilli avec une méfiance quasi hostile. Et cela se comprend. Le nouveau venu allait avoir sa part d'affouage, sa part des biens de la collectivité et faire d'autant plus petite celle des autres. Car on comptait pour rien ou pour peu de chose son apport en force, en produits, en assistance.

La seigneurie du lieu possédait à l'entrée du bois de la Vaivre, près du port Saint-Pierre, un vaste terrain sillonné de noues marécageuses et parsemé de broussailles avec des sentiers herbeux où depuis un temps immémorial le bétail de Broye allait paître et se gratter aux buissons librement et sans rétribution.

Un ancien notaire de Ray, nommé Pyot, se rendit acquéreur de cette friche.

Pour la mettre en valeur, en exécution de la déclaration du Roy du 13 août 1766, et au mépris du droit d'usage des gens de l'endroit, il se rendit à Broye le 22 octobre 1770, avec quelques terrassiers munis de pelles et de pioches ; et le travail de défrichement fut commencé (1).

(1) Cent ans plus tard, vers 1860, la commune de Broye a fait procéder à la même opération, pour mettre en rapport la Corne-Louis, — voisine du terrain vendu à Pyot, — qui était restée jusque-là une friche couverte de buissons, et qui est à présent un excellent pré. Il a fallu un siècle pour que l'exemple fut suivi.

A l'annonce de ce que les gens du village considéraient comme un attentat frustratoire de leurs droits d'usage, droits plus que séculaires, on fait sonner le tocsin. Une foule armée de bâtons et même de hâches se porte à Saint-Pierre où les défricheurs avaient déjà commencé leur besogne.

On arrache les outils des mains des travailleurs ; on jette à l'eau les pioches et les pelles des travailleurs ; et, comme Pyot veut résister, on le pousse dans une mare où l'on s'amuse à le rouler dans la vase. On remplit même de boue son bonnet et on l'en coiffe après, pour lui bien barbouiller la figure, en lui criant par dérision : *voilà comme on arrange le général Paoli !...*

Bref, l'ex-notaire de Ray, après s'être débarbouillé dans la Saône et avoir changé d'habits, reprit piteusement le chemin de Gray.

La justice fit arrêter cinq des habitants les plus compromis qui furent, après une détention de quelques mois, condamnés à cent livres d'amende et la commune à trois cents (1).

Il me semble que si l'achat du terrain avait été fait par un habitant du village, cette opération n'aurait pas donné lieu à un pareil tumulte.

Si une fille de famille aisée se mariait avec quelqu'un d'un pays voisin, on voyait de mauvais œil cet enlèvement qu'on considérait comme humiliant pour les garçons de la localité. Puis, c'était aussi une question de soustraction de biens et d'amointrissement pour la communauté. On avait recours à toutes sortes de manœuvres, et même à la violence, pour empêcher un événement aussi fâcheux.

ECONOMIE ET PRIVATIONS.

Ils vivaient chichement d'épargne et de privations.

Ils avaient un idéal à cet égard : c'est qu'il faut être assez

(1) *Archives départementales de la Haute-Saône* (Bailliage de Gray).

prévoyant pour se suffire à soi-même et pouvoir se passer des autres.

Ils arrangeaient leur vie en conséquence, butinant et emmagasinant tant qu'ils pouvaient, ménageant leurs ressources et ne dissipant pas, comme des étourdis, ce qu'ils se procuraient par leur travail.

Le bon sens leur disait que les doctrines qui font consister le bonheur dans les jouissances et les plaisirs coûteux étaient une erreur et une folie.

Ils aimaient mieux se passer de bonne chair et de beaux habits ; et ne pas ensuite être obligés de recourir à l'assistance d'autrui. C'est-à-dire qu'ils mettaient leur dignité, chose durable, au dessus d'une satisfaction d'estomac ou des joies passagères de la vanité.

Aussi bien ils obéissaient à un besoin de parcimonie qui leur était commandé par leur situation particulière. Les temps sont parfois si difficiles pour le pauvre laboureur, et si irréguliers ; les événements sont si incertains que celui qui est réduit à compter sur les fruits de la terre doit toujours avoir peur d'être pris au dépourvu.

Ces braves gens par fierté ne voulaient pas être à charge aux autres. Ce n'est pas un laboureur de Broye qui aurait adopté cette cynique formule, que *l'hôpital n'est pas fait pour les chiens !*

ESPRIT D'INTÉRÊT.

On a beaucoup reproché à ces fourmis laborieuses, à ces travailleurs de la terre leur défiance sordide, et un esprit d'intérêt qui semblait éteindre en eux les sentiments affectifs les plus naturels.

Les enfants, les vieillards, les malades étaient une charge pour la famille. On faisait pour eux le moins de sacrifices qu'on pouvait. La femme n'était plus considérée comme une compagne agréable, mais comme une aide utile. Personnes et choses, tout ne s'estimait qu'au produit matériel qu'elles donnaient.

Si nos campagnards se montraient durs à l'égard de leurs vieux parents devenus infirmes, c'est que trop souvent ceux-ci les avaient dressés à ne pratiquer que l'épargne. Ils les avaient en quelque sorte façonnés aux vertus du comptoir qui ne comportent guère la philanthropie.

On n'élève par des chats pour la multiplication des souris. De même, on ne sème pas l'amour du lucre dans l'âme des enfants pour y faire naître des sentiments dévoués et généreux.

Il est difficile de développer chez un même individu les différents attributs du cœur ou de l'esprit qui ont tous pourtant leur utilité ici-bas ; d'y faire germer des qualités souvent opposées les unes aux autres ; d'y unir par exemple l'énergie à la souplesse et à la douceur, la libéralité à l'économie. Et chaque individu n'a de propension naturellement qu'à avoir les défauts de ses qualités.

Une race nomade ne se trouverait pas bien d'avoir les dons d'une peuplade attachée au sol ; un homme d'affaires, d'apporter dans le négoce la simplicité et le désintéressement qu'un homme de charité met dans ses actes.

À la campagne il faut être très ménager de ses ressources. Autrement, c'est la ruine.

Il n'y a pas de travailleur honnête dont l'avoir ou le profit soit plus aléatoire et plus incertain que celui du paysan. En quelques heures une maladie peut vider son écurie, comme il dit, en détruisant son bétail, le plus liquide de son bien.

Un ouragan, en anéantissant ses récoltes, lui fait perdre souvent en moins d'une heure le fruit de son travail de toute une année (1). Qu'une aventure de ce genre se produise, et ses champs seront saccagés, sa maison détruite, sa famille dispersée....

(1) Le 15 mai 1813, une averse mêlée de grêle détruisit presque toutes les plantations. Les seigles et les blés furent réduits à néant et fauchés de suite.

En l'an V, une maladie épizootique fit périr en quelques semaines 400 bestiaux à cornes.

Etonnez-vous que l'expression de sa figure brûlée par le soleil et ridée avant l'âge, ait été soucieuse et triste !

Soucieux, on le serait à moins.

Et on ose rire quand on voit cet homme si dur, si impassible en apparence, pleurer sur sa vache qui vient de périr ! Est-ce donc plus ridicule ou plus risible que ces prises d'armes des ouvriers d'industrie qui s'insurgent contre la société, parce qu'une faillite leur aura fait perdre quelques semaines de salaire.

Comparez l'attitude des uns avec celle des autres, et voyez sur qui il convient de s'apitoyer.

∴

En même temps qu'on enseignait aux enfants du village l'esprit d'économie, on les mettait en garde contre les pièges du jeu commercial et contre les traquenards des entreprises industrielles. Il ne faut se frotter qu'à l'herbè qu'on connaît ; or, le paysan ne peut rien savoir ni de l'industrie ni du commerce.

Tout gain réalisé était donc mis en réserve et bien caché. On rendait, à la vérité, son épargne improductive, en même temps qu'on privait la société d'un élément d'aisance.....

C'est vrai ; mais au moins, on n'aventurait pas ce qu'on avait acquis. Un peu de tranquillité valait bien, ce me semble, un petit profit pécuniaire. De la tranquillité, on en avait si peu.

Encore à présent, au village de Broye, on n'est ni épicier, ni boulanger, ni boucher. Les bouchers et les boulangers y apportent du dehors leurs produits ; et les épiciers, comme les aubergistes de l'endroit, sont des étrangers qui sont venus s'y fixer.

ROUTINE ET CONVENTION.

Nous venons de voir quelle était la matérialité et le terre

à terre du genre de vie de nos laboureurs, quelles étaient les conditions de leur dressement. Il sera facile d'en déduire ce que pouvait être leur moralité.

Un régime social où les vieux patriarches avaient le gouvernement presque absolu des affaires domestiques et communales, un régime pareil ne pouvait qu'imposer silence aux innovations, en accoutumant les gens à vivre dans cette paresse d'esprit qu'on appelle la routine.

De par l'éducation qui leur était donnée, nos grands-pères étaient des routiniers indécorables. Quand ils avaient objecté à une idée de changement ou de réforme que *cela ne s'était jamais fait, que cela ne se serait jamais vu*, ils avaient tout dit.

Leurs procédés de culture, par exemple, sont restés à peu près les mêmes qu'au temps de Triptolème ou de Cincinnatus.

Leurs sentiments religieux et leur morale n'étaient non plus guère supérieurs à ce qu'ils avaient été chez les Grecs et les Romains.

Il n'a pas fallu moins que le génie diabolique des inventions modernes pour bouleverser de fond en comble les idées culturelles et les procédés agricoles des laboureurs de Broye.

Qu'est-ce qu'il faudra encore ? Quelle révélation nouvelle, quelle doctrine et quels enseignements pour affiner leur sens moral et hausser leur conscience ?...

Un régime de liberté, le temps aidant.

* * *

En pratique de morale, pas plus qu'en procédés de culture, on ne cherchait à innover. Tout paraissait avoir été réglé définitivement par les usages établis.

La franchise du bon vieux temps, la tempérance ou la sobriété, la gravité, la simplicité naïve et bon enfant des gens d'autrefois, tout cela était de la pose et du convenu tout cela n'existait qu'en apparence.

La sagesse était avant tout une affaire de bienséance et de bon exemple, un hommage rendu à des qualités ou à des vertus qu'on n'avait pas le plus souvent.

A la campagne, je le répète, une étiquette rigoureuse réglait, comme elle règle encore, les habitudes, les manières, toute la conduite ; et rien de ce qui y est conforme ne blesse les sentiments, les convenances.

Ainsi, pour ne citer qu'un fait à l'appui, on sait bien que le chagrin ne nourrit pas ; on sait bien qu'après avoir pleuré ceux qu'on a perdus, on éprouve tout de même le besoin de manger. La veillée des morts s'accompagnait donc nécessairement d'un repas de nuit, servi aux gardiens du corps du défunt. Or, cet usage était devenu peu à peu un prétexte à des orgies qui ne scandalisaient personne. Une ripaille de voisins et d'amis ne détonnait pas sur la douleur sincère des parents du mort ; elle n'avait pour nos villageois rien de choquant, rien d'inconvenant.

Il fallait voir aussi avec quelle attention minutieuse nos honnêtes campagnards étaient à cheval sur l'étiquette dans le cérémonial d'un grand diner.

Chez les plus pauvres gens, on était tenu de mettre ses plus beaux habits pour prendre part au festin. On récitait debout le *Benedicite*, comme pour demander d'avance pardon à Dieu du gros péché de goinfrerie qu'on allait commettre, sans préjudice des autres petits péchés de médisance et de propos impies ou libertins. Puis, on s'asseyait avec solennité, chacun à la place que lui assignait son âge ou son rang ; et tout devait se passer comme les usages le prescrivaient.

Il n'était pas convenable de boire sans élever son verre et de ne point dire, quand on buvait : « A votre santé, compère (1) ! »

(1) Tout le monde était compère. Le père et le parrain, compères ; le père du père et le père du parrain, compères ; le parrain et le mari de la commère, compères, etc., etc. Ça n'en finissait plus.

Il n'était pas convenable de ne point vider son verre quand on buvait à la santé de quelqu'un.

Il n'était pas convenable... etc., etc.

L'usage réglait tout ; et l'usage aussi créait tous les droits :

*C'tu qu'fâ quement son voisin
Ne fâ ni mau ni bin !*

§ VIII. -- HYGIÈNE ET SANTÉ.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dans la marche en avant des choses on aurait tort d'imputer absolument le progrès d'une société aux institutions politiques ou économiques qui la régissent ; de même qu'on se tromperait en attribuant la taille et le volume d'un nourrisson au système d'alimentation auquel il a été soumis. L'évolution dans les deux cas est fatale.

Mais il ne faudrait pas non plus nier l'influence d'une sage administration et d'un bon régime sur le développement des individus et des sociétés.

On est forcé, en effet, de reconnaître qu'il existe une certaine coïncidence entre l'adoucissement des maux et l'augmentation du bien-être général ; entre les progrès sociologiques et l'application d'un régime de liberté, c'est-à-dire d'égalité et d'instruction.

Ces progrès sont évidemment facilités par l'instruction, parce que l'ignorance en tout, en morale comme en esthétique et comme en science, est coupable de la plupart de nos erreurs de jugement.

On comprenait peut-être cette vérité dans le vieux temps. Et pourtant on méprisait l'instruction qui est une des fenêtres de la conscience humaine.

Cette fenêtre, on la tenait fermée soigneusement, parce qu'elle aurait pu favoriser les idées de réforme et l'esprit de

discussion, c'est-à-dire, livrer passage à des malfaiteurs.....

Oui, mais ces prétendus malfaiteurs sont des accidents, tandis que le jour et la lumière sont les conditions essentielles de la vie.

*
*
*

Le recteur de la paroisse a toujours rempli réellement ou fait remplir à sa volonté les fonctions d'instituteur du village.

L'instruction était très élémentaire. Pourvu qu'on fût à même de lire dans un psautier ou dans un missel, afin de pouvoir suivre les chantres au lutrin pendant la messe, pourvu qu'on fût assez lettré pour signer son nom, c'était bien tout ce qu'il fallait.

Sans cette nécessité d'avoir des chantres pour les offices, le prêtre n'aurait certainement pas songé à faire apprendre aux enfants l'alphabet.

En définitive, à quoi autrement leur eût servi de savoir lire ? Lire quoi ? On n'avait point de livres à épeler ; point de correspondance à déchiffrer.... Puis, a-t-on besoin d'être si savant pour tenir les queues de la charrue ? Est-on meilleur sujet, meilleur fils ou meilleur père de famille, quand on sait que quand on ne sait pas lire ? En vaut-on mieux ? S'en porte-t-on mieux ?..

Fraichement, tout cela s'embrouillait dans la cervelle de nos braves laboureurs.

On prenait pour raccorder — *raicodai* (1) — les enfants du village quiconque se présentait, n'ayant rien de mieux à faire ; quelque pauvre infirme, capable seulement d'allumer les cierges, de servir et de chanter une messe de *requiem*, de sonner la cloche.... Songez donc ? Un homme valide aurait eu grande honte de se faire un *fouette-culs* !

Les fonctions du *maître* étaient de surveiller les enfants

(1) Voir ce mot au Glossaire.

pendant les Offices, et de faire épeler aux heures de classe les rares écoliers que leurs parents lui envoyaient.

Depuis 1789, nos parlements se sont attachés à répandre l'instruction. Mais que de difficultés pour faire un peu de bien ! Comment imposer à des campagnards récalcitrants et têtus les frais d'un enseignement dont ils ne se soucient pas, qu'ils méprisent, qu'ils considèrent quasi comme dégradant ?

Voici le taux des honoraires fixés en l'an II par la municipalité républicaine de Broye en faveur de son maître d'école.

Il lui était dû par chaque élève :

Pour apprendre à lire 0 fr. 25 c. par mois.

Pour apprendre à écrire 0 fr. 30 c. — .

Pour apprendre à chiffrer 0 fr. 35 c. —

Il lui était alloué en plus, par la commune, quatre stères de bois et deux cents fagots ; puis 150 francs pour se procurer un local suffisant — car il n'y avait pas de maison d'école.

En l'an XIII, cette redevance scolaire si minime fut élevée à 35, 45 et 50 c. Mais l'année suivante on trouva que c'était trop, et on osa revenir au taux de l'an II.

Il est bien difficile de reculer dans la nuit. Tout pas fait en avant compte. On fut donc obligé, en 1808, d'en revenir au taux supérieur de l'an XIII.

A ce taux là, le pauvre instituteur pouvait compter sur une recette moyenne de 6 à 7 livres par mois ; ce qui n'était pas énorme.

Il est juste d'ajouter qu'il encaissait deux ou trois et même quatre sous de *libera* à chaque messe de *requiem*, et quelques revenants-bons les jours d'enterrement !

Cette misère des maîtres d'école a sans doute contribué à les rendre féroces. Que la jeunesse était à plaindre de tomber sous leur férule !

SUPERSTITIONS.

Les progrès économiques étaient entravés non seulement

par la routine, mais encore par quelque chose de plus tenace et de plus insurmontable : par les idées de superstition.

En 1789, les gens de Broye ne croyaient certes plus à la baguette des fées ni même aux apparitions de loups-garoux ; mais ils croyaient fermement aux esprits de l'air, aux revenants, aux sorciers.

Tous les grands phénomènes de la nature, pestes et contagions, tonnerre, météores, arc-en-ciel, ouragans même étaient considérés par ce monde ignorant comme jeux des puissances célestes, ou des démons, agents mystérieux mal définis, mais à la merci desquels la pauvre humanité était livrée par la volonté du bon Dieu. Et quand on était affolé par la peur, on croyait fermement que des prières pouvaient fléchir ces agents redoutables, comme aussi des invocations bien faites les mettre en œuvre.

Tout événement qui déroutait leurs petits calculs, tout sinistre, tout mal extraordinaire qui tombait sur les gens ou sur le bétail d'une maison était de provenance suspecte. Ça, ne s'expliquait pas ; ça n'était pas naturel ; il devait y avoir quelque influence maligne en jeu !...

Une maladie typhoïdique ou charbonneuse se déclarait-elle dans une écurie ? On n'imputait pas cette calamité au manque d'hygiène, à l'agglomération des bêtes dans un local mal aéré, obscur, insuffisant ; ni à l'usage d'aliments avariés et de fourrages mal récoltés... non ; on se souvenait seulement qu'un mendiant de mauvaise mine avait passé par là, qu'on l'avait renvoyé sans l'assister, qu'on l'avait entendu proférer quelque chose en s'en allant, des menaces bien sûr. Nul doute que ce mendiant, qu'on n'avait pas revu, n'eût jeté un sort sur la maison. Et la preuve, c'est que l'aération de l'écurie avait toujours été comme cela, et que cependant jamais, dans les années précédentes, une pareille maladie ne s'y était déclarée.

On attribuait donc aux maléices les influences morbides qui tombaient sur le bétail et quelquefois même sur les

gens ; ce qui égarait la thérapeutique du temps en la mettant sur une piste radicalement fausse.

Nos grands-pères, bien sûr, n'auraient pas fait poursuivre en justice comme adonné à ces pratiques diaboliques un voisin dont les champs auraient été drus, pendant que les champs des autres seraient restés maigres et clairsemés. Sous ce rapport ils étaient moins enfoncés dans le borbier des superstitions que les romains du temps des rois ou que les paysans du xvi^e siècle (1). Ils ne l'auraient pas dénoncé à la justice ; mais ils ne l'auraient pas vu d'un très bon œil, persuadés qu'il pourrait bien avoir eu avec le diable quelque accointance et des arrangements.

∴

Imbus d'idées pareilles, nos pauvres gens n'employaient que des médecins et des artistes vétérinaires élevés à leur niveau scientifique. Un pâtre ou un bucheron illettré, sachant charmer, sachant faire comme il faut des signes de croix et marmotter des prières leur suffisait.

Ils n'auraient pas compris, ils auraient même accueilli comme un mauvais plaisant celui qui leur aurait parlé

(1) Un vieux paysan du Latium avait été traduit en justice par ses voisins, parce que ses récoltes étaient de belle venue, tandis que celles des autres n'avaient pas réussi. Il expliqua au juge que par son mode de culture il avait évité que la semence se perdit, ce que les autres n'avaient pas fait. Et comme le juge était plus sensé que superstitieux, le paysan fut renvoyé sans dépens.

« Un paysan de la Beausse avait esté accusé en justice d'estre sorcier, » pource que ses brebis ne mouroient point, et toutes celles de ses voisins » périssoient. Surquoy estant interrogé devant les juges, il list responce » que jamais il ne permettoit que son bestail sortist lorsque premièrement » le soleil n'eust consommé la rosée, et que plusieurs petites bestioles » qu'estoient sur les herbes ne fussent retirées dedans la terre ; et diet » que quelquefois il l'avoit déclaré à aucuns de ses voisins : ce qui fut » trouvé vray, et fut absout pour les raisons susdictes, etc. » (Amb. PARÉ, *Œuvres*, Paris, 1607, p. 827.

d'hygiène, de miasmes, de ferments ; et conseillé plus de ventilation et de propreté. Eh ! lui auraient-ils crié : *êtes-vous fou ? C'est justement un courant d'air qui a fait tousser nos vaches l'année dernière ; et c'est pour avoir été lavés que les feux du petit sont rentrés et que l'humeur s'est portée sur les yeux !....*

Les paysans de Broye n'auraient donc accordé aucune créance au médecin des bêtes et des gens qui leur aurait fait entendre un langage vraiment scientifique.

Un homme qui n'entre pas dans nos préjugés et nos croyances, quelquefois même dans nos passions, possède rarement notre confiance. En choquant nos idées, il dérouté notre conscience et nous met toujours mal à l'aise.

Les progrès moraux, quoique nous nous en vantions, ont été assez incertains, assez contestables même, pour qu'on ait pu, sans trop d'in vraisemblance, soutenir cette thèse que les hommes sont toujours et partout les mêmes, que l'humanité est stationnaire, etc.

Si les anciens Grecs et Romains croyaient le monde rempli de démons ou d'esprits répandus dans l'air, qui envoient les songes, qui sèment les maladies, cette croyance est bien encore celle du peuple dans les campagnes, et même à la ville.

Il n'y a pas bien longtemps qu'on faisait encore dire à Broye la prière du loup, quand une bête était restée égarée dans la forêt.

Dans toute la Franche-Comté on fait encore *barrer* communément les dartres, les brûlures, les entorses, les ophthalmies, les maladies aphteuses, etc.

On ne croit plus aux revenants ; et pourtant on obtiendrait difficilement du premier venu qu'il s'aventurât la nuit sur un cimetière écarté, ou dans un tournant obscur où quelqu'un serait mort quelques jours auparavant.

Il est certain que les superstitions propres au génie des païens ne peuvent durer qu'à la condition de se modifier en

s'appropriant au génie de ceux qui les acceptent. Il y avait sûrement une fantaisie moins incorporelle, quelque chose de plus matériel et de plus grossier dans la croyance au monde des Faunes et des Satyres, que dans la conception idéale de nos fées, de nos dames blanches, voire de nos *Klès* (1) plaintifs qui symbolisent le remords.

Nos magiciens et nos sorciers n'étaient pas malfaisants comme Médée ; parce que l'esprit Gaulois répugne aux conceptions tragiques, ou qu'il n'y croit pas.

L'église catholique, pénétrée elle-même de cette foi aux esprits, ne pouvait en débarrasser le monde. Elle a eu le tort cependant, avec ses exorcismes ridicules, quelquefois cruels et malfaisants, de donner un corps à la superstition.

Après cela, elle ne pouvait pas faire autrement.

Comme le soleil dissipe les ténèbres, de même l'instruction finira par avoir raison des entités chimériques et des fantasmagories inventées par la peur et transmises de siècle en siècle, en s'accommodant à l'ignorance particulière de chaque époque.

RÉGIME ALIMENTAIRE.

Les gens de Broye étaient dans des conditions d'hygiène exceptionnelle.

Ils avaient à peu près tout ce qu'il faut pour se porter bien. Les travaux de culture, qui se font au grand air, exigent beaucoup d'exercice et une certaine activité. Mais leur variété récrée l'esprit en même temps qu'elle tempère ce que la fatigue corporelle pourrait avoir d'excessif.

(1) Un *Klâ*, en Franche-Comté, est la réapparition sur terre d'un voisin ou d'un parent défunt retenu loin du paradis jusqu'au jour où une personne amie aura réparé sa faute d'ici-bas, remis en place une borne, par exemple. Aussi, pour se débarrasser de ses obsessions, doit-on crier au revenant : *Klâ ! mairque, y bouînera*, marque, et je remettrai la borne en place !

Si avec cela, un homme adonné à de pareils travaux était tempérant, il réaliserait indubitablement le type de la bonne santé.

Mais la tempérance leur faisait faute assez souvent.

Leur régime ordinaire était misérable.

Avant 1789, et longtemps après, on ne consommait à Broye que de la viande fraîche ou salée, mais surtout salée. Cette viande bouillie servait à assaisonner des légumes qui formaient le repas principal de la journée.

On n'usait de vin et de viande de bœuf ou de mouton qu'aux grandes fêtes et dans des circonstances exceptionnelles.

Le pays produisait diverses céréales, du froment, du méteil, du seigle, de l'orge, etc. Le paysan ne consommait pour son usage à la maison que la graine de seigle et d'orge, rarement de méteil, — *consé* (1), — et, de préférence, la graine qui n'aurait pas été de vente.

Le pain était un aliment de luxe. On n'en mangeait pas à tous les repas. Et encore voulait-on qu'il fût bien rassis (2). On le remplaçait par des substances plus grossières, plus viles, moins coûteuses.

On préparait dans de grandes chaudières des bouillies de farine de millet, de maïs, des morceaux de potirons, etc., délayés avec de l'eau, un peu de sel et de lait. On faisait cuire des potées de gros légumes, de haricots, de fèves ou de pois avec un peu de graisse et du sel ; et on mangeait ces aliments à la poignée (3).

On se nourrissait encore habituellement de crudités, pissenlits, oignons, salsifis, raves, etc., plus ou moins assaisonnés de vinaigre et d'huile d'œillette non épurée.

(1) Voir ce mot au Glossaire.

(2) *Prov. de Franche-Comté*, p. 59 et suiv.

(3) Voir le mot *Bennons* au Glossaire.

•
••

Oui ; mais on a beau se priver par raison d'économie et faire de nécessité vertu, le goût de la bonne chère n'en est pas détruit pour autant. Qu'une occasion se présente de le satisfaire, ce goût, sans blesser les convenances, on s'y laissera aller outre mesure.

Quand on tuait le cochon gras pour le saler, on invitait ses parents, ses amis et ses bons voisins au boudin, c'est-à-dire aux trois ou quatre repas obligés qu'on donnait à l'occasion de cet événement, qui était une vraie fête de famille,

On faisait à ces repas une bombance incroyable de viande de porc fraîche. Les plats défilaient sur la table, nombreux, énormes ; et ils étaient servis assez lentement pour permettre que chaque convive pût y revenir plusieurs fois.

O sobriété du vieux temps !...

Comment la vertu de nos vieux parents s'arrangeait-elle de ces infractions aux lois de la tempérance ? On peut être sûr en tout cas que leur santé s'en arrangeait fort mal. Après une série de ripailles successives, après ces diners de boudin ou de tue-chien, après d'autres excès encore commis au carnaval, il n'était pas rare qu'un paysan robuste fût pris de froid et emporté par une phlegmasie catarrhale en quelques jours.

La vertu, la tempérance de nos gens n'était au fond qu'une affaire de convenance et une question d'économie.

•
••

Leur régime de vie, misérable en somme, n'était pas fait pour affermir la santé générale.

La capacité à digérer, les fonctions stomacales en un mot, ne constituent pas à elles seules la santé. Aussi les anciens, quoique digérant mieux que nous, présentaient une résis-

tance vitale moindre à l'assaut des causes morbides. En d'autres termes, nous sommes mieux organisés à présent pour réagir contre les causes de destruction, contre les influences morbides qui ont sévi dans tous les temps.

Quand une épidémie se déclarait autrefois dans le village, elle ne manquait pas d'y faire d'effrayants ravages.

Nous avons entendu dire souvent que malgré un genre de vie si contraire aux règles de l'hygiène, le peuple des campagnes était vigoureux et bien portant. C'est invraisemblable.

« Les pauvres habitants de nos campagnes, dit l'auteur de Tourtelle, mangent rarement de la viande. A la vérité, peu jouissent d'une bonne santé et atteignent le terme ordinaire de la vie. Il est vrai que la misère et la malpropreté dans lesquelles ils vivent, contribuent beaucoup à l'état de cachexie dans lequel ils languissent presque toujours (1). »

SOINS DE PROPRETÉ.

Mais en dehors des actes d'intempérance que nous avons rappelés, et qui étaient intermittents, nos paysans commettaient d'autres écarts d'hygiène plus funestes encore, puisque ces écarts étaient de tous les jours.

On croyait à la campagne que la plupart de nos maux, rhumes ou catarrhes, fluxions, pleurésies, etc., proviennent du froid ; et on avait recours à d'étranges pratiques pour s'en préserver.

On voulait que le logement fût bas, peu éclairé, à l'abri des vents, creusé dans le sol, comme un terrier ; et où se confinaient bêtes et gens, dans des pièces, j'allais dire dans des écuries, hermétiquement closes.

En un mot, au lieu d'armer l'économie vivante contre les

(1) *Hygiène de TOURTELLE*, p. 206. (Note du professeur Hallé.)

variations de la température, on la calfeutrait dans une atmosphère viciée et on la débilitait. Car en se privant d'air pur, on se rend frileux et, par surcroît, plus accessible à toutes les influences morbides.

Le taudis des pauvres gens, qu'on ne lavait jamais, qu'on ne pouvait même pas laver, puisque l'aire en était faite d'argile battue, ce taudis n'était balayé qu'une fois par semaine tout au plus, le dimanche matin.

La propreté pour nos aïeux était une superfluité :

*Lai n'messe et le torchon
Ne raipotant ran ai lai maison!*

On n'était pas plus soigneux de sa personne que de son *outan*.

Il aurait été si facile en été de se baigner dans l'Ognon ou dans la Saône dont les rives sablonneuses sont partout accessibles.

Où... mais la besogne commande ; et un laboureur n'a guère le temps de s'amuser dans la belle saison.

Quant à se livrer chez soi à des ablutions corporelles, on ne le pouvait pas. Il aurait fallu pour cela avoir un cabinet de toilette, une petite pièce où l'on pût se retirer. Et les pauvres gens n'avaient qu'une chambre où tout le monde se tenait, encombrée de lits, de l'armoire, des sièges, d'une table, sans compter les bahuts et fauteuil du grand'père. C'est à peine si l'on avait la latitude de s'y faire la barbe le dimanche avant la messe.

Voilà pourquoi la propreté était un luxe que nos campagnards n'étaient pas en situation de se payer.

D'ailleurs on avait peur des bains.

D'après les idées du temps, les lavages n'étaient pas sans présenter quelques dangers. Les feux, les dartres, les boutons n'ont-ils pas une utilité évidente ? Ne purifient-ils pas le sang en donnant issue aux humeurs mauvaises ?....

On croyait cela, et on craignait de les faire passer par d

lavages intempestifs. Et cette crainte chimérique était cause que les pauvres gens entretenaient soigneusement les affections parasitaires qui ne vont pas sans altérer la santé et sans attrister le caractère.

Il n'est pas douteux du reste que des habitudes de malpropreté et de suppuration ne soient de nature à engendrer certaines formes de scrofule, et à enlaidir la race. Voyez comme des bêtes proprement tenues, bien soignées, bien bouchonnées et bien nourries ont meilleur aspect que les autres ! comme elles ont plus de vivacité et de gaieté ! Ceci soit dit sans comparaison ; mais aux gens comme aux bêtes les bons soins procurent les attributs de la santé.

..

En général, nos laboureurs étaient d'une stature au dessous de la moyenne, un peu trapus, plutôt maigres ou bouffis que gras.

Le voisinage des prairies un peu marécageuses inondées souvent, exposait les habitants du pays à des engorgements de viscères, à des accès intermittents qui aggravaient certainement chez eux les maladies courantes.

Même sans compter les victimes de la variole, contre laquelle on n'avait pas encore de spécifique, il mourait beaucoup plus d'enfants qu'aujourd'hui, attendu que les accidents d'impaludisme sont funestes surtout dans le jeune âge.

Vivant d'aliments grossiers, les paysans étaient lourds d'aspect ; l'intelligence ne rayonnait pas sur leur physionomie qui manquait le plus souvent d'expression.

§ IX. — CONSCIENCE.

LA MORALE UTILITAIRE.

Comme nous l'avons vu, les aliments grossiers dont nos villageois se nourrissaient, leur genre de vie, leurs préoccupations matérielles, etc., tout cela n'était pas fait pour donner des ailes à leur pensée, ni pour agrandir leur horizon moral.

L'éducation de famille les avait trop habitués à ne juger des choses que d'après leur utilité; à ne voir dans les faits accomplis que le résultat et non la fin.

Le terre à terre absorbait leur existence. Ils ne comprenaient rien à l'apostolat ou à l'esprit de propagande et de prosélytisme, rien non plus à la pratique de l'art pour l'art.

Ils ne supposaient pas qu'on pût ainsi de gaité de cœur travailler avec désintéressement et sans rétribution ferme à moraliser les autres, à enrichir les autres.

La gymnastique morale à laquelle on soumettait les enfants du village n'était pas de nature à développer chez eux le goût des distractions artistiques, ni à leur affiner les sens, à en faire des *dilettanti*, des jouisseurs.

A Broye, en fait d'instruments de musique, on en est resté aux pipeaux rustiques, au roseau troué, au sifflet taillé dans une branche de saule, aux trompettes d'écorce de coudrier, etc., à l'enfance de l'art... On n'y a jamais entendu que le violon de quelque aveugle de passage ou le cornet à piston et la clarinette des musiciens venus pour faire danser aux noces et aux fêtes du village.

Qui bien chante et qui bien danse
Fait un métier qui peu avance.

dit-on en commun proverbe.

L'art y est donc considéré comme une amulette et non comme une occupation sérieuse. On s'y contente des beaux chants d'église.

*
*
*

Tout chez eux était servilement conduit et préparé, parce que tout semble avoir été combiné pour les vouer à une servitude perpétuelle.

Dès le bas âge, on élevait les enfants avec une sévérité quasi monacale; et leur nature, fût-elle généreuse, était bien obligée de prendre l'empreinte du moule où on la coulait: elle ne pouvait manquer d'être refoulée ou dévoyée.

Ainsi dressé à l'obéissance et forcé même de reconnaître la nécessité et les avantages pratiques de la soumission, l'évidence induisait le campagnard à conclure que la vie du terre à terre, des humiliations et des aplatissements, était encore la plus sûre et partant la plus sage.

On sentait là l'influence directrice des pères spirituels dans l'éducation des enfants, et l'action réfrigérante du célibat.

Les gens sans enfants ont beau être affectueux et bons, ils ne le sont jamais autant qu'ils l'auraient été s'ils avaient eu de la progéniture. En d'autres termes, la paternité et la maternité surtout, font naître une sentimentalité nouvelle, inconnue de ceux qui n'ont pas d'enfants.

Dans ces sortes de questions, je nie qu'un célibataire, quelque soit le caractère dont il est revêtu, puisse en parfaite connaissance de cause contrôler ce que je dis.

Moralement, il n'est pas complet. Il lui manque toujours, pour dresser les hommes, quelque chose, comme à l'ennuie pour en engendrer. Et s'il a la haute main sur l'éducation des enfants, rarement la chose tourne à bien.

Ces enfants seront élevés sans cette bonne affection maternelle qui réchauffe le cœur; ils manqueront des sentiments les plus propres à leur inculquer l'esprit de sacrifice

qui est le fond de la piété filiale et de toutes les vertus.

Un célibataire ne peut pas donner ce qu'il n'a pas.

AMOUR-PROPRE.

Les pauvres mainmortables de Broye étaient dans des conditions de vie trop précaires pour avoir la conscience haut placée.

En quoi faisaient-ils consister le sentiment de leur dignité personnelle ? Car c'est là le premier jet de la conscience.

Ils se faisaient gloire d'être mieux pourvus physiquement que les autres ; de paraître plus forts ou mieux portants ; mais non d'être plus justes ou meilleurs, ni même plus riches.... Car ils avaient des raisons particulières pour ne pas se targuer d'être riches. Ils en avaient même de se déclarer plus pauvres qu'ils ne l'étaient véritablement, la fiscalité guettant sa proie.

Ils ne considéraient comme honorables que les occupations se rapportant au labourage, comme les travaux des champs et les soins donnés au bétail, où une certaine force physique et quelque adresse sont indispensables.

Suivant eux, la besogne du ménage, aussi bien que la tenue d'un magasin, ne pouvait convenir qu'à une femme ou à des êtres débiles.

Un vrai laboureur se serait exposé aux moqueries de ses voisins, et il aurait été montré au doigt s'il avait été vu pétrissant de la pâte, chauffant le four, *tirant* les vaches, surveillant sa marmite et son fricot : tout cela, c'était l'affaire des ménagères. Il aurait certes mieux aimé ne rien faire et se chauffer au coin du feu que se livrer à des travaux pareils, réputés avilissants pour un laboureur.

Aussi méprisait-il les gens à vie sédentaire, les artisans qui travaillent en chambre, comme les tailleurs, les cordonniers, les tisserands, et même ces désœuvrés de maîtres d'école qui n'étaient bons qu'à faire des paresseux.

Il était fier aussi d'avoir une bonne *fressure* (1), c'est-à-dire de bons poumons, et un estomac à digérer des cailloux. Il était, partant, glorieux de mieux boire et de mieux se tenir à table que les autres. Et si l'un des convives vomissait après avoir trop bu : *ce n'est pas un homme*, disait-on, *c'est un estomac de papier mâché ! Il n'a pas de cœur* (2) ! Dans leurs légendes et dans leurs contes de veillées, ils se complaisaient à glorifier la force. Ils semblaient n'avoir d'admiration que pour les personnages rusés et adroits, que pour les hercules qui tranchent les montagnes, ou les magiciens qui changent les ronds de carottes en louis d'or....

Il faut reconnaître qu'à cet égard nos villageois d'aujourd'hui ont un peu changé à leur avantage. Leur amour-propre a des objectifs plus relevés.

JUSTICE.

Les sentiments d'amour-propre sont les premiers degrés de la conscience humaine ; les idées de justice en sont les seconds.

Nos laboureurs avaient du juste une notion assez rudimentaire.

Ils admettaient encore comme règle d'équité et de justice l'application du talion.

Que t'ai fâ, fâ li, qu'ment dit l'oise ; ce qu'il t'a fait, fais lui, comme dit l'oiseau. C'était une de leurs maximes. Rends à tes ennemis la pareille. Et cette conception fautive les induisaient à faire comme les autres, c'est-à-dire à s'arroger les droits dont leurs voisins s'étaient saisis indûment. Ils se croyaient suffisamment autorisés par le bon comme par le mauvais exemple.... Les autres fourrageaient dans les bois

(1) Voir ce mot au Glossaire.

(2) Cœur ou *panurot*, ventricule. Avoir mal au cœur, c'est avoir envie de vomir.

de la commune ? On aurait été bien bête de n'en pas faire autant !

Que l'ai fâ, fâ li.... En 1832, le conseil municipal de Broyc-lez-Pesmes, appliquait cette singulière règle de conduite aux incendiés de Vaux qui demandaient un secours à la commune. La délibération porte que la commune de Vaux, n'ayant rien accordé aux incendiés de Broyc, en 1825, Broyc rejetait la demande qu'on lui adressait pour ceux de Vaux.

On n'était pas juste à l'égard des faibles et des infirmes dans la communion desquels on vivait. On invoquait contre eux une égalité toute judaïque, mettant sur un des plateaux de la balance tout ce qu'on avait donné en force, en produits matériels, en activité physique ; et ne mettant pas sur l'autre l'apport moral des êtres chétifs, ce qu'ils avaient pu donner en bien-être, en gaieté, en dévouement et en soins affectueux. On faisait cela et on aurait voulu que la balance ne penchât ni d'un côté ni de l'autre.

Cette manière de comprendre et d'appliquer la justice est indigne.

Ce n'est pas de la justice, ce n'en est que l'apparence.

La justice consiste quelquefois à donner plus à celui qui paraît rapporter moins.

HUMANITÉ.

La plus haute expression de la conscience humaine est la sentimentalité qui nous apparaît tout juste comme le contraire de l'égoïsme. C'est cette sentimentalité qui nous fait vivre en dehors de nous-mêmes, qui nous fait aimer les autres plus que nous-mêmes. Faculté morale si remarquable et si caractéristique de l'espèce humaine, qu'on l'a appelée *humanité*.

La conscience de nos ancêtres n'atteignait pas souvent ce niveau sentimental. Nous sommes bien forcés de convenir, en effet, que cette conscience n'était pas souvent inspirée

par l'esprit d'altruisme, en vertu duquel un homme supérieur, un homme digne de respect, pense aux autres avant que de penser à lui-même.

Ils étaient charitables. Mais leur charité procédait rarement d'un élan du cœur vers le sacrifice. Elle leur était le plus souvent inspirée et en quelque sorte arrachée à la vue d'une misère poignante, à l'audition d'un malheur ou d'une calamité qui les impressionnait.

Parfois aussi, elle n'était qu'un acte de superstition. On faisait l'aumône pour l'amour de Dieu, en vue de mériter la récompense éternelle et d'éviter parfois les châtimens dont sont frappés les mauvais cœurs.

Leur charité n'allait pas tant au bien public qu'à leur bien propre.

Les maux physiques du reste les touchaient beaucoup plus que les peines morales. Leur commisération ne s'étendait pas aux douleurs muettes ; et si un infortuné était trop discret pour se plaindre, on ne l'assistait pas.

Nos gens entendaient que le malheureux fût un mendiant et qu'il s'avilît. Il n'y avait ni grandeur ni délicatesse dans leurs procédés de bienfaisance ; et parfois même leur grossièreté était tout à fait ignoble.

Les êtres dégradés, les aliénés, les boiteux, les bossus, etc., tous les infirmes étaient pour eux un objet de raillerie quand ils les rencontraient.

Chose monstrueuse ! On faisait écrire chaque année la liste des hommes du village qu'on savait trompés par leur femme ; et cette liste leur était envoyée à tous, individuellement, le jour de la fête de saint Joseph.

Cet usage, qui florissait encore en 1840, dénote un manque absolu de sens moral chez les paysans du bon vieux temps.

A cet égard encore, il semble que nos mœurs soient en réel progrès.

Disons, pour terminer, que le système de sévérité employé autrefois dans l'éducation des jeunes gens, que les principes de rigorisme et de compression mis en usage, n'étaient guère propres à faire des hommes indépendants, des hommes de vraie liberté, ni à les rendre simplement bons et affectueux.

Les paysans du vieux temps étaient façonnés à la vertu comme un chien l'est aux exercices de la parade.

§ X. — PÉRIODE MODERNE.

SCEPTICISME DES VILLAGEOIS.

Il y a juste cent ans que l'Assemblée nationale fit table rase des droits féodaux, abolissant dans une nuit les dîmes, redevances et servitudes auxquelles nos pauvres mainmortables de Broye étaient soumis.

Une révolution aussi bienfaisante ne pouvait manquer d'être accueillie avec satisfaction et reconnaissance par ceux qu'elle intéressait particulièrement.

Et cependant elle leur causa peut-être encore plus d'étonnement que de joie. On fut longtemps à se faire à l'idée que c'en était fini et bien fini du régime des seigneurs. On s'associait, en apparence, aux solennités et aux fêtes nationales que le gouvernement prescrivait à l'occasion de chaque événement un peu mémorable ; mais on s'y associait avec cette arrière-pensée que la bourrasque politique du moment aurait un retour, qu'une réaction inévitable se produirait, etc.

On était donc assez peu enthousiaste, on voulait voir venir, comme on dit.

D'ailleurs, si le cens avait été aboli, si les droits curiaux et seigneuriaux avaient été supprimés, d'autres charges fis-

cales, au moins aussi lourdes, étaient imposées aux contribuables. Payer les tailles à un percepteur de l'Etat ou bien les payer à un intendant de seigneurie, où était la différence ?

— La différence était en ceci, observerez-vous, que le produit des tailles se dépensait pour la satisfaction et le plaisir des grands, tandis qu'à présent il allait être employé à faire marcher les services publics...

— Oui, mais ces services publics pour lesquels ils payaient, les gens de Broye n'en profitaient guère. Ils manquaient de ponts ; leurs chemins vicinaux étaient mal entretenus. Puis, ils avaient toujours, sous le nom plus moderne d'agents forestiers, des officiers de Gruerie pour les tracasser et les empêcher d'exploiter leur bois, d'y faucher l'herbe, d'y conduire leurs bestiaux, etc. Ils étaient donc à se demander si la Révolution avait été bonne à quelque chose.

Il y avait des sceptiques.

Il y avait aussi des impatientes ou des caractères aigris, pour qui les réformes n'allaient pas assez vite.

Ces divergences d'esprit économique, ou, si l'on aime mieux, de sentiments politiques, ne devaient pas tarder à se faire jour.

Quand il fut question de célébrer un service funèbre à Broye, en l'honneur de Mirabeau, le maire refusa de donner la caisse au commandant de la milice nationale, Jos. Lefranc, et s'abstint, lui et ses amis, d'assister à la cérémonie qui eut lieu quand même. Un procès-verbal de cette cérémonie fut dressé ; mais il ne put être inséré aux actes de la commune, à cause du mauvais vouloir du secrétaire-greffier qui s'était absenté avec les mécontents du conseil.

Mais ces divisions intestines ont dû être les mêmes dans toutes les communes. Elles ont eu finalement ce résultat avantageux, que chaque parti, pour agir sur l'opinion, a dû s'efforcer, sinon d'accomplir, du moins de proposer des améliorations locales.

Ce serait trop long, mais fort amusant de descendre dans tous les détails des luttes politiques qui se sont poursuivies sur un aussi petit théâtre.

AMÉLIORATIONS LOCALES.

Les choses marchaient quand même vers le mieux. On voyait peu à peu circuler plus d'argent qu'autrefois ; la consommation des villes devenait plus active, le peuple des campagnes vendait mieux son bétail et ses denrées.

Le village de Broye, qui comptait déjà 600 âmes en l'an II, atteignit le chiffre de 700 dix ans après.

Plus tard la prospérité du pays fut encore accrue par une source assez inattendue. Sous la Restauration, le Trésor payait la somme de 11,500 francs à 23 militaires pensionnés, mis à la retraite ou à la réforme, en résidence à Broye (1). Les 11,500 francs encaissés par 23 chefs de famille ne laissaient pas de profiter au pays ; ils s'y dépensaient ou s'y mettaient à l'épargne.

Peu à peu les vastes masures de chaume, abritant quatre ou cinq ménages, firent place à des maisons plus confortables, couvertes de tuiles, mieux éclairées et séparées les unes des autres ; parce que chacun voulut avoir sa demeure exempte de servitudes et de mitoyennetés.

Les rues étaient « fangeuses et aquatiques », suivant les termes d'une délibération de 1826. On les empierra et on les élargit en les bordant de rigoles pavées. On en fit, en un mot, des rues vraiment superbes.

On répara et on rendit praticable aux voitures l'unique chemin vicinal qu'on possédait et qui menait à Pesmes, chef-lieu du canton.

(1) Ces vingt-trois pensionnés comprenaient un chef de bataillon, deux capitaines, quatre lieutenants et sous-lieutenants, sept sous-officiers et neuf caporaux ou simples soldats. Actuellement il n'existe pas à Broye un seul pensionnaire de l'État.

Plus tard encore on fit quelques prestations sur un autre chemin de défrichement qui allait d'Aubigney sur Gray et Valay.

Ces améliorations de voirie en facilitant les relations de voisinage, favorisèrent un peu le commerce local.

*
* *

Pendant que ces changements se produisaient l'un après l'autre, d'autres progrès s'opéraient dans les esprits et aussi dans les procédés économiques. La routine était battue en brèche par des observations que précisément les habitudes de libre discussion favorisaient. Et il s'en suivit une émulation extraordinaire pour tout ce qui a rapport à la culture. C'était à qui aurait les plus belles récoltes ! A qui l'écurie la mieux entretenue !

Aujourd'hui, Broye possède une proie rouge d'environ 700 têtes de gros bétail, et bien que le sol y soit en général médiocre, le rendement des terres est considérable. Le village a un excédent de production moyenne en blé, de plus de 800 hectolitres.

On ne cultive plus guère de méteil ; pendant que la culture du seigle est conservée à cause de la paille qui sert à façonner des glus dont le commerce est assez recherché.

LES LABOUREURS D'AUJOURD'HUI.

Je professe à l'égard de mes compatriotes une estime trop admirative pour ne pas suspecter l'expression d'un pareil sentiment. C'est pourquoi, dans l'examen auquel je vais me livrer sur le caractère de nos gens, j'emprunterai d'abord les appréciations d'un étranger, d'un homme né dans un autre village, mais qui a vécu à Broye, qui est bien placé pour voir et pour comparer. Ces appréciations ne sauraient être récusées.

M. Charpillet, instituteur communal, a fourni l'année dernière à l'inspection Académique de la Haute-Saône, un travail assez étendu sur Broye.

Je copie : «..... La population, dit-il, s'y distingue par de
» rares habitudes de travail. L'agriculture est à peu près
» son occupation exclusive. Elle s'y livre avec ardeur et
» n'économise pas ses bras. Sous ce rapport elle peut ser-
» vir d'exemple. Ce qui lui fait honneur surtout, c'est son
» attachement au pays natal et à la vie des champs. L'émi-
» gration que l'on combat ailleurs est inconnue à Broye. La
» ville et les emplois publics y recrutent peu. Le fils y suc-
» cède à son père; et ses occupations lui procurent toujours
» le nécessaire et souvent l'aisance. Cela, avec la liberté,
» suffit à son ambition..... »

Voilà qui est l'exacte vérité.

Le village est resté ce qu'il était jadis, une colonie absolument agricole. On naît où l'on devient laboureur, et laboureur on reste.

Comme il n'existe au pays ni couvent, ni château, ni fabrique ou usine, on n'y connaît pas la mendicité ni la domesticité servile, ni le travail débilitant et souvent avilissant de l'atelier.

Chacun y cultive ses champs, et, par esprit de fierté et d'indépendance, personne ne voudrait aliéner sa liberté pour se rendre le serviteur ou l'homme lige de qui que ce soit.

Après 1830, la forge de Pesmes expédiait sur la Saône beaucoup de gueusés et de fer en barre, pour de là ces marchandises être expédiées par bateaux sur différents points. Les transports de Pesmes au port Saint-Pierre, assez bien rémunérés, transitant par Broye, il était naturel qu'ils fussent effectués par les voituriers de l'endroit. Or, nos laboureurs ont toujours préféré laisser faire ce voiturage par ceux d'Aubigny et de Sauvigny, estimant qu'il ne faut pas répandre par les grands chemins un fumier dont la terre a si grand besoin. Puis, d'ailleurs, à charrier tout n'est pas

profit ; on néglige le travail des champs qui n'admet pas les atermoiements ; et quand on a tout bien compté, le coût du maréchal et du charron, on s'aperçoit que le train mange le train.

Ils se livrent donc à la culture sans partage.

* * *

Toutes les maisons du village et leurs dépendances sont appropriées en vue des aisances agricoles. C'est dire que l'agrément en est exclu. Ecurie, remises, grenier occupent plus des trois quarts des bâtiments.

On n'y sacrifie rien au luxe.

Cependant, depuis quelques années, les propriétaires les plus riches ont fait élever sur rue de beaux murs surmontés d'une grille pour enclore leur devant de maison. Espérons qu'on en viendra prochainement à des clôtures moins coûteuses et plus pittoresques de charmille, de lilas et de chèvrefeuille.

* * *

A Broye, on ne connaît pas la domesticité servile. Les gens à gages ou en service, domestiques, valets, serviteurs ou servantes, qu'on les appelle comme on voudra, ne rappellent en rien la valetaille qui se façonne dans les maisons bourgeoises. Ils sont considérés comme des membres de la famille, comme des aides et des compagnons, et ils mangent à la table commune ; car

Qui ne mange pas à la table
Mange à l'étable.....

* * *

« S'il y a des pauvres gens à Broye, dit M. Charpillet, il n'y a pas d'indigents. Chacun a son toit et quelques sillons

» qu'il fait produire ». La mendicité n'y est pratiquée que par les pauvres des pays voisins.

Presque tous les épiciers, meuniers, marchands et aubergistes du village sont encore des étrangers qui sont venus s'y fixer et dont les descendants, par une sorte de contagion, prendront le goût du labourage, goût caractéristique de notre vaillante population.

∴

Chez nous, comme l'observait M. Charpillet, on ne s'expatrie pas. On ne quitte pas son pays pour devenir en ville garde de police ou cocher de bonne maison.

Non ; un attrait irrésistible nous rappelle au village où nous avons vécu sainement dans une sorte de familiarité générale, indépendante, avec des mœurs simples et un profond sentiment du droit qu'on a d'être maître chez soi et d'y vivre à sa guise.

C'est pourquoi nos jeunes gens, revenus du régiment, rentrent chez eux tous pour reprendre la queue de la charrue.

Et pourtant je ne crois pas qu'à l'armée on ait des recrues plus intelligentes et faisant un meilleur service que celles de Broye. En effet, quand on a été formé aux vertus champêtres par l'exemple de ses parents ; quand on a contracté dès le bas âge des habitudes de sobriété, l'esprit d'économie et l'amour du travail, on ne saurait être qu'un soldat modèle et qu'un bon citoyen.

∴

Sans compter qu'avec ces vertus-là, on n'est jamais pauvre.

La crise agricole passe presque inaperçue à Broye-lez-Pesmes (1)... Et les crises politiques, ajouterons nous, n'ont

(1) M. CHARPILLET, manuscrit cité.

jamais agité le pays qu'à la surface. Elles ont servi plus ou moins à masquer des jalousies ou des animosités personnelles ; mais elles ont laissé la masse des paysans assez indifférente en somme. Car, république ou monarchie, ne faut-il pas des sacrifices et de la subordination sous n'importe quel régime ?

. . .

On cultive peu, on ne cultive même pas du tout les beaux arts à Broye-lez-Pesmes. A cet égard, on a des idées fausses parce qu'elles sont exagérées.

On croit que la peinture n'est propre qu'à distraire les riches et les désœuvrés ; et la musique, qu'à faire danser.

En dehors des chants d'église et de quelques chansons grivoises ou patriotiques, on ne connaît que les airs de bastringue popularisés à l'occasion d'une noce ou de la fête patronale par les ménétriers, cornistes et joueurs de clarinette, artistes venus de Pesmes.... Car je ne sache pas qu'à Broye il y ait un seul instrumentiste.

Il est évident qu'un grand musicien ne saurait se développer dans un pareil milieu.

Le village n'a vu naître aucune célébrité artistique, aucun grand écrivain, aucun homme de guerre fameux ; mais une multitude de braves gens dont quelques personnes fort recommandables.

Claude Hubert et François Goyor (1712-1714), deux frères dont l'un, chanoine de Comines, fut professeur de rhétorique au collège de Lille en Flandre ; et dont l'autre, cordelier, docteur en Sorbonne, devint procureur général de son ordre et cordon-bleu de l'ordre du Saint-Esprit. Ce dernier mourut à Sellières (Jura) dans le couvent des Cordeliers.

Des trois sœurs OUDIN, filles de la charité, nées dans les dernières années du XVIII^e siècle à Broye-lez-Pesmes, l'une mourut supérieure de l'hôpital de Mézières ; l'autre, de l'hôpital de Sedan ; la troisième, de l'hôpital de Corbeil.

« Devant la grande croix centrale du cimetière de Corbeil,
» se trouve un monument où est gravée l'inscription sui-
» vante : CY GIT JEANNE PIERRE OUDIN, FILLE DE LA
» CHARITÉ, NÉE A BROYES-LEZ-PESMES (Haute-Saône),
» DÉCÉDÉE SUPÉRIEURE DE L'HOPITAL DE CETTE VILLE LE
» 6 AVRIL 1851, AGÉE DE 70 ANS DONT 49 DE VOCATION
» CONSACRÉS AUX MALADES.

»... Une vie entièrement consacrée à l'humanité souff-
» frante, dont chaque jour a été employé au secours du
» pauvre, qui s'est éteinte calme et sereine, comme elle
» avait été simple et modeste, au milieu de ceux qu'elle
» avait assistés depuis 39 ans à Corbeil... Une pareille vie
» a droit aux respects, aux regrets sincères de toute la
» population à quelque classe qu'elle appartienne... deuil
» public... La sœur Oudin fit ses débuts à Corbeil en 1814,
» au moment où la bataille de Montereau nous envoyait son
» déplorable tribut. On la vit prodiguer, etc (1). »

Broye fut aussi la patrie de François Perron, qui fut professeur au collège de Nancy ; puis, plus tard, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, et longtemps secrétaire perpétuel de l'Académie, où il faisait des rapports brillants et faciles, et pour ainsi dire improvisés.

Il fut sous l'Empire chef de division au ministère d'Etat, directeur du journal *l'International*, créateur des assurances agricoles, directeur et fondateur du *Petit Caporal*, etc. François Perron, né en 1804, mourut à Paris en 1875.

* * *

L'étude plus sociologique qu'historique que nous consacrons à une commune absolument livrée au travail des champs prouve une fois de plus que l'agriculture est la plus saine et la plus morale des professions.

(1) Note communiquée par M. Goyot-Briot.

§ XI. — LE PATOIS DE BROYE-LEZ-PESMES.

DE NOS PATOIS CONFUS PROCÈDENT LES LANGUES ÉCRITES,
COMME DE CELLES-CI DEVRA PROCÉDER LA LANGUE UNIVER-
SELLE.

Dans les pays voisins on taquine volontiers les gens de Broye au sujet de leur patois qui est moins mélodique que celui des villages de Bourgogne, mais aussi moins lourd et moins traînant, moins chargé de diphthongues que celui des villages de Franche-Comté ; et on leur jette en passant par moquerie, [cette phrase de leur vocabulaire : *Aipoté l'totot, l'virot, lai coûde !...* Le *totot*, le *virot* et la corde sont toutes les pièces de l'appareil nécessaire pour serrer une voiture de foin.

Je me figure qu'à Broye, localité essentiellement agricole, qui s'est toujours complu dans la routine, dont la population n'a jamais été exterminée à fond ni par conséquent renouvelée, dont les croyances, les coutumes, les usages n'ont presque pas varié depuis deux mille ans ; je me figure, dis-je, que le langage n'a dû y subir que peu de transformations, et qu'il y a conservé son originalité, au moins dans la désignation nominale des choses vulgaires et des objets les plus usuels aussi bien que dans ses éléments constitutifs et sa syntaxe.

..

Quand les Grammairiens, exclusivement préoccupés qu'ils étaient des langues écrites, ont daigné examiner d'un peu près les patois, ils ont été bien vite frappés de l'affinité et des ressemblances qui existaient entre les mots de tous les idiomes parlés pour désigner les mêmes objets ; et ils n'ont pas manqué de proclamer que ces mots étaient

d'origine grecque ou latine ; que *nâ* par exemple venait de *nasus*, et que *frut* et *lenne* ne pouvaient qu'être une variante des termes latins *fructus* et *luna*. Et cette manière de voir était d'autant plus spécieuse que les mots *luna*, *fructus* et *nasus* étaient déjà employés chez les Romains au temps des douze tables....

— Eh bien ; et *nâ* ? et *frut* ?..... pourquoi ces mots n'auraient-ils pas été employés chez les Celtes à la même époque ?

— Rien ne le prouve, puisque aucun texte écrit n'en fait mention....

— J'en conviens. Mais à défaut de textes imprimés ou manuscrits, le bon sens nous indique que bien avant l'invasion des Romains dans la Gaule, on y récoltait des fruits ; on y voyait la lune et les étoiles, et les Celtes comme les Romains devaient être pourvus d'un appendice nasal, d'yeux et d'oreilles !.. Et sans doute qu'ils avaient aussi des vocables pour désigner tout cela !

Or, je ne vois pas bien pourquoi étant en possession d'un langage traditionnel, adapté à ses besoins et à sa civilisation, les Gaulois l'auraient changé pour en prendre un autre, eux qui étaient par nature si fortement attachés à leurs habitudes et si fiers de leurs traditions.

A priori, il paraît donc vraisemblable que la population de chaque pays a dû conserver une bonne part des éléments et des formes primitives de son langage, à moins que le pays n'ait été saccagé et détruit de fond en comble.

.
*
.

Une horde qui s'installait dans une contrée veuve de ses habitants devait nécessairement y apporter avec elle son idiome, en même temps que ses traditions et ses mœurs ; cela va de soi. Il n'y a pas de doute par exemple, comme l'a dit Fallot, que les Celtes, en envahissant la haute Italie

plusieurs siècles avant l'ère chrétienne et en refoulant les colonies d'Ibères et de Ligures vers les deux Siciles, n'aient importé dans la Cisalpine leur jargon, leur patois, qui était plus ou moins celui des Arvernes, des Eduens et des Séquanais. Cela devait être, ou la vérité historique n'aurait aucune vraisemblance.

Et cependant l'élément indigène vaincu, refoulé et dispersé, était resté encore si vivace, qu'il a fini par imposer son ancien idiome, ses formes, ses accents, aux envahisseurs.

Comment admettre, après le fait historique que nous citons, que des conquérants de passage dans la Gaule, comme l'ont été les Romains, aient imposé si facilement leur langue aux peuples qu'ils avaient vaincus?... Jamais ces peuples n'avaient pu uniformiser les différents dialectes de leurs tribus, qui ne se comprenaient pas de l'une à l'autre ; et l'on voudrait qu'il eût suffi d'une occupation temporaire des citadelles et des bourgs de quelques points de leur vaste territoire, pour changer radicalement leur idiome?... Est-ce admissible?...

Ce serait en tout cas un miracle qu'on n'aurait plus jamais revu.

∴

Non, ce n'est pas quand un peuple occupe simplement les cités principales d'un grand pays qu'il peut y implanter sa langue, changer les mots techniques en usage dans ce pays, y faire oublier le nom des choses et des objets qui y existaient auparavant.

A moins donc qu'elle n'ait complètement disparu et pour si peu qu'il en reste, la race autochtone ne perdra pas facilement les expressions qui lui sont familières et qu'elle tient de ses pères, ni les constructions spéciales de sa grammaire. Il y aura des échanges entre le vainqueur et le vaincu ; des ustensiles et même des usages seront empruntés de l'un à

l'autre, qui nécessiteront des vocables nouveaux. Mais les objets dont les colons anciens continueront à se servir ; mais les vieux procédés retenus, les vieilles croyances, les produits du sol, les lieux dits, etc., tout cela aura chance de conserver sa dénomination connue et de garder la situation acquise. Cela même ne pourrait pas se faire autrement, l'étranger ne pouvant dénommer que ce qu'il connaît.

On fait observer que le latin étant devenu la langue religieuse du pays, a dû nécessairement introduire beaucoup de mots dans nos vocabulaires... Mais les pauvres gens qui l'ont entendu chanter dans nos églises pendant des siècles n'y ont jamais rien compris. Ils n'ont pas dû par conséquent y faire de bien larges emprunts pour enrichir leur langue maternelle. Le clergé a certainement plus latinisé de vieux mots patois en les affublant d'une terminaison en *us* ou en *um* qu'il n'a procuré de mots latins au langage vulgaire. Nous avons moins reçu que donné.

Est-ce que nous n'avons pas imposé à l'Italie l'article qui simplifie si fort les déclinaisons ? ... Est-ce que nous n'avons pas imposé pareillement nos constructions de phrases si régulières, si méthodiques, si opposées aux amphibologies ? Et les pronoms ?

Les patois ne sont donc pas des dérivés du latin. Ils sont bien des idiomes primitifs, et dans toute la force du terme des langues mères dont les langues savantes dérivent assurément.

. .

C'est donc avec ce qui nous reste du patois que nous pourrions retrouver l'étymologie d'une foule de mots au sujet desquels la philologie est dans la nuit.

La recherche des origines des mots devient de plus en plus difficile avec la disparition des patois.

Quelquefois un phénomène observé, un fait physique quelconque aura été le point de départ d'une série de mots

composés pour désigner des actions ou des choses qui s'y rapportent de près ou de loin. Or, il peut se faire que ce phénomène ait disparu ou soit oublié, et que les composés qui en dérivent soient conservés. Par exemple, le mot *fretu* — linge de corps — n'a plus cours depuis longtemps ; quoique le mot *enfretouillée* qui lui doit son origine soit encore employé assez souvent.

Ainsi encore, *bretu* — rapière — ne se dit plus ; mais le mot *bretelle* nous est resté pour désigner ce qui soutenait la rapière.

C'est souvent dans ces radicaux oubliés ou peu connus qu'on retrouvera la clef de plus d'une étymologie.

Demandez à nos lexicographes d'où provient le mot d'éblouissement ? Ils vous répondront qu'il vient d'éblouir. — Et éblouir ? — Ouvrons Littré : «... *es*, préfixe, et un » radical qui est aussi dans le provençal *em-blauzir*, » étonner, d'origine incertaine. On a proposé bleu : faire » bleu devant les yeux. Il est certain qu'au XIV^e siècle, on a » dit *es-bleuir*. Mais Diez objecte que *bleu*, de l'allemand » *blau*, n'aurait pas pris un *z* en provençal pour éviter un » hiatus, — et en effet, *blavenc*, *blavezza*, etc., dérivés de » *blau*, et non pas *blauzenc*, *blauzeza*, etc. Il se range donc » de l'avis de Grandgagnage qui indique l'ancien haut » allemand *blôdi*, interdit, incertain. Y aurait-il deux » thèmes, etc?... »

Il est clair que Grandgagnage, Diez, Littré, et *tutti quanti* n'y ont vu que du bleu.

Un paysan de Broye un peu avisé vous dira : *abloui*, être *abloui*, bien sûr c'est quand on a les *abluottes* ! — *Abluottes* que signifie ? — Eh ! oui ; avoir les *abluottes*, c'est voir trente-six chandelles, comme si des *aplues* vous dansaient devant les yeux ! — Et ces *aplues*, qu'est-ce encore ? — On appelle *aplues* chez nous les particules de fer incandescent, les étincelles qui jaillissent sous le marteau du forgeron.

D'*aplues* ou d'*aaplues*, comme on dit à Besançon, sont

issues les *aibluottes* ; et d'*aibluottes* à éblouir il n'y a qu'un pas.

Un autre exemple encore : cherchez dans les dictionnaires l'étymologie du mot breloque, vous trouverez que « breloque » est formé par une particule péjorative, — *bre* ou *ber*, — » et par le mot loque, qui viendrait du haut allemand *loc*, » chose pendante.... » Mais c'est chercher midi à quatorze heures.

Une breloque est une machine dont l'intérieur est détriqué, dont le mouvement ne vit plus, qui *loque* ou *berloque* comme un œuf dont le germe à demi formé est mort dans la coquille. (Voir le mot *loquai*).

* * *

Ce qui prouve bien, comme l'a dit notre compatriote Bullet dans ses éléments primitifs des langues, que *pour faire l'analyse du français il faut attendre que nous ayons des dictionnaires de tous les patois de nos provinces.*

GLOSSAIRE

A.

Abanaie, adj. fém. Se dit d'une porte ouverte. Littéralement elle est banale, c'est un passage public.

Aboilli, *s'aboilli*, s'étonner, être étonné. N'est guère employé qu'à la 1^{re} personne du singulier. *I m'aboilli voue si è vinrant* : je me demande vraiment s'ils oseront venir!

On fait souvent précéder ce mot des accentuations *bin* ou *pas mau*. *I seroue bin aboilli, si... i ne seu pas mau aboilli que...!*

Abluottes, s. f. pl. Se dit aussi *abrelues*; *aivoi las abrelues*, être ébloui, étourdi. (Voir *Aplues*.)

Abroussures, s. f. pl. Menus débris, sommités élaguées des haies.

Abrugnai, charbonné. Le *brun* est le charbon des grains, l'ergot.

Acampourai, v. a. Répandre du fumier, étendre des herbes, du foin, etc.

Acheille, s. f. Eclat de bois piquant, esquille, épine quelconque qui s'introduit sous la peau. *Echaille* (Besançon), *écharde* (français).

Achemé, s. m., le dessous du corps d'essieu du derrière d'une voiture sur lequel s'implante les ranches.

Achemé, s. m., bois en double équerre ou en arc qui soutient les bandes d'une barque et les empêche de se rapprocher ou de fléchir. Étymologie : *arche* ou *airchot* et *mé*, arc ou arçon du milieu.

Acherbots, s. m. pl. Mâcres. Echarhot, dit Littré, est le nom vulgaire de la châtaigne d'eau ou trape nageante. C'est un fruit très commun dans la vieille Saône. On le mange cuit dans l'eau un peu assaisonné de sel, comme la châtaigne ordinaire.

Achaulons, s. m. pl. Noix.

Acofiat, v. a., écraser, aplatis dans sa *cofiou*. (Voir ce mot.)

Acoure, v. a., battre au fléau. D'où le français écosser, *excutere*. L'*acoussou*, c'est le fléau; un *acousséré*, c'est un batteur en grange.

Acredi, s. m. Se dit d'un enfant chétif et malingre; et aussi d'une personne très maigre, petite et ratatinée.

Acrigneule-aiguesse, s. f., pic-grièche. Dans le patois de Besançon, cet oiseau s'appelle *lai creuilloure*.

Acrousai, v. a., écraser dans la coquille; de *creuse*. (Voir ce mot.)

Afiat, adj., éventé, qui a été laissé à l'air et qui s'en trouve altéré, comme le vin qu'on laisse dans un verre ou dans un flacon débouché et qui a perdu son bouquet.

On veut que le mot *afiat* dérive de *flatus*. Ne peut-il pas dériver aussi bien de *fier*, aigre; ou de *fieu*, fleurs, mycodermes ou mucédinées qui viennent sur le vin d'un tonneau en vidange?

Afiat, v. a., cuver. *Vai-t'en afiat ton vin pu loin*, dit-on à l'ivrogne qu'on repousse.

Agiquiai, v. n., éclabousser. De *Giquieu* (voir ce mot).

Agœutiau, s. m., écope, sasse ou épuisette d'une barque; pelle creuse à manche très court servant à épuiser l'eau. Etymologie : *gœute*, goutte, égoutter et eau.

Agrailli (Il mouillés), desséché, ébaroui. Se dit d'une futaille ou d'une seille dont les douves sont disjointes par l'action du soleil.

Agueillotai, v. a., jeter des pierres à.....

Agueveilles, s. f. pl. balayures, *tâtots*, vieux tessons, etc.; en un mot, tout ce qu'on jette dans un coin, puis à la voirie.

Aiboucheton ou **aibouchon**. Se mettre *aiboucheton* pour boire, c'est boire couché et à même au ruisseau.

Aiboucheu (s'), v. n., c'est s'endormir sur la table ou sur un lit pour sommeiller, la tête appuyée sur l'avant-bras. *Vai t'aiboucheu in moment!*

Aichetai (s') ou *s'aissetai*, v. n., s'asseoir.

Aicœilleu, v. a., fouetter les bœufs à la charrue. (*Aicœure* à Besançon.)

Aicreboton, se mettre *aicreboton* ou *s'aicrebotai*, c'est s'accroupir, se baisser en repliant ses talons sous ses fesses.

Aifauti, adj. Se dit d'une créature quelconque, d'un enfant surtout qu'on a privé de nourriture, qui est affaibli par un régime insuffisant.

Aigrippai, v. a., prendre, saisir. *L'aigrippe-sous* est le happechard, l'usurier, l'avare.

Aiguebi, adv. Même sens qu'*aicreboton*.

Aiguebi, v. a. Assommer.

Aiguesse, s. f. Pie.

Aijoulot, s. m., trébuchet ou quatre-en-chiffre destiné à prendre les petits oiseaux. Panier sur lequel une planchette retombe par son propre poids quand l'oiseau s'est posé sur la détente du piège.

Aille, s. f. Aigle, oiseau de proie en général. *E trembieu quemment enne poule qu'ai vu l'aille*; il tremble comme une poule qui a vu l'aigle!

Aimetti (participe). Affaibli, languissant. De *mette* (voir ce mot).

Aimouilleu, v. n. Quand la vache prend son premier lait avant de mettre bas, elle *aimouille*.

Aipléieu, v. a. Mettre les bœufs au joug pour le labourage ou pour un charroi. *L'aiplée* est la quantité de travail fait dans une matinée par la charrue au labour.

Aipondre, v. a., rattacher bout à bout. *Raipondre* a le même sens. On *raipond* une corde cassée.

Aiqueutai, *s'aiqueutai*, caler, s'appuyer. De *couto*, étau, mot qui se dit encore dans le Saugeais.

Airchon, s. m., petit bois courbé en arc et placé sur le berceau des enfants pour supporter le fillet qui les met à l'abri des mouches.

Aire, s. f., provenance, race, nid.

Enfant de bonne *aire*
Par lui sait tout faire;

C'est-à-dire qu'un enfant bien né — débonnaire — se fait de lui-même. D'où le vieux mot roman *de pute aire*, mauvais sujet, oiseau d'un sale nid.

Airie, s. f., espèce. Les poules de la grande ou de la grosse *airie* ne valent pas celles du pays. De *aire*.

Airie, s. f. Gerbe étendue sur l'aire de la grange pour y être battue au fléau. Se coucher sur l'*airie*, c'est *fouiner*, c'est ne rien faire quand l'ouvrage commandé.

Aivan, s. m. Osier. C'est l'osier commun servant à fabriquer des paniers et à confectionner des objets de vannerie. Osier-à-vans et, par abréviation, *avans*. D'où *aivanché*, oseraie, lieu planté d'osiers.

Aivau, adj., profond. Ce mot est indéclinable. On dit d'un puits, d'un précipice, d'une eau dormante, etc., qu'ils sont *aivau*, c'est-à-dire qu'ils ont une grande profondeur. Chez *tire aivau*, c'est chez un prodigue, tire à bas. *Vau* ou *val* est un radical fournissant d'innombrables dérivés : *aivolai*, avaler; *davolai*, descendre; *raivolai*, mettre bas, etc.

Aivoidre, v. a., c'est prendre avec effort et en se haussant un objet un peu élevé, difficile à atteindre ou à décrocher.

Ajâfrai, bouleversé. Une poule qui a perdu sa couvée est *ajâfraie*.

Alude, s. f., éclair. D'où *aludai*, faire des éclairs.

Amboichot, s. m., gros furoncle.

Ambruai (s'), prendre son élan; *ambruai*, donner l'impulsion à un objet pour le mettre en mouvement. On *embrue* le pendule d'une horloge.

Anvai, s. m., petit furoncle.

Apanchai, v. a., étendre du fumier dans les champs.

Apettie, s. f., poupée d'œuvre. Le chanvre peigné donne

l'œuvre et les étoupes qui sont mises en paquets. Le paquet d'œuvre est l'*apettie*, et le paquet d'étoupes, l'*ateupon*.

Une bonne fileuse pouvait filer dans sa soirée une *apettie* et faire ainsi deux bobines de fil d'œuvre.

Apiettai, avancer à la besogne ; ce qui n'implique pas la mal façon.

Aplues (ailleurs *éplues*), particules de fer incandescent qui jaillissent sous le marteau du forgeron. Petites étincelles qui jaillissent du feu, surtout quand on tisonne, en s'accompagnant d'un pétilllement.

Aquot, s. m. Vieux cheval maigre, rosse. *Mâgre quement enne aquot*. D'*equus*, diront les linguistes, comme si le cheval chez les Latins eût été nécessairement décharné.

Arennesons, s. f. pl., pour *ernaisons*. C'est le nom vulgaire du lumbago. *Renaie*, à Montbéliard.

Argonnier, mauvais voiturier, chicaneur, marchand de rosses. Un *argonnier*, dit-on à Broye, est peu comptable ; il n'y a pas à se fier à ce qu'il dit.

Arquai, Marcher péniblement. *É ne peut pu arquai*, il ne peut plus avancer.

Arriet, conj. Par contre.

Asement, s. m. La vaisselle, vaisseau ou vase de cuisine, ustensile quelconque, tasse ou coquelle, pot ou terrine. Etyrn. : *Asie*, aisé, commode.

Asquintai, éreinter.

Assanner, assommer, ennuyer. De *sanne*, sommeil.

Assi, s. m., essieu. Evidemment analogue à *axis*.

Assourbi, assommer, étourdir.

Pendre as forche ou noier en mer

Ardoir en feu ou *Essorber* (Roman du renard).

L'auteur du glossaire de ce roman fait venir *essorber* de *sorber*. Je crois qu'il serait plus rationnel de lui donner le sens d'*assourbi*, le gorpil ayant fait plus d'une fois assommer son compagnon Brun, li ours, et Yseugrin, son compère.

Atoules, s. f. pl., tiges de céréales restant sur pied après la moisson.

Atout, mauvais sujet, homme à *tout* faire.

Aulemelle, s. f., lame d'un couteau. Changer son bon couteau contre une vieille aulemelle, c'est faire un marché de dupe.

Atrots, s. m. pl. Une fricadelle à Nancy. Le foie du porc arrangé dans des morceaux du péritoine ou de la coiffe des intestins.

Avadai, part., égaré. *Noues poules sont avadaies*, perdues de sens, affolées, comme quand elles ont été vivement pourchassées par un chien.

Avillonne. Aveline, grosse noisette.

B.

Bachut, s. m., réservoir à poisson.

Bailoyai, v. a. L'opération consiste à séparer ce qui doit être vanné, le *bolà*, d'avec ce qui est rejeté tout d'abord, comme la pousse et les épis vides. Le rateau qui sert à *bailoyer* s'appelle le *bailoyou*.

Le *bolà* aux Fourgs est dit *las ribolais*; ce sont les impuretés mêlées au grain qui vient d'être séparé de la paille par le battage ou le dépiquage (TISSOT, p. 221).

Bainon, s. m., sonnerie des morts, sonnerie triste. Les cloches semblent dire : *El à don moue? — Nenni, è doue!*...

Bainotte, s. f. Cadre de bois allongé dont le vide est rempli par un tressage d'osier ou de *mancenne*. On mettait autrefois des cadres pareils sur le chariot en guise de planches ou d'*àfemoûres* — planches à fumier.

Bainotte, s. f., panier ou petite baine d'osier destinée à passer les haricots, pois ou fruits cuits pour les égoutter. D'où *bainai*, passer à la *bainotte* des fruits ou des légumes assaisonnés d'un peu de sel. D'où encore *bainons*, haricots ou pois cuits à l'eau, avec un peu de sel et de graisse, puis versés tout chauds dans la *bainotte* où on les mangeait à la poignée. C'était dans le temps un régal très recherché.

Radical : *baine* ou benne, long panier qui sert encore à voiturier le charbon. C'est l'ancien char celtique servant à transporter même les grands. En commençant un conte à la veillée, on ne manquait jamais de débiter par cette tirade préparatoire :

C'était une fois un roi et une reine
Qui ch..... dans une benne ;
Pierre ou Jean était dessous
Qui ramassait tout.....

Baique, expression de dégoût. Pour inspirer du dégoût aux enfants, on leur crie : *Pouih, baique!*

Baliste, s. f., petite bille à jouer.

Bâne, adj., borgne.

Barbe ai bœu, s. f., salsifix sauvage.

Bardai, v. n. Une voiture *barde* quand le train de derrière glisse sur un plan incliné latéralement, de manière à aller plus vite et dans une autre direction que le train ou les roues de devant.

Beillâ, beillâde, adj., boiteux. Abréviation, pour *gambeillard* ou *gambillard*. (Voir *gambi* et *gambiller*.)

Bé-mâ, interj. Ce n'est pas étonnant!... *El ai bé-mâ!... é y ai bé-mâ!...* Ce qui signifie : c'est facile dans des conditions pareilles!

Berré, s. m., porte à claire-voie placée à l'entrée de l'*outau* pour empêcher la volaille d'y entrer. Un amoureux inconstant est appelé *toque-berré*.

Besilleu, v. n., exprime l'action d'un animal qui s'enfuit épouvanté, la queue en trompette. Les petits bergers imitent le sifflement ou le bourdonnement d'un taon pour faire *besiller* les bêtes de leur troupeau. Même sens que *raguai* (voir ce mot).

Bété, s. m. Support de la lampe; sorte de grand chandelier en bois qui se mettait au milieu de la pièce où l'on travaillait et où l'on veillait.

Beuche, s. f., bûche ou tige. On dit aussi bien une bûche de paille qu'une bûche de bois. Le jeu de la bûchette — *beuchotte*

— se pratique en prenant deux pailles d'inégale longueur dont on fait tirer l'une à son adversaire.

Betture, s. f., liquide obtenu après le battage du lait, quand on en a extrait le beurre et le fromage ou *caseum*. De *bet*, premier lait de la vache après qu'elle a vêlé. (Dans le Saugeais.) M. Contejean veut que *baiture* vienne du mot battre.

Beuffe, s. f., balle d'avoine, de blé, de céréale quelconque. On la répand comme engrais sur les prés au printemps. (Radical de bouffi.)

Beuillai ou **beuilleu**, v. a., regarder avec convoitise les gens qui mangent.

Beulai, v. a., rouler. *Se beulai dans lai borbe*, se rouler dans la boue.

Beuné, s. m., nuage pluvieux.

Beurre, s. f. Choc reçu par contre-coup. *Se beurrai*, c'est se heurter le corps contre un objet plus ou moins volumineux. Se heurter le pied se dit *sopai* (voyez ce mot).

Beuson, s. m. Celui qui se tient houe dans un coin.

Bigot. Doigts *bigots*, c'est-à-dire engourdis par le froid.

Biguene, s. f. Cire ou chassie des yeux. (Besançon, *bigâne*.)

Bigueu, s. m. Crochet en fer à deux branches pour sortir le fumier de l'étable.

Biondenai, v. a., élaguer un arbre ou une haie.

Biosson, s. m., petite poire ou pomme des bois qui n'est bonne à manger que si elle est *blesse* et douce. On frappe les pommes pour les anollir, les *taler*, les *blettir* — blesser.

D'où *biossené*, poirier sauvage dont les fruits sont mis dans le foin pour se faire, pour *fainousai* (voir ce mot).

Boicheu. Se dit d'un œuf qui est ouvert en un point et prêt à éclore. Le petit poussin a déjà brisé la coquille.

Boichot, s. m. Heurt du gros orteil contre une pierre.

Bola, s. m. Le blé et les *orientes* (voir ce mot).

Bolotte, s. f., belette. D'où *bolottai*, manger les œufs au nid,

comme font les belettes. Les enfants crient *coucou bolottou* au coucou quand ils entendent cet oiseau ou qu'ils l'aperçoivent.

Borbe, s. f., boue. D'où *emborbai*.

Borli, s. m., agaric desséché. On préparait l'agaric du chêne en le mettant dans le cuvier à lessive ; et, après dessiccation, il prenait feu au briquet.

Bossands, bossandes, jumeaux, jumelles.

Boubanceu. Se livrer à des dépenses folles et superflues dans un ménage, notamment pour la cuisine. Une *boubancère* est une femme de désordre et de dissipation. (Vieux français *boban*, superfluité, dépense qui ne profite pas.)

Bouge, s. f., vieux nid.

Boui-bian, s. m. Mercuriale. Cette herbe purgative donne la diarrhée aux pores et fait périr promptement les lapins qui en mangent.

Bouille, s. f., épis de turquie mis en grappe pour être suspendus.

Bouliguai (se), se tourmenter.

Bourenfle, atteint de fluxion dentaire.

Bouron, s. m., gros nuage isolé.

Bourrot, s. f., canard.

Boussottes, s. f. pl. La petite vérole, petites bosses ou petites tumeurs. Autrefois on réservait ce nom de *bosses* aux bubons de la peste et on dénommait *bosserands* ceux qui étaient chargés d'assainir les maisons en temps d'épidémie.

Bout, s. m., morceau. Un *bout* de pain ; un *bout* de lard.

Bouti, s. m., moyeu d'une roue.

Braimai, v. n., beugler.

Braïtelai, v. a., tourner le devant de la voiture pour faire dévier le train en faisant marche en arrière. (Voy. *brocheu*.)

Bré, s. m., berceau.

Bré, s. m., les claies de la voiture.

Brechon, s. m. Vannette où se met la pâte pour lever avant que d'être mise au four.

Bredaque, étourdi. *Bredaque, bredaule, bredaulou, bredouilou, bredi-breda*, etc.; tous ces mots sont les dérivés d'un radical qui n'est plus employé chez nous, *brède*, divagation.

Bregi, s. m., étable à moutons.

Breniquiai, v. n., loucher.

Brenotte, s. f., nuage pluvieux.

Brequeillons, s. m. pl. Etre dans les *brequeillons*, c'est être ivre.

Bressot, s. m., partie de la voiture qui sert à la tourner, à la *brâtelier*, à la *brocher*.

Breussot, s. m., lait nouveau d'une vache qui vient de vêler. Ailleurs : *bacouillot, bet*, dans le Saugeais.

Bretu. Ce mot n'existe plus que dans ce vieux dicton :

Il n'a ne fretu
Ne Bretu....

C'est-à-dire, il n'a ni haillons ni rapière. Brette ou *Bretu* nous aurait donné *Bretelle*, ruban destiné à supporter la brette.

Breuilleu, v. n., beugler avec animation. Quand l'animal pousse des cris, parce qu'il est en proie à la terreur, il *Breuille*; quand il crie pour appeler ses compagnons d'étable, il *braime*; quand il appelle son maître avec des accents plus doux, soit pour lui demander des caresses, soit pour en obtenir la pâture accoutumée, il *meûne* ou il *miotte* (voir tous ces mots).

La *Breuillade* est la mêlée générale d'un troupeau qui est pris d'une fureur soudaine. Quelquefois une bête rouge renifle, la tête en bas et le museau contre terre. On dit qu'elle flaire du sang. Son œil est hagard, irrité. Elle *Breuille* avec fureur, et les autres bêtes accourent, comme prises de vertige par imitation, en poussant des beuglements épouvantables. Puis elles se ruent les unes contre les autres, jusqu'à ce qu'un bouvier énergique intervienne et disperse la mêlée. Ce spectacle vraiment terrible s'appelle une *Breuillade*.

Breule-fé, s. m., brûle-fer, sobriquet injurieux donné au mauvais forgeron.

Brigneulai, adj., tacheté.

Bringue, s. f. Vache. Vieille *bringue*, vieille vache. On applique aussi ce vocable à une femme âgée qui parle à tort et à travers.

Brique, s. f. Morceau. *Brique* de pain, de tuile, de faïence.

Brocheu, v. a. C'est faire tourner la voiture sur le *bressot*.

Brôlai, v. n. C'est lier et serrer sur une voiture à planches un chargement au moyen d'une chaîne et d'un pliant. A Besançon, on dit *brêlâ*.

Brou, s. m. Gui des arbres.

Brousses, s. f. pl. Menu foin qui tombe du ratelier et dont le bétail ne se soucie plus.

Broussu, hérissé.

Brun, s. m. Ergot ou charbon des céréales. On dit aussi *abrun*, et le grain malade est dit *abrunai*.

Bue, s. f., lessive. D'où *buai*, faire la lessive. Celui qui fait la lessive à la Toussaint, *bue* son suaire (Prov. franc-comtois).

Buro, s. f. Cruche à mettre de l'huile. Diminutif, *bureton*.

C.

Cabossé, part. Faussé, qui a reçu un renforcement. Se dit d'une enveloppe arrondie, métallique ou autre, qui porte l'empreinte d'un choc.

Cadette, s. f., dalle.

Câgne, s. f., chien paresseux. *Taille-cy*, câgne, dit-on à un chien couché en le repoussant du pied. D'où le mot *cagné*, paresseux, donné à des désœuvrés. D'où aussi *cagnel*, jeune chien.

Caideule, s. f., baraque élevée en arrière des bateaux de marine où les marinières couchent et font leur cuisine. D'où *caideule*, pauvre baraque, mal construite et peu solide.

Caifot, s. m., épi de maïs ou de turquie égrené après avoir été séché au four. On s'en chauffe l'hiver à la veillée. Etymol. : de *fo*, four; qui a été au four.

Caimaie, s. f., grande quantité. *Enne caimaie* d'enfants.

Cairon, s. m., carreau, brique. D'où *caironnai*, daller de briques.

Cambouis, s. m., la graisse noire et sale qui a servi à graisser les voitures.

Cancoire, s. f., hanneton.

On connaît ce chant des enfants pour exciter le hanneton à s'envoler, quant ils lui ont mis un fil à la patte : *cancoïrotte, veule, veulotte!*

Caûle, s. f., bonnet d'homme, de laine ou de coton, rarement un bonnet de femme. *Crie pu foue tu airé mai caule*, dit-on à un marmot qui s'égosille à crier. D'où *caulurot, caline; dacaulai*, découvrir.

Cautaine, s. f., femme curieuse et bavarde qui va trainer ses nippes chez les voisins pour *cautenai*, tuer le temps.

Cauvaine, s. f., trou plus ou moins profond creusé sous l'eau dans la berge d'une rivière et où se logent les lottes, les écrevisses.

On dit ailleurs, à Besançon, par exemple, *caubeune* à peu près dans le même sens. Trou creusé dans un vieux tronc d'arbre.

Celésotte, s. f., peigne fixe à dents d'acier, dont les peigneurs de chanvre font usage.

Cernô, s. m., noix incomplètement mûre dont la partie comestible est mangée après avoir macéré dans une eau acidulée.

Chaï, s. m., chariot ordinaire, voiture à planches ou à claies. D'où *chairotte* ou charretil (v. fr.).

Chaipiai, v. a., couper par quartiers, des fruits, des pommes de terre.

Chaipusai, v. a., couper le bois en menus morceaux.

Chairère, s. f., clairière dans une forêt. N'a pas d'autre sens à Broye.

Chalé, s. m., bois de lit — chas ou chassis et *lé*, lit.

Chamarri, s. m., grenier supérieur à l'aire de la grange. Ce grenier est perché et non planchéié, à cause des souris. On y entasse les gerbes d'orge et d'avoine.

Chambelère, s. f., chevalet sur lequel on scie le bois à brûler.

Chambelère, s. f., appareil de bois destiné à soutenir en avant la couverture du lit et à l'empêcher de tomber. Autrefois, par vanité, les lits étaient très hauts, et la couverture risquait fort d'être entraînée en bas — *ai lai volaie* — par son propre poids.

Champai, v. a., jeter.

Champoi, s. m., terre livrée à la pâture. D'où *champoyai*, qui signifie *aller* ou conduire et mettre les animaux au pâturage.

Chanté, s. m. Miche entamée à laquelle on coupe.

Le chanteau est la dernière pièce mise à une futaille, et elle a la forme semi-circulaire. Une miche coupée en deux forme deux chanteaux.

Chasal, s. m., construction en ruines.

Chat, s. m., prendre ou faire le *chat*, c'est terminer une besogne importante.

Châtelot, s. m., petit château formé par quatre noix, dont trois sont à la base et la quatrième superposée forme le sommet.

*I aiva enne belle naipe
Las pouill' i couvint quatre ai quatre
Et ta puc' en châtelot . (Vieille chanson).*

On appelle aussi *châtelot* plusieurs noisettes réunies sur un seul pédicule.

Cheneveuille, s. f., tige du chanvre roui cassée et décortiquée.

On voit as cheneveuilles cetu qu'tille, on voit celui qui travaille à la quantité des débris qui sont devant lui. (Vieux prov.) Etym. : *chenovre*, chanvre, et *veulai*, voler, *veulot* ou *roulot*, duvet, brindilles qui volent.

Cheni, s. m., grain de poussière, corpuscules que le balai fait voler. Avoir un *cheni* dans l'œil.

Chairmouge, s. f., coryza, rhume de cerveau.

Cherrâ, s. f. C'est le bois de turquie fraîchement coupé et dépouillé de l'épi. Les vaches en sont très friandes. On va à la *cherrâ* pour la distribuer au bétail.

Chet, s. m., chat. D'où *chettènère*, trou pratiqué au bas des portes pour permettre au chat d'aller d'une chambre à l'autre.

Chevé, s. m., tête du lit.

Chevêtre, s. m., faiture du toit.

Chevris, s. m. pl., gresil. Il tombe des *chevris*.

Jaimâ saivoyâ, bise de mâ, chevris d'aivri, n'aim'nan l'aibondance au pays. (Vieux prov.)

Chie-nid, s. m., dernier né d'une couvée, ordinairement le plus faible. On prétend qu'en quittant le nid, il y dépose une ordure, parce qu'il croit ne plus avoir besoin d'y revenir.

On appelle aussi *chie-nid* ou *queulot* (*culot* aliàs) le plus jeune des enfants d'une famille.

Choucheu, v. a. entasser, presser dans un sac avec la main pour faire tasser les objets.

Choue, s. f. Chouette, onomatopée. Ce mot représente le bruit du vol de cet oiseau.

Chouignai, v. n., pleurnicher.

Chouilleu, aliàs *cheulai*, c'est sucer sa langue. D'où *chouillou*, celui qui suce sa langue.

Cimai, v. n., suinter, suppurer.

Cion, s. m., rejet d'arbre (v. fr.).

Cocue, s. f., ciguë ordinaire.

Cœulou, s. m., aliàs *coillot*, ustensile à passer le lait : *Coillot bin laivà, fumie frisè bin relevà, danotant feille ai mairià* (vieux Prov.).

Cœure, s. f., coudrier, ailleurs coudre. A Broye, on change *l'o* en *e* et on supprime volontiers les gutturales et les dentales. Exemple : cenre pour cendre, penre pour prendre, crainre pour craindre, etc.; roiche pour crèche, renouille pour grenouille, etc.

Cœuquereille, s. f., coquillage, moule de rivière desséchée.

Cœuquelle, s. f., casserolle.

Cofieu, s. f., enveloppe du fruit des légumineuses, ou *cofle* (en mouillant l).

Coiseu (se), se taire.

Collot, s. m., bol.

Combe, s. f., d'où *combotte*, petite combe, est une dépression de terrain de forme arrondie, un petit valonnement circulaire; pendant que la *noue* est allongée, comme un lit d'ancien cours d'eau.

Consé, s. m., méteil. Froment et seigle mélangés.

Coquefredouille, s. m. Un homme qui se mêle de l'ouvrage des femmes, qui tâte les poules pour savoir si elles feront un œuf, un imbécile.

Corgeon, s. m. Cordon. C'est le dédoublement du g italien, dont nous avons conservé la prononciation douce à Broye.

Gorgie, s. f., fouet (*coorge*, fouet du charretier, glossaire du roman du renard).

Cot ou **cotéré**, s. m., gros vers blanc, larve du hanneton. D'où *asticot*, ver de la viande ou du fromage.

Cotte, s. f., courge.

Coue, s. f., queue. D'où *couâ*, croupion; et *couot*, privé de queue.

Couèche, s. f., pruneau.

Couignai, v. n., erier comme un cochon qu'on saigne. Par extension, saigner.

Coupe, s. f., mesure qui est la part du meunier pour prix d'une mouture.

En Écosse, *goupen*, même sens.

Couvier, s. m., étui de bois renfermant un peu d'eau et où le faucheur trempe sa pierre quand il aiguise sa faux.

Le *couvier* se porte attaché à la ceinture.

Crâ, s. m. Corbeau, onomatopée. Comme coucou.

Craichie, s. f., matière, résidu qui monte à la surface du beurre quand on le fond.

Crampir (se). Se raidir, contracter ses muscles, comme si la crampe les raidissait. Un homme se *crampit* pour soutenir un fardeau qui tombe ou retenir une voiture qui dévale.

Cressi, v. a., écraser. *I te creciroue*, je te briserais.

Creu, s. m. Son. Un marguiller a toujours du son s'il n'a pas de *creu*.

A Vadans, ils ont toujours du *creu*, s'il n'ont pas de farine. (Mauvais jeux de mots devenus proverbes.)

Creuilleu, v. a., creuser avec un couteau ou un outil tranchant.

Creuse, s. f. Coquille d'œuf ou de noix.

Creusot, s. m., écuelle, bol.

Crientes, s. f. pl. C'est le petit blé et la zizanie qui sont rejetés par le vanneur.

Tissot dit *creiantès* et il fait venir ce mot du grec *χρελος*, sorte de pois chiche. (Patois des Fourgs.)

Crotot ou *creux de lai foussotte*, s. m. Fossette de la nuque.

Cude, s. f. Mauvais marché. D'où *eulerie*, même sens; *cudot*, celui qui fait des *cudes*; *cudai*, en faire.

D.

Daboudreilleu (se), v. n. Cesser de s'allonger pour croître en largeur, se former, se développer. Se dit des jeunes gens.

Dacherqueilleu, v. a. Démêler les cheveux quand ils sont très embrouillés.

Il était d'usage autrefois de s'empoigner à la tignasse et de se donner, suivant l'expression consacrée, une bonne peignée. Aussi disait-on de deux hommes qui s'étaient battus, *é se sont bin dacherqueilleu!* (V. *encherqueilleu!*)

Dacombrai, v. a. Enlever les herbes qui s'entassent devant le pendant de la charrue. Le laboureur se sert à cet effet d'un bâton fourchu appelé *dacombrou*.

Dafressureu, déchiré, déguenillé.

La *fressure* est un organe mal défini. Mais quand on pêche par la fressure, c'est sans remède ni rémission, comme on dit en Comté. N'avoir pas de fressure, c'est avoir un tout petit tempérament; c'est être affaibli, essoufflé et *mauriant*; c'est ne pouvoir supporter ni la boisson ni les excès d'aucune sorte.

Dagueilleu, débraillé.

Damoûlai, v. a., mélanger avec de l'eau une farine qui prend une consistance semi liquide. *Damoûlai las gaudes*. Etym. : de *môles* ou *maules*, nom donné dans bien des localités à ce mets national.

Danengeu (se), v. n., se démunir, se défaire d'une chose en général peu avantageuse. Opposé à *s'ennengeu* (voir ce mot).

Davireu, v. a., écarter les bêtes du dommage. Signifie aussi mettre de côté, séparer les meilleurs objets pour s'en servir plus tard.

Deigne, s. f., brin de chanvre roui.

Pour teiller, on casse la *deigne*, le bois cassé formant des *cheneveuilles* et la peau ou le chanvre étant recueilli sur le doigt médian de la main gauche pour faire une *doillie* (voir ce mot).

Delère, v. a., monder, nettoyer, trier grain à grain, en prenant le bon pour laisser le mauvais.

Derré, *derrère*; dernier, dernière.

Devanté, s. m., tablier, vêtement du devant du corps.

Ce n'est pas le tablier à essuyer la vaisselle, comme le *pan* (voir ce mot); c'est un tablier des dimanches, voire un vêtement habillé et d'un certain luxe, dont les petites filles se montraient fières : Regardez, vous disaient-elles, mon *bè devanté*!

On en faisait en indienne, en mérinos et même en soie.

Diale-Sesse ! *diabe-sesse* ! *diabe-se-don* ! juron familier au paysan qui peste contre quelque chose, qui ne trouve pas ce qu'il cherche.

Dogno, adj. Sensible, qui fait mal. Se dit d'une partie du corps où le moindre contact occasionne de la douleur.

Doillie, s. f. Chanvre dont le doigt médian est chargé dans

l'opération du teillage. Plusieurs *doillies* de chanvre forment la *roillie* ou *riète*, c'est-à-dire un paquet roulé et comme ficelé.

Une *doillie* doit être alignée à sa grosse extrémité pour être proprement faite. Si la *doillie* n'a pas une belle tête, dit-on proverbiallement, tu auras une femme *bavouse*!

Dôrbon, s. m. Taupe-grillon, courtilière.

Drajon, s. m., rejet. D'où *drajonnai*, pousser des rejets, comme font les noisetiers.

Drosseau, v. a., dresser. *Drosse lai seupe!* trempe la soupe et la mets sur la table, sur le dressoir autrefois.

Dreue, s. f., bardane.

Dreule, s. m., garçon. Bon *dreule*; bon garçon.

Drouillou, adj. Coureur de filles, débauché.

Dru, adj. Bien venant. On dit des oiseaux qui ont leurs plumes qu'ils sont *drus* comme père et mère.

Druerie, s. f. Galanterie obscène.

Druillot, adj. Gras, en bon état et bien venant. Se dit souvent des jeunes pores.

E.

Embaitre, v. a., C'est battre la faux sur une petite enclume plantée en terre pour donner du fil à l'instrument ou l'amincir et le rendre tranchant. On dit aussi *enchaipiai* dans le même sens. L'enclume et le marteau constituent les *embaitures*.

Emboichot, s. m. Clou, furoncle.

Empâtures, s. f. pl. Entraves. *Empatureu*, c'est mettre des entraves

Enchaipiai (voir *embaitre*).

Encherqueilleu, se dit des cheveux mêlés et enchevêtrés.

Encherbentai, se dit du fil qui est embrouillé et difficile à pelotonner.

Encrotai, v. a. Enfouir, mettre en terre une charogne (de *crot*).

Endains, s. m. pl. Chenets. On dit d'un domestique qui fait ses embarras : Vai! vai! tu ne veux pas emporter les *andains*!

Endévai, v. a. Contrarier, faire enrager.

Enfonçure, s. f. Placard fermé. Il existe une *enfonçure* dans le poêle derrière la cheminée de chaque *outau*.

Enfretouilleu, v. a., envelopper, entourer d'un linge. Avoir la main *enfretouillie*. Radical : *fretu* (voir ce mot).

Engüai, v. a., propager. Merde *embue*, merde *engüe*.

Ennengeu (s'), *ennengeu*. Ensemencer de mauvaise graine. Se pourvoir d'une manière durable. C'est pris ordinairement dans un mauvais sens.

Ennoucheu (s'), s'étrangler en buvant.

En pour. En retour, en échange.

Enrotai, embourbé.

Ensaigné, ensanglanté.

Entemeli, engourdi. J'ai la main *entemeli*.

Entremé, le milieu, l'entre deux.

Entrieulai, v. a., tromper avec finesse, avec ruse.

Entrouilleu, *s'entrouilleu*, s'endormir trop profondément, dormir trop longtemps. (Voir *trouillot*.)

Envai, s. m. Furoncle.

Enviré. Etre *enviré*, avoir le vertige.

Erpions, doigts du pied.

Erpiottes, même signification.

F.

Fanne, s. f. Femme.

Fainousère, s. f. Provision de fruits, pommes, noix ou noisettes, que les jeunes gens du village amassent l'automne et mettent en réserve pour en donner l'hiver à leur bonne amie. On cache sa *fainousère* dans un tas de foin où les fruits se conservent bien. D'où *fainousai*, v. n. quand les fruits sont à point et ont perdu leur crudité.

Faulère, s. f., feu de joie.

On allume de la paille et des matières très inflammables avec des branchages en guise de réjouissance. Quand, par exemple, on avait fini de teiller, le dernier jour on mettait en tas les *che-neuveilles* et on les allumait pour faire une *faulère*.

Il y avait autrefois dans chaque village trois *faulères* banales auxquelles tout le monde prenait part, une à la Chandeleur, une autre aux Rois et une troisième à Carnaval. C'est dans celle-ci qu'on brûlait le père *Mardi-Gras*.

Fégnant, altération de *foignant*. Injure qu'on adresse à un adversaire qui se dérobe et qui a peur. Viens voire, *fégnant*!

Feneuilleu, v. n. Fureter.

Feunai, v. a. Flairer, sentir dans un but d'excitement sexuel. Le taureau et l'étalon *feurent* leur femelle avant la saillie.

Fiehecu, s. m. Le manche. *Le fiehecu de lai remesse*, le manche à balai.

Fiè, adj. Aigre, vert, acide. N'a pas de féminin.

Fiemmeusse, s. f. Pour préparer ce mets, on étend une couche légère de pâte faite de lait, de gaudes et de farine avec un peu de sel, sur le couvercle d'une marmite qu'on a au préalable renversé, chauffé, puis graissé chaud au moyen d'une plume huilée. On flambe au dessous, et la *fiemmeusee* est bientôt cuite à point.

Fieuré, s. m. Charrier pour la lessive.

Alias *fleuré* (Besançon), *fleurie* (Saugeais), etc.

Flâche, s. m. Aubier, bois blanc.

Il y a du *flâche* dans ce bois; c'est-à-dire il n'est pas de recette.

Fot, s. m., four. D'où *fonot*, petit four que les enfants font dans la terre pour cuire des pommes de terre.

Foinre, v. n. Lâcher, abandonner une besogne presque achevée. Même sens que *fouignai* (voir ce mot).

Fondrière, s. f. Planche du milieu d'une voiture, planche du fond d'une barque, d'un lit.

Forgon, s. m. Long bois dont on se sert pour opérer une besogne à distance, par exemple pour remuer, ranger et attiser le

bois au four. Dans ce dernier cas, le fourgon est dit *rouôle*. (V. ce mot.)

Forquette, s. f. Barque plus légère que le *barquot*, parce qu'elle n'est pas munie d'un *bachut* ou réservoir à poissons.

Fosseu, v. a. Ramener de la couverture sous le matelas, afin qu'elle ne tombe pas.

Fouïe, s. f. Gâteau à la *fouïe* fait de pâte étendue et cuite au four, frotté de jaune d'œuf, avec de la crème fraîche et du sel. Ce gâteau excellent doit cuire dans un four qui flambe encore.

Fouignai, v. n. Céder, faiblir, se décourager, lâcher. *El ai fouignai*, il a caponné.

Signifie quelquefois diminuer de volume, le contraire de *revenir* (voir ce mot).

Foussou, s. m. Houe servant à creuser des trous ou à sarcler des pommes de terre.

Fouillot, s. m. Petite scie montée sur un cadre

Foultot, s. m. Esprit follet, petit espièglé.

Foußenai, v. n. Profiter, être avantageux. Se dit de certains aliments plus substantiels que d'autres.

Foussotte, s. f. Nuque. Le creux de *lai foussotte*, le derrière de *lai foussotte*, le bas de *lai foussotte*, même sens.

Foyotte, s. f. Jeune brebis qui n'a pas encore porté.

Fracheu, v. a. C'est détruire en brisant, mettre en désordre, défralchir.... Ce mot n'a pas une signification précise et définie.

Frandeule, s. f. Fronde dont se servent les bergers pour lancer des pierres à de très grandes distances.

Frásillot, s. m. Troène.

Fregueilleu, v. n. S'agiter vivement et en totalité. *Fregueille-poussot*, celui qui s'agite au point de disparaître dans la poussière qu'il soulève.

Freleuge, s. f. Filet à poissons.

Fressure, s. f. Les poumons et le cœur, c'est-à-dire les viscères renfermés dans le thorax. Il a bonne *fressure* : il est solidement constitué ; il a un bon coffre.

Fretu, s. m. Haillon, chiffon. Radical de quelques mots, comme *enfretouilleu*, mais qui ne se dit plus que dans ce proverbe : *Il n'a ne fretu ne Bretu !*

Fricot, s. m. Mets un peu recherché.

Frilleu, v. a. Brûler superficiellement, passer à la flamme. *frilleu le gouri*, c'est l'opération qui consiste à flamber avec des poignées de paille les soies du porc après sa mort. On aime mieux flamber un porc que l'échauder ; le lard en est meilleur et plus ferme, dit-on.

On appelle au village *frille-raites* — brûle-souris — celui qui est supposé avoir mis le feu à sa maison.

On *frille* ses cheveux à la chandelle.

Le froid aussi *frille* les plantes, les bourgeons tendres au printemps.

Frimousse, s. f. Mine, apparence de santé. Bonne *frimousse*, avoir la figure pleine et le teint clair.

Fromaigeots, s. m. pl. Graine d'althéa.

Frouilleu, v. n. Tromper au jeu. D'où *frouillou*, celui qui triche.

Froutaie, s. f. On frottait une *brique* de pain avec un morceau de lard, et on la donnait aux enfants : c'était la *froutaie*. On disait aussi : *enne froillie*.

G.

Gaichon, s. m. Garçon. D'où *gaichenot*, petit garçon ; *gaichennotte*, jeune fille.

Gaitoillot. Cheville en bois servant à lever le tiolet. On l'ôtait après, pour que la porte fût fermée.

Galenduro, s. f. Cloison.

Gambi, adj. boiteux. *Gambilleu*, boiter.

Gaudes, s. m. pl., potage de maïs très usité autrefois.

Gauger (se), se mouiller les pieds dans la chaussure. Par extension, se *gauger*, c'est s'enivrer légèrement.

Gaupe, s. f., salope. D'où se *gaupai*, se salir.

Genne ou **geine**, s. m., marc de raisins après le pressurage.

Gergé, s. m., vesces sauvages.

Gergillot, s. m., vesces sauvages.

Cette plante produit une graine luisante recherchée par les pigeons. (Voir *Lusottes*.)

Gesses, s. f. pl. On a les *gesses*, quand les dents sont agacées par le contact des fruits acides. Faire les *gesses* à quelqu'un, c'est lui donner envie d'une chose sans le satisfaire.

Gigi, s. m., jabot des volailles.

Ginguai, v. n., s'amuser à jouer des pieds étant au lit.

Gipai, v. n. Sauter pour s'amuser.

Giquiai, v. Lancer de l'eau avec la *giquieu*, tige creuse d'ombellifère ou de sureau dans laquelle on met un piston qui foule l'eau et la lance à travers un trou plus ou moins étroit.. D'où *agiquiai*, éclabousser, crotter.

Au village on donne plaisamment le surnom d'*agiquiai* à celui qui est maculé de lentilles.

Goille, s. f., morceau de vieille toile, chiffon. La *goille* du *relaiou* est le chiffon qui sert à relaver la vaisselle.

Goille, s. f., femme âgée et qui se tient mal.

Goui, s. m., serpe. D'où *gouillâ* ou *goyâ*, serpe à manche long qui sert à élaguer les arbres. C'est une véritable arme de guerre. D'où aussi *gouisotte*, petite serpe appelée à Besançon un *louerot*.

Le mot aiguiser ne dériverait-il pas plus naturellement de *goui* que d'*acutus*?

Gouiffon, s. m. Goujon.

Gouillet, s. m., flaque d'eau.

Goulne, s. f., femme de mauvaise vie, femme impudique. (de *Gwine*, Vénus celtique, prétend Delacroix.)

Goumeau, s. m., mélange sucré de courge, d'œufs et de farine, quelquefois de riz ou de semoule qu'on étend sur une feuille de pâte, et qu'on met cuire au four.

Ça du toutié de Bounâ

I ai al môdre jousq'au nâ (Prov. franc-comtois).

Goûnai (se), se salir. *Mau gounai*, mal arrangé.

Gouri, s. m., cochon. D'où *gourillot*, petit cochon.

Gouri de mer, cobaye.

Gouri de saint Antoine, cloporte.

Graibeussions, s. m. pl. Morceaux de panne ou graisse de porc quand elle a été fondue. On en exprime le liquide à chaud autant qu'on peut, et on mange les *graibeussions* par gourmandise. (Dans le Saugeais, *Grebons*.)

Graillun, s. m. Goût de *graillun*, c'est le mauvais goût d'un *fricot* cuit dans un vase malpropre, où il y a eu de la graisse brûlée.

Graivolons, s. f. pl., frêlons.

Greilleu, v. n., faire du bruit comme avec un grelot.

Gremé, s. m., noyau dur de certains fruits, prunes, cerises, etc. *Pu de pêches, pu de gremés!* C'est-à-dire les ennuis sont en rapport avec les honneurs.

Gremissé, s. m., peloton de fil.

Grenaie, s. f. Seigle et colza.

Gresaule, s. f., cartilage. On dit aussi du *croquot*.

Gresé, s. m. Morceau de pain béni porté après l'office au voisin qui doit faire l'offrande du pain béni le dimanche suivant. D'où ces expressions : *Aivoi le gresé, passai le gresé*.

Greu, s. m. Zizanie du blé.

Greube, s. f. Souche, racine d'un vieux tronc. *Groba*, dans visc-lou-beu. C'est sous une *greube* de verne que l'écrevisse attend sa proie.

Greulai, v. a. Secouer.

Grèves, s. f. pl., les tibias, les jambes. Ne s'emploie plus guère que dans cette locution : Se chauffer les *grèves*; il est bon pour se chauffer les *grèves* devant le feu. D'où *grèvi* — monter aux arbres, — *grèvisson*, celui qui grimpe aux arbres.

Gri, adj. *Gri* se couche, *gri* se lève; celui qui se couche de mauvaise humeur se lève de même.

M. Contejean pense que le mot *gri* signifie paresseusement,

avec difficulté. Mais une autre locution populaire donne à ce mot le sens que nous indiquons.

On dit d'un enfant rebelle qu'il obéit *gri*!

Grignai, v. a., ne s'applique guère qu'à la denture. Celui qui *grigne* les dents; les fait grincer, ou les montre avec une expression sardonique.

On appelle *grigne-dents* certaines personnes contrefaites qui ont les dents fort longues et l'esprit méchant.

Grimon, s. m., Chiendent. D'où *grimonai*, extirper le chien-dent.

Griveûlai, adj. Marqué de taches qui tranchent sur le fond de la peau. D'où le nom de *grivelles* donné aux vaches *griventales*.

Gruilleu, v. n., trembler de peur ou de froid. (V. fr., Gruller.)

Gueille, s. f., petite crotte. *Gueilles* de mouton, de chèvre, de lapin.

Gueillot, s. m., longue quille de bois qu'on suspend au cou des bêtes rouges pour les empêcher de courir.

Guenne, s. f. Morceau de bois plus ou moins arrondi, ordinairement un nœud, avec lequel les petits pâtres jouent dans la prairie. Chaque joueur a le pied dans son trou qu'il ne doit pas quitter, excepté celui qui *jaugue* (voir ce mot) et qui cherche à lancer la guenne dans un trou du milieu que tous les autres joueurs défendent avec leur bâton.

Guerlot, s. m. Cache-aiguille.

Guerroille, s. f. C'est le qualificatif ajouté à la truie qui porte ou qui a fait des petits. Aliàs *goroye*. S'applique quelquefois à une femme de mauvaise vie.

Gueûgne, s. f., bosselure. Par extension, contusion, coup. D'où *gueûgnai*, cabossé, faussé.

Gueûme, s. f., racine ou gros rizôme de nénuphar. On en voit d'énormes, d'un diamètre de 0,20 à la surface des eaux dormantes des vieux lits de rivières.

Gulaivonale, s. f. Trente ou quarante *mâsses* de chanvre entassées et solidement fixées sous une eau courante pour *nâsir*.

Guidelle, s. f., fruit du prunier sauvage qui s'appelle *guidellé*.

II.

Houppai, v. n. C'est pousser le cri de IOU-KOU-KOU ! IOU-KOU-KOU *pou mai blonde!*

On pousse ce cri en l'honneur de son amie... C'est le chant du coq. C'est un cri éclatant qui, lancé dans la nuit avec une voix de tête particulière, retentit fort loin.

J.

Janfoutre, s. m., grosse injure. Altération du mot *avoutre*, qui serait encore usité dans le pays de Montbéliard. *Avoutrer* quelqu'un, c'est le traiter de misérable et d'adultère. Ce mot, ajoute M. Contejean, est la plus grosse injure qu'on puisse adresser à un homme de la campagne. Le sens d'adultère est aussi le sens que donnent au mot d'*avoutre* les glossaires des vieux fabliaux et du roman du renard.

Je crois que de *j'avoutre*, nous avons fait à Broye et ailleurs *j'envoutre*, puis *janfoutre*.

Jaspi, s. m. Voix perçante, parole vive et criarde. *Jeus! qué jaspi!* tu nous perces les oreilles...

Janguai, v. n. C'est attendre son tour de jouer, être en pénitence, se morfondre.

Jetun, s. m., essaim. *Nos mouchottes ont jetai*, nos abeilles ont essaimé.

Jume, s. f., écume. *Jumai*, écumer.

Jû, s. m., jeu. Ce mot fait *jûre*, jouer.

L.

Lâchottes, s. f. pl., chicoracées lactescentes.

Lanciron, s. m., jeune brochet.

Las-moi! exclamation de pitié et de condoléance, équivalente au *pécaïre* des gens du midi.

Lessus, s. m., eau alcaline ayant servi à lessiver du linge.

Leu, s. m., ivraie. *Lolium*.

Levaie, s. f., fumier fraîchement retiré de l'écurie et étendu devant la porte pour être mis en tas ultérieurement.

On dit : *levai le f^{mé}* ou faire *lai levaie* pour désigner l'opération qui consiste à renouveler tous les huit jours la litière du bétail. C'est le samedi qu'on se livrait à cette opération autrefois et peut-être encore aujourd'hui.

Quant à la *levaie*, elle était relevée et mise en *tas* ou au gros fumier tous les six mois.

Liette, s. f., tiroir.

Ligoûneries, s. f. p., propos sâles et orduriers. Ce mot n'est guère usité qu'au pluriel ; radical, *goûnai*.

Lingafne, s. f., pièce de terre beaucoup plus longue que large, très peu large.

Liscû, v. n., glisser. D'où *lisade*, sente ou sillon que les enfants pratiquent sur la glace ou le verglas en s'amüsant à glisser. D'où encore *lisou*, pièce de l'avant-train d'un chariot qui tourne en glissant sous la ligne.

Dans tous ces mots la gutturale disparaît comme dans *iaude* pour Claude ; *roiche*, pour crèche ; *renouille* pour grenouille ; etc.

Loichet, s. m., bêche.

Loicheu, s. m., loichie, s. f., repas particulier donné au bétail qu'on veut engraisser ou qui est malade : ce sont des betteraves ou des pommes de terre cuites et du son mêlés.

Long (le ou au). Au près à côté, *le long du boue*, *tout au long du boue*, au près, tout au près du bois. Cela se disait en France et s'écrivait encore communément au XVIII^e siècle.

Loquai, v. n., les œufs qui *loquent*, en étant seconés donnent à la main la sensation à l'intérieur d'un corps mobile ou un bruit de clapotement de liquide et d'air. Cela indique en général qu'ils sont gâtés.

On dit à Montbéliard : *berloquai*.

Lou, s. m., louve, s. f., loup et louve. D'où *louvère*, repaire à loup, v. fr., *louvère*. D'où encore *louvèche*, ver vésiculaire qui

s'attache à la peau des moutons particulièrement. D'où aussi *louvairou* ou *loup-garou*, (lou et vair) loup gris, vieux loup qui mange les petits enfants.

Louvairrou exclamation et juron familier pour exprimer la surprise et un étonnement désagréable.

Loûches, s. f., morceau de pain coupé en tranche mince.

Loûches, s. f., grand et petit carex : plantes de marais.

Loûne, s. f., femme nigaude et paresseuse. D'où *loûneries*, propos sans valeur, de désœuvré.

Loûson, s. f., maladie courante, petite épidémie au point de vue de la gravité, mais s'étendant à bien du monde, comme la grippe, qui est le type des *loûsons*.

Lusâde, s. f., lézard.

Lusottes, s. f. f. d. la graine du *gergillot* (voir ce mot).

M

Maquevin, s. m., vin cuit ou mieux jus de raisin cuit et conservé.

Mailleu, v. a., tordre avec la main. Je lui ai *maillé* les poignets. *E' faut mailleu lui roûte quand elle a tenre*. Il faut tordre le lieu quand le bois est encore jeune ; c'est-à-dire corriger les enfants.

Maillon, s. m., manche du fouet.

Maillon, s. m. boucle du lien des gerbes. Cette boucle est faite en tordant les extrémités du lien qui sont repassées par dessous (de *mailleu*).

Mairichau, s. m., coccinelle.

Malassu, goût de sec que prennent les futailles vides.

Malbrou s. f., grosse voiture à fortes roues dont la bande à une largeur et une épaisseur doubles de celles des roues ordinaires.

Mal d'effet, adverbe qui signifie cela n'est pas étonnant !
Mal d'effet, cela ne pouvait pas se faire autrement !

Mangecotte, s. f., petite manche d'étoffe fermée comme un sac et où les enfants conservent leurs provisions de fruits. Par extension, c'est la provision elle-même qui est dite *mangecotte*.

Maon, s. m., gésier de la volaille.

Marouau, s. m., matou ou margot, chat mâle, onomatopée.

Masheu, meshuy, désormais.

Mâsse, s. f., assemblage de plusieurs, *mennevés* (voir ce mot) attachés ensemble. La mâsse a le volume d'une gerbe ordinaire. Elle est formée par quinze ou vingt paquets de chanvre réunis par un lien.

Matras, s. m., fumier, d'où *matrasseu*, fumer.

Menai, v. a., se dit de la vache qui est en chaleur ; elle *mène* ou mieux, elle *meûne* (voir ce mot) *las bœus* ; elle appelle les bœufs.

Mennevé, s. m., paquet de chanvre qu'on peut embrasser dans les deux mains. C'est à qui *teillera* le plus de *mennevés* dans sa soirée.

Messe, s. f., grappe de turquie avec toutes ses enveloppes, épis et feuilles. Quand la *messe* est surchargée de feuilles, dit-on, c'est signe de gros hiver.

Mette, ad., alangui. D'où *aimetti*. Être *mette*, c'est se sentir brisé, faible, sans courage.

Metton, s. m., gâteau de colza, de chenevis ou de navette dont l'huile a été exprimée, et dont le résidu pressé est moulé en carrés aplatis.

Meule, s. f., tas de foin ou de gerbes faits pour en faciliter le chargement. Les *meûlots* de foin sont de petites meules faites à la hâte, par crainte de la pluie.

Mounai, v. n. et a. C'est mûgir avec douceur. Le paysan comprend jusqu'à un certain point les cris des animaux avec lesquels il vit. Il interprète ces cris assez pour distinguer quand ils sont l'expression de la fureur ou d'une passion douce, et il a des mots différents pour les caractériser. Ainsi, la jument qui *hennit*, quand elle appelle ses compagnons, *voûine*, quand on la chatouille.

Meûrie, s. f., bête corrompue, putréfiée, charogne, se dit aussi pour putain. Alias, *mârie* (de *mûre*, pourri. *Sau-meûre*, sel corrompu.)

Meusseau (se), se cacher, se *mucer* (v. f. n.), d'où *meussot*, boudeur, dissimulé.

Miâle, s. m., merle.

Miguai, v. a., guetter, ajuster.

Miollet, s. m., moëlle ou amande d'un noyau de fruit, de pêche, d'abricot, d'un *gremé* quelconque.

Mirligue, s. f., hydromel. C'est l'eau dans laquelle on a lavé les couteaux et les instruments qui ont servi à retirer le miel des ruches et à l'approprier; doux comme de la *mirligue*.

Misot, s. m., petite ficelle à nœuds qui se met au bout du fouet pour claquer. A Besançon, *mise*.

Misse, s. f., la rate. On dit d'un homme qui est bon coureur qu'on lui a enlevé la *misse*, qu'il est dératé.

Mitou, ad., plaigneux. D'où *raimitouler*, ramener quelqu'un en le plaignant, par des caresses, de *mette* (voir ce mot).

Mondure, s. f., arrière faix chez les animaux.

Motrequer, s. m., quantité d'une chose, lard, pommes de terre, farine de maïs, etc., à mettre en une fois dans la marmite pour un repas.

N

Nai, s. m., nez, d'où *naque*, pour désigner l'humeur qui s'écoule des narines; d'où encore *naiquâ* et *naiquâ de*, morveux; *naquet*, homme de peu d'importance, gamin, qu'on moucherait; d'où aussi *renâré*, qui a du flair, qui est fin; etc.

On fait peur aux petits enfants du *grand naiquâ*, du *père naiquâ*, du *veille naiquâ*, du *père das naiquas*.

Naidouilleu, v. n., agiter l'eau avec les mains pour s'amuser, comme font les enfants.

Nâsir, v. a., rouir. On fait *nâsir* le chanvre en le mettant dans l'eau ou simplement en l'étendant sur la terre.

Népié, s. m., néllier.

Niau, s. m., l'œuf qu'on laisse au nid, mot composé très simple comme on voit.

Nonotte, s. f., petit tubercule et surtout bulbe du colchique d'automne. Se dit aussi de la mère, de l'*annotte*, de la rai-ponce, etc.

Noue, s. f., ancien lit d'un cours d'eau. D'où *nouotte*, petite noue.

Nourin, s. m., petit cochon, cochon de lait.

Nouvô, s. m., avancée du toit, toit prolongé pour abri et fort bas en avant des maisons. Il servait à remiser les voitures, du bois, d'autres objets. C'était très commun autrefois. Ajouté à la construction principale, un appendice pareil présentait quelques avantages; mais il avait aussi le grave inconvénient de rendre obscures les habitations, d'y empêcher absolument l'entrée des rayons solaires.

Ce mot *nouvô* est une altération grossière par interversion du mot *auvent*.

Nun, personne. Il n'y a *nun*, il n'y a personne. *Ne fa toue ai nun poi d'avant quèquun*, ne fais tort à personne par devant les gens.

()

Orben, terre d'*orben*, marne pour servir au torchis. Cette terre était employée à agglutiner la paille des rouleaux qu'on appliquait les uns contre les autres.

Orvales, s. m. p., toutes les intempéries; les bourrasques, les grands vents; radical d'*ouragan*.

Ouchâ, s. m., le mâle de Poie.

Oué, oille, oui.

Ouguigne, s. m., rosse, mauvais cheval.

Ouillon, jeunes oies; *ouillotes*, oies.

Ouvé, s. m., oiseau; hotte des maçons servant à porter le mortier.

Ouseraule, s. f., érable, mauvais bois de chauffage dont un proverbe a dit :

*Qu'il laisse mourir de froid
Sa mère au bois !*

Ouvai, v. n., poudre.

P

Pâ, s. f., lard, chair et viande quelconque qu'on distribuait parcimonieusement aux convives dans chaque famille. D'où part ou portion, *pâ*. *Beillé-me de lai pâ aiveu mon pain*, donnez-moi du lard avec mon pain.

Paipai, s. m., bouillie composée de farine et de lait, sucrée ou salée, qui servait de nourriture aux enfants en bas âge. (Saugeais : *papet*.)

Paitrouilleu, v. n., tremper ses pieds dans l'eau ; littéralement, mettre ses pattes au ruisseau.

On *naidouille* avec les mains ; on *paitrouille* avec les pieds.

Paittenailles, s. f., panais.

I ne te crains pas pu que las paittenailles ne craignant lai greûle. (Vieux proverbe.)

Pattenaille, s. f., le jeu de la *pattenaille* consiste à s'asseoir face à face, pieds contre pieds, et à s'enlever à la force des poignets.

Pan, s. m., tablier de cuisine, vêtement servant surtout à essuyer la table ou la vaisselle.

On dit à une femme en lui jetant un objet quelconque : *tends ton pan ! ouvre ton pan !*

On dit encore : elle en a plein son *pan*, c'est-à-dire une *pannaie*.

La *pannaie* est donc ce que peut contenir le tablier. De ce mot sont formés : 1° *pannai*, essuyer, torcher.

*Panne ton œil d'aivou ne mitaine
Panne le bas, panne le haut
Prends bin gâde de t'faire du mau*

(Vieille sauteuse.)

2° *panne-mains*, s. m., ou *pan-de-main* ; 3° *pan-de-nâ*, s. m.,

mouchoir ; 4^o *pannicure*, s. f., tablier de cuir que portent les maçons et d'autres artisans ; 5^o *pantot*, s. m., derrière de la chemise ; etc., etc.

Pansurot, s. m., estomac. A la lettre, petite pause.

Les anatomistes ont appelé l'estomac ventricule, ou le petit ventre. C'est identique.

Pas-moins, adv., pourtant, cependant, néanmoins qui en donne à peu près le sens et qui a le même point de départ. *El à moue ? On l'aivai pas moins bin soigné.* Il est mort ? on l'avait pourtant bien soigné !..

Pâssot, s. m., drapeau d'enfants. A Besançon *pas*.

In bré, das pas, das chemisottes. (Noëls bisont.)

Paule, s. f., pelle à long manche sur laquelle on met la pâte pour enfourner.

Paulemelle, s. f., ferrement de porte pour recevoir les gonds.

Pautenère, s. f., double poche que les femmes portaient attachées sous leur jupe avec des cordons.

Pauvène, s. f., bourdaine. Espèce d'aulne (voir le mot *vêne*).

Pé, s. f., peau écorce, *pé de cheneveuilles* au lieu de chanvre.

Jean, p'tit Jean Jeuli, mon aïmi, qué bel haïbit

Aicheteré tu ai tai fenne, dis moi lu dis ? —

In bel haïbit d'pé de cheneveuille, mère, i vo le dis.

..... Pou enn' haïbit d'soie, oh! qué nenni!!...

(Vêpres rustiques.)

Pégnots, s. m. pl., chardons, fruits du carde à foulons.

Pena, *penâse*, adj., punais. Etymologie simple (*peut* et *nai*). D'où *penâse*, punaise.

Peneu, *peneuse*, ad., honteux et confus.

Perré, s. m., endiguement formé en talus avec des pierres.

Perrère, s. f., carrière de pierres.

Perveuilles, s. f. p., roseaux et autres débris légers apportés par les grandes eaux et ramassés dans les anses par le remous.

On donne ce nom aussi aux copeaux de menuisier.

Pesettes, s. f. pl., vesces. On prononce aussi *besettes*.

Peuche, s. f., ou peûchon, s. m., cuillère à potage.

Peut, *peute*, adj., vilain, laid, malpropre, *ai peute chaitte, bès minons!*

Pé-vannoure, s. f., peau de mouton que les batteurs en grange portent en guise de tablier pour appuyer leur van. Litt : peau pour vanner.

Pidance, s. f., tout ce qui se mange avec le pain. *Pidance* signifie aussi aliment copieux : un œuf, c'est bien ; deux, c'est mieux ; trois, c'est pidance, dit un vieux proverbe.

Piépoux, mauvaise herbe.

Pieute, s. f., à Besançon *plot*, tronc debout haut d'environ deux pieds, et sur lequel on aiguisse les échaldas, des manches d'outil, etc. C'est à proprement parler une enclume de bois servant à toutes fins.

La pieute est un meuble indispensable dans l'*outau*.

Piteu, s. m., putois.

Pléiant, s. m., levier de bois flexible long et fort, servant à serrer et à fixer à l'aide d'une chaîne ou d'une corde, le chargement d'une voiture.

Poêle, s. m., chambre à coucher. Elle fait suite à l'*outau* qui est pavé ou dallé, où se fait la cuisine et où l'on travaille.

Poidessus, s. m., crème nouvelle, la crème qui s'est formée sur le lait de la veille.

Mot composé devenu simple par l'usage.

Poi, s. m., poil, brin. Ne s'applique guère dans ce dernier sens qu'à l'herbe. On dit un *poi-d'herbe*, pour un brin d'herbe.

Nos pères autrefois considéraient l'herbe comme la chevelure de la terre ; chaque brin d'herbe était un poil de cette chevelure.

Poi-feu, s. m., houx.

Poi-foultot, s. m., duvet, barbe naissante.

Poille, (les Il mouillées), s. f., écorce des plantes, du chanvre. Il faut attendre que la Saint-Laurent ait mis *lai poille* au chanvre pour l'arracher, dit un vieux proverbe.

Porchot, ou pourchot, s. m., pore frais. Ce doit être un mot nouveau dont l'étymologie est facile à deviner.

Porgalai, v. a., poursuivre à fond de train.

Pouchot ou p'ehot, adv., peu.

Pouillots, s. m. p., fruits de l'aubépine.

Poulot, s. m., mâle de la poule, coq. La chanson du ricochet est appelée à Broye la chanson du *rouge poulot*.

Poul'vaudai, v. n., aller venir sans objet déterminé ; perdre son temps.

Pouson s. f., puanteur. D'où le verbe *ampousenai*, sentir mauvais.

Preugeu, v. n. Un aliment accommodé de certaine façon *preuge* plus que s'il était accommodé d'une autre ; c'est-à-dire qu'il profite plus, qu'on en mange moins (v., *foûsenai* qui a le même sens).

Prou, adv., assez.

Q

Quart, s. m., coin, se chauffer au *quart* du feu.

Quechot, s. m., la sommité. Au *quechot* du toit ; pour au plus haut du toit. Le *quechot* d'un chêne est le sommet.

Queneu, s. m., bois épineux et fort dur.

Quenilleu, v. n., perdre son temps à des choses futiles, indignes d'occuper quelqu'un. Celui qui tue le temps à redresser de vieux clous par exemple est dit *quenillot*.

Querquelin, s. m., pancréas du porc.

Quessi... quand la pâte a eu froid, le pain reste glutineux et il empâte le couteau : il est dit *quessi*.

Quetterie ou quenterie, s. f. Quantité de fil mis à l'aiguille. *Las pairaissoux prégnant de grandes quetteries*... à Besançon on dit *couterie*.

Queuche, s. f., renflement de la racine au point où la tige qu'elle supporte émerge du sol. Un bâton à *queuche* est un bâton terminé par un renflement racineux en guise de pomme.

Il est d'usage au village de porter la *queueche* en bas, comme à la ville de porter la pomme en haut.

Queuquelle, s. f., casserole en terre ou en fonte.

Queuquercilles, s. f. p., coquilles de moûles de rivière.

Queutai, v. a., appuyer, étayer. *E faut queutai lai talvane que ché*, il faut étayer le mur de façade qui tombe. (Voir *aiqueutai*.)

Queuti, s. m., jardin, ailleurs : *couti*, v. fr. courtil.

Quiaquai, v. n., faire claquer son fouet.

On dit pourtant abusivement : *quiaque las bœufs*, pour *aicwille las...*

Quignieu, s. m. Cadeau qu'on fait à son filleul à Noël. On lui donnait jadis une miche de deux ou trois livres jusqu'à l'âge de douze ans.

Quinson, s. m., pinson.

Quioues, s. f. p. Claies d'une voiture.

Quiousseu, v. n., s'évanouir, pâmer.

Quivotte, s. f., sorte de tamis pour cribler les grains. C'est une peau de mouton sans poils, garnie de trous plus ou moins grands appropriés à la graine qu'ils doivent laisser passer et faits à l'emporte pièce. On dit *quivai* pour cribler. On appelle *quivou*, celui qui erible, et *quivures* la petite graine et la sizanie qui passent par les trous de la *quivotte*.

R

Rache, s. f., teigne, dartres du cuir chevelu. On appelle aussi de ce nom la cuscute des prairies. D'où *râchet*, enfant malingre, chétif et rabougri, comme sont en général ceux qui ont été épuisés par de longues suppurations à la tête, étant jeunes.

Rafiai (se), v. pr., compter sur quelqu'un pour faire une besogne qu'on devrait faire soi-même. *I m'étoue rafiai su lu*, j'avais compté sur lui.

Raibaisse, s. f., forte averse, grande pluie.

Raibaitue, s. f., construction pour remiser les voitures et le bois de chauffage.

Raicodai, v. a., instruire, enseigner la grammaire, faire dire la leçon.

Raidrosseau, v. a., mettre les choses en place, tenir des objets avec soin et précaution.

*Quand on met ai son aipoint
On treuve ai son besoin,*

dit un ancien adage.

Raigaucheu, v. a., attraper au vol un objet lancé, le recevoir adroitement comme une paume, un fruit, etc.

Raigonnai, v. a. Sermonner quelqu'un en maugréant.
On dit aussi *raivonnai*.

Raigreumi. Etre transi, avoir des frissons.

Raim, s. m., branche de bois petite et menue, destinée à être liée avec d'autres en fagots et à servir à divers usages, comme de ramer des pois, des haricots, etc., radical de *remesse* (voir ce mot).

Il est probable que primitivement, pour diriger une barque, on s'est servi d'un *raim*; d'où les mots de rame, de ramer. Ramilles, ramoner, etc., sont aussi des dérivés du même élément.

Raimaiget, s. m., un étranger qui s'implante au village.

Raimandons, s. m. p., restes d'un repas.

Raimitoulai, v. a., consoler. C'est prendre par de douces caresses un enfant, voire une personne quelconque, pour gagner sa tendresse. Rad. *mette* et *mitou*, peut-être amitié.

Raintri, adj., ridé, flétri.

Raipondre, v. a. C'est rapprocher et unir les extrémités d'une corde, d'un fil; rattacher et réunir des choses disjointes. Qq. f., *aipondre*. (Voir ce mot.)

On fait une *raiponse* à un habit déchiré.

Raipe, s. f., grappe de turquie, de millet ou de panis. C'est une *messe* dépouillée de ses enveloppes.

La gutturale ici disparaît comme dans *roiche*, *renouilles*, etc.

Rampé. Etre *manche à manche* au jeu dans une partie ; avoir parité de points. On dit indifféremment avoir, être et faire *rampé* : j'ai *rampé* ; je suis *rampé* ; j'ai fait *rampé*...

Rancos, s. m. pl., le râle de l'agonie. *El en â as rancos*, il agonise. D'où *rancoilleû*, râler, respirer comme si l'on avait des mucosités dans la trachée.

Raitroupai, v. a., ramasser, faire ses provisions de réserve ; *faut faire qu'ment le coucou, raitroupai pou son hivai !*

Rassotte, s. f., abri. Se mettre *ai lai rassotte*, pour éviter la pluie. Dans le Saugeais, *sota*, abri.

Rassuai (se) v. n. Se mettre au beau, en parlant du temps.

*En été quand le soleil lu
Las chemins sont toue rassus !* (Prov. fr.-comt.)

Rasure, s. f. Gratin qui se forme au fond de la marmite quand on fait cuire des gaudes, du riz au lait, etc.

La *rasure* des gaudes est une friandise très recherchée des enfants en Franche-Comté. Qui est-ce qui râcle la *rasure* ? — A cette demande du chef de famille, tous les enfants répondent : moi ! moi ! moi !

Ratonaie, s. f., réplique, répartie. *De bonnes ratonaies*, bonne riposte. *Ratonai*, écarter les bêtes du dommage, à la même racine.

Ratouléux, s. m. pl. la pie des seigles. *Ratoulai* signifie refaire des *atoules* (voir ce mot), c'est-à-dire faire succéder une récolte de céréales à l'autre.

Ratrombi, v. n., résonner dans la tête, retentir... *Celai m'ai ratrombi dans las oreilles, ça m'a étourdi*... à Besançon, *ressombi*.

Rebi, adj., se dit du pain qui n'est pas cuit, quoiqu'il soit resté très longtemps au four. Le four n'était pas assez chaud, et le pain n'est pas recuit ni trop cuit, ce qui ne le rendrait pas mauvais ; mais il est *rebi* et détestable. Ce mot, je crois n'a pas d'analogue en français.

On dit du linge qu'il est *rebi* quand il a été séché à un soleil trop ardent, séché trop vite.

Recarroilleu, v. n., c'est avoir une certaine ressemblance éloignée, mais frappante, avec certains ascendants; *é recarroille* son grand père.

Recerci, v. a., rapprocher les trous ou les déchirures d'une étoffe sans mettre de pièce. Au figuré, dédommager, réparer.

Redouilleu, v. a, tromper.

Rejannai, v. a., imiter en contrefaisant. Copier, singer quelqu'un.

Relanguai, v. n. Ce n'est pas être rapporteur; c'est *relanguai*, c'est redire par légèreté ou par étourderie ce qui a été confié dans l'oreille. D'où *relangarde*, personne qui s'en va raconter tout ce qu'on lui dit.

Remesse, s. f., balai; de *raim* (voir ce mot.)

Remettre, v. a., vômir.

Renaidai, v. n., vômir.

Renouille, s. f., grenouille. *Renouillé*, pêcheur de grenouilles.

Resilleu, v. a., couper l'herbe à moitié, mal faucher.

Ressannai, v. n., ressembler à quelqu'un.

Reulaic, s. f., étrennes des bonnes fêtes. Au premier janvier, cadeaux divers; à Pâques, œufs colorés; à Noël, le *quignieu*... (de *Reûle*, roole, contribution.)

Reutie, s. f., rôtie.

1° Beurre étendu sur du pain;

2° Pain grillé, trempé dans le vin. On portait autrefois la rôtie poivrée aux jeunes mariés.

Riboulai, v. n. *Riboulai las ouilles*, signifie leur donner une expression menaçante en les ouvrant démesurément.

Riéte, s. f., chavvre roulé et mis en paquet de moyen volume (voir *roillie*).

Rofleu, s. f., pellicules épidermiques du cuir chevelu, abondantes chez les très jeunes enfants et chez les petits oiseaux.

Rogne-acuelle, s. m. Enfant qui survient dans une famille, événement sur lequel on ne comptait pas et qui réduit sensiblement la part des autres.

Roi-de-guille, s. m., roitelet.

Roillie, s. m., même sens que *riéte*. Ces deux mots s'emploient indifféremment pour exprimer un même objet.

Roiche, s. f., erèche d'étable, où les *brousses* du ratelier sont recueillies, où l'avoine et les aliments pâteux sont déposés.

La consonne dure tombe, comme dans *raippe*, *iaude*, etc.

Rondotte, s. f., lierre terrestre.

Rouailleu, v. a., grignotter. Le *rouaillon* est ce qui reste d'un fruit dont la chair a été mangée tout autour.

Roue, s. f., fossé peu profond, *roue*, *rô*, *reue*, sillon de charrue.

Rouegeu, v. a., remuer doucement et en rond les liquides plus ou moins épais.

Rouetotte, s. f., brioche en forme de couronne, faite de beurre, de farine et d'œufs.

Rouillot, s. m., battoir de lessiveuse.

Rouôle, s. f., outil en fer à long manche de bois servant à retirer la braise du four. A Besançon *riôle*.

Ru, s. m., petit cours d'eau ou, plus exactement, eau courante; tout bon soldat a deux chemises, *une au cul*, *une au ru*; suivant un ancien dicton.

D'où *russé*, ruisseau. Le *ru* n'est souvent qu'une eau qui dévale dans les rigoles d'un chemin.

S

Sairgot, s. m., cahot. D'où *sairgotai*, cahoter, être cahoté.

Saivaie, s. f., plaie allongée, comme celle résultant d'un coup de corne qui laboure la peau superficiellement. A Besançon, *saivadé*.

Sanne, s. m., sommeil.

Sauvoillot, s. m. Yeble, *sambucus ebulus*.

Seillin, s. m., saindoux.

Sennai, v. a., semer. D'où le mot de *sennons* qui désigne en Franche-Comté ces inombrables fils qu'on voit au temps des

semailles, chaque feuille et chaque brin d'herbe ayant sa toile d'araignée.

On appelle aussi cela à Broye des *veillins*. (Voir ce mot.)

Seu, seûle, adj., fatigué. D'où *seulai*, fatiguer, être fatigué.

Seut, s. f., étable à pores. Quand les cochons sont trop gras, dit un vieil adage, *é cassant lai seut*... Il en est ainsi de bien des serviteurs.

Siésant, siésante, adj., s'applique à une personne gracieuse, bien faite, à tournure agréable.

Cette fille est bien *siésante*.

Simot, s. m., lisière du drap.

Soicherot, s. m., épervier. Chasseret, oiseau chasseur. A Broye on a interverti les consonnes ; ce qui arrive assez souvent. On dit : *preûi*, pour pétrir ; *bré*, pour berceau ; *fromai*, pour fermer ; *aprovier*, pour épervier, etc.

Sombrai, v. a., c'est donner un deuxième coup de charrue après la récolte des céréales.

Le premier coup, on *ratoule*, cachant en terre les *atoules* ; le deuxième coup, on *sombre*.

La sole ou pie des sombres est celle où l'on a récolté du seigle l'année précédente. Autrefois, elle restait en friche ; on laissait reposer la terre. Aujourd'hui, on y fait des semailles de carême ; du turquie, des pommes de terre, etc.

Sopai (se), c'est heurter du pied une grosse pierre, un corps dur quelconque qui dépasse le sol. *I me seu sopai ! Oh ! qué boi-chot !* (Voir ce mot.)

Souet, s. f., haie. De *sepes*, dit l'abbé Dartois.

Soulé, s. m., grenier à fourrage. Le solier (vieux français) était un lien à serrer aussi les vieilleries.

Soumier, s. m., bois destiné à supporter les immenses cheminées d'autrefois, assez vastes pour donner par en haut du jour à toute la pièce. Le *soumier* était le plus gros bois de la maison, la pièce maîtresse. Il en reliait deux autres qui étaient prises dans les murs. A Beauneon, le *soumier* se dit *breuie*.

Subial, v. n., siffler.

Quand l'enfant bat l'écorce du saule ou du coudrier en sève pour la détacher facilement et en confectionner un sifflet primitif, un *fioutot*, ou une trompette, il chante sur un ton monotone :

*Subieu, subieu, mon fioutot,
Su tai coue de Jean Jacquot;
Subieu, subieu, maï trompette,
Su tai coue de Jean Jaquette!...*

On ne comprend pas le sens de cette invocation ; mais on croit bien que sans cela le *fioutot* ne sifflerait pas et que la trompette resterait muette.

T

Talvane, s. f., mur de façade.

Tantoue, mot vague et sans précision qui signifie dans un temps indéterminé. Ainsi j'irai *tantoue*, c'est-à-dire de bonne heure dans l'après midi. Sur le *tantoue*, c'est sur le soir, à une heure qu'on ne saurait préciser.

Taifourots, s. m. p., cousins, moucherons dont les piques sont si désagréables. Littéralement : petit *taivins*. On devrait dire *taivourots*.

Taivin, s. m. taon

Quand enne mouche le pique é se croit qu'ça in taivin. (Prov. popul.), par moquerie des gens qui se croient plus malades qu'ils ne le sont.

Tasson, s. m., blaireau. D'où *tassenère*, tanière à blaireaux.

Tatots, s. m. p., débris de poterie cassée, objets et ustensiles de ménage mis au rebut. On appelle *tatillon* celui qui perd son temps à des minuties, à ranger des *tatots* ; et *tatillonnaige*, cette occupation habituelle.

Taulai, s. v., contusionnier. *Taulure*, meurtrissure, contusion suivie souvent d'abcès.

Taule, s. f., table.

Tavillon, s. m., bardeau, encelle. *Tovolion*, à Montbéliard.

Tésse, s. f., la *tésse* ou *tisse* est un arrangement symétrique des gerbes, symétrique comme la natte. Faire une *tésse* se dit

entésseû las gerbes. Ce n'est pas les entasser ; c'est les mettre en piles bien ordonnées, par alternance, celle-ci, dans un sens ; celle-là, dans un autre.

Le tas est confus ; tandis que la *tésse* présente la symétrie. D'où tisser, tisserand, taxonomie, *tevus*, etc.

Teuffe, qq. f. Touffe (vieux français) *touffeur*, air pesant chargé d'électricité, qui rend mal à l'aise.

Teumai, v. n., renverser, répandre du liquide qu'on porte dans un vase plein, ou qu'on décante. *Tumer*, dans le saugeais, c'est s'épancher hors du vase, en bouillonnant. Du lat, *tumere*, gonfler.

Teurre, s. f., faire la *teurre*, c'est boudier.

Tine, s. f., mesure employée pour la vendange, évaluée à 50 litres.

Tiquiot, s. m., loquet d'une porte.

Tirvacheu, v. a., même sens que *tirvognai*.

Tirvognai, v. a., tirer de droite et de gauche, comme on tirerait une chose inerte.

Tocons, s. m. p., morceaux, pièces rapportées.

Toillon, s. m., ou **Toucille**, s. f., nappe qu'on laissait sur la table en permanence et dans laquelle on enveloppait la miché pour empêcher les mouches de la souiller. Après chaque repas on retroussait le *toillon*.

Le vieux français dit *touaille* ou *toaille*.

Topai, v. a., frapper pour faire du bruit. *E tope dans sas mains*. D'où *toperé*, engin de sureau dont la moëlle est enlevée. A l'aide d'un mandrin, on y introduit successivement deux balles d'étonpe, et l'air comprimé par la seconde chasse la première avec bruit.

Toquai, v. a., écraser, *toque las puces*.

Tossou, v. a., têter, d'où *tossou*, *tosserotte*, etc.

Toupot, s. m., touffe d'herbes dries et serrées.

Touillon, s. m., femme sale, mal gaupée.

Touré, s. m., taureau.

Tourie, s. f., gémisse.

Trac, s. m., vertige, maladie du bétail et particulièrement du porc. Avoir le *trac* se dit quand les jambes manquent.

Traînc-Bousson, à Besançon. *traîne*, espèce de passereau.

Tramuai, v. n., transmuier, changer, s'applique au temps qu'il fera. Le ciel *tramué*. Ce verbe n'existe plus guère que dans notre proverbe franc-comtois : *quand las sales faisant lai bue le ciel tramue* ; c'est-à-dire, il se met à la pluie. Le temps va changer : donc il va pleuvoir.

Muance est un vieux mot français qui a exactement le même sens que changement de temps.

Tran, s. f., fourche de fer à trois dents courtes et solides. La *tran* sert à jeter le fumier par mottes à travers le champ où elles sont ensuite *frâchées* avec la main.

Tratelai, v. n., marcher comme un homme ivre.

Travoi, v. n., voir peu distinctement. *I travoi*, je vois comme à travers un brouillard, à distance, etc.

Treige, s. m., trage, passage étroit, petit chemin serré entre deux haies.

Trequet, s. m., maïs sur pied.

Trési, v. n., pousser, paraître. S'applique plus spécialement aux céréales. Les *trésies* sont les blés ou les seigles en herbe.

Treuchie, s. f., ensemble de branche poussées sur une même tige, ou seulement rapprochées les unes des autres.

Tricheu, s. a., corner. *Une bique l'ai tricheu*.

Tricheu, v. n., tromper au jeu.

Tripai, v. a., fouler aux pieds.

Trouillot, s. m., trèfle des prés. Cette herbe a la réputation d'endormir. On dit d'une personne qui a manqué l'heure d'un rendez-vous, qu'elle s'est *entrouillea*, qu'elle s'est endormie sur du *trouillot*. A Besançon, on dit *étrula*, elle s'*étrule*.

Tunai, v. n. Quémander ; aller chez les voisins pour en obtenir quelque chose ; solliciter d'une manière indirecte, par des insinuations, des bassesses, etc.

La *tune* est le procédé du teneur.

V

Vambo, expression advverbale qui signifie en plein mouvement, sonner *en vambe* ; sonner à *grande vambe*.

D'où *vambeulai*, agiter à tour de bras. Quand on voulait avoir du feu, on entourait le *borli* ou l'amadou allumé avec des herbes et des feuilles sèches ; puis on *vambeulait*.

M. l'abbé Dartois donne *bamboulà* ; et à Besançon, on dit *vandoulà*.

Vaine, s. f., aulne.

Vaupoiraic, s. f., une vesprée. C'est le travail de l'après-midi. On dit : nous en avons à labourer pour une *vaupoiraic*.

Veillie, s. m. Automne, saison des semailles ou mieux des veillées. D'où *reveillins*, regain, foin récolté en automne.

Veillins, s. m. pl., ce sont les innombrables toiles d'araignées, qui couvrent les prés en automne.

Veillie, s. f., liseron.

Vermeusselai, participe. Mangé des vers, troué par les vers.

Viau, s. m., 1^o un veau.

2^o larcin de denrée, de blé, d'avoine, etc., commis par un fils au préjudice de son père ;

3^o môle de rivière.

Vire grand-père, s. m., bisaïeul. Et revire-grand-père, anté-bisaïeul.

Vire-main, s. m., dans un vire-main, pour dire instantanément, le temps de tourner la main.

Vireu, v. n. et a., tourner. *Vire lai tête ! la tête lui a viré ! Vire toi ! se virer...* du radical *vire* qui n'existe plus que dans le mot précédent, mais qui a donné une foule de composés. *Davireu, revireu, envireu, viroilleu*, tourner de côté et d'autre, d'un air affairé sans raison.

Virottes, s. f. pl., chaussure ou tricot de la jambe qui descend seulement jusqu'à la cheville, canon de bas, écrit Gonté-jeau. Le pied du bas est ce qui s'use le plus ; par économie,

beaucoup de femmes à la campagne allaient nu-pieds, et par décence portaient des *virottes*.

Voillottes, s. f., colchique d'automne.

Vouignai, v. n., c'est une manière de hennir particulière au cheval chatouilleux ou à la cavale qui est en rut.

Vouinner dans le sangeais, signifie crier, pleurnicher ! M. Barthelet fait venir ce mot de l'Allemand *weinen*. C'est tout simplement une onomatopée.

Vourie, s. f., tapage scandale.

Z.

Zaguai, v. n. Courir d'une façon extravagante.

On fait *zaguai* les vaches en imitant derrière elles le bourdonnement des taons, ou le sifflement des serpents. A ce bruit, tout le troupeau dresse les oreilles, lève la queue et se met en mesure de décamper.

T A B L E

§ I. — VESTIGES D'ANTIQUITÉ..... p. 331
Pays d'avant-poste. — Défenses de l'Ognon. — Défenses de la Saône. — Trouvailles antiques.

§ II. — TRADITIONS ET LÉGENDES..... p. 338
Emplacement d'Amagèlobée. — CASTRUM EBRODUNENSE. — La conquête française. — Mariage celtique. — Orvals de Sainte-Anne. — Autres superstitions.

§ III. — LE VILLAGE..... p. 348
Emplacement primitif. — Insécurité des guerres. — Sous la domination française.

§ IV. — COMMERCE ET INDUSTRIE..... p. 353
Situation économique. — Difficulté des relations commerciales. — Culture des céréales. — Cultures diverses.

§ V. — ADMINISTRATION..... p. 359
Pays de main-morte. — Impôts sans affectation. — Libertés communales. — Monsieur le Curé.

§ VI. — ÉDUCATION ET DRESSEMENT..... p. 367
Les vieux laboureurs. — Respect de l'autorité. — Esprit de corps. — Habitudes de travail.

§ VII. — CARACTÈRE ET MŒURS..... p. 373
Amour du clocher. — Économie et privations. — Esprit d'intérêt. — Routine et convention.

§ VIII. — HYGIÈNE ET SANTÉ..... p. 381
Instruction publique. — Superstitions. — Régime alimentaire. — Soins de propreté.

§ IX. — CONSCIENCE..... p. 393
La morale utilitaire. — Amour-propre. — Justice. — Humanité.

§ X. — PÉRIODE MODERNE..... p. 399
Scepticisme. — Améliorations locales. — Les laboureurs d'aujourd'hui.

§ XI. — PATOIS..... p. 408
Langue primitive.
Glossaire..... p. 414

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

—
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
—

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

Author Perron, Charles
Title Broys-Lez-Pasmes, histoire-statistique-langage.

107027

P4596b

HP

